

HECTOR FLEISCHMANN

ANECDOTES SECRÈTES DE LA TERREUR

LE REMORDS DE M^{me} TALLIEN -- L'HOMME
QUI GUILLOTINE LES STATUES -- UN CHAR-
NIER DE LA TERREUR -- LA DERNIÈRE NUIT
DE FOUQUIER-TINVILLE -- LA LÉGENDE DU
VERRE DE SANG -- LA TÊTE DE M^{me} DE
LAMBALLE, etc. etc.

Avec illustrations documentaires



PARIS

LES PUBLICATIONS MODERNES

62, rue de Provence

—
1908

Droits de traduction et de reproduction littéraires et artistiques réservés pour tous les pays, y compris la Hollande, la Suède, la Norvège et le Danemark.



AVANT-PROPOS

Le recueil que nous offrons aujourd'hui au public sous le titre d'Anecdotes secrètes de la Terreur, est composé en partie de pièces inédites et d'autres peu connues. Aucun ordre rigoureux n'a présidé à leur réunion sous ce format populaire. Nous n'avons eu pour but que de présenter, suivant le titre de notre collection, quelques dessous curieux de l'histoire. Ceux-ci sont relatifs à des personnages connus ou oubliés de la Terreur, qui trouvèrent leur célébrité dans les événements de l'époque. Ce que contiennent des volumes épuisés, des documents originaux épars dans les bibliothèques, des pièces enfouies dans des collections particulières souvent inaccessibles, nous avons voulu le rassembler ici, persuadés que le lecteur trouverait quelque agrément à posséder dans un format commode ce qu'il lui serait impossible de réunir sans de nombreuses et coûteuses recherches.

C'est la même pensée, le même esprit qui présidera à la composition des autres volumes de notre bibliothèque historique. A côté du vaste champ que nous

offre l'époque révolutionnaire, se trouve celui de l'Empire où, malgré tant de publications, presque quotidiennes, on glane toujours, où on glanera longtemps encore.

Nous avons la volonté bien nette de nous arrêter au titre général de cette publication : Le Musée secret de l'histoire, c'est-à-dire que, sans négliger les grandes figures connues, nous nous attacherons à mettre en lumière, par les anecdotes, les pièces inédites, celles qu'on néglige volontiers et qui offrent si souvent des surprises inattendues au chercheur. La politique contemporaine est trop ennuyeuse pour que nous nous attardions, dans ces recueils, à celle d'autrefois. Elle découle d'ailleurs des faits rapportés et nous préférons en laisser le lecteur seul juge. Ce que nous voulons, ce que nous tenterons de réaliser, c'est l'histoire rétrospective, tragique quelquefois, sanglante souvent, mais intéressante toujours, piquant la curiosité et ne la laissant jamais non satisfaite.

Quant au livre que voici, ce ne sont que des essais de jadis, des aventures éparses, que relie entre eux le règne de la Terreur, l'ouragan ininterrompu qui, de 1792 à 1794, secoua la France, mais la laissa debout.

(Août 1908).

LE CALENDRIER REVOLUTIONNAIRE

Afin d'éviter, au cours du texte de ce volume, les répétitions, toujours fatigantes, de la concordance du calendrier grégorien avec le calendrier révolutionnaire, nous avons cru qu'il serait peut-être utile de le placer ici sous les yeux du lecteur, afin qu'il puisse s'y reporter à l'occasion.

<i>Vendémiaire</i>	commence le	22 septembre	et finit le	21 octobre.
<i>Brumaire</i>	—	22 octobre	—	20 novembre.
<i>Frimaire</i>	—	21 novembre	—	20 décembre.
<i>Nivôse</i>	—	21 décembre	—	19 janvier.
<i>Pluviôse</i>	—	20 janvier	—	18 février.
<i>Ventôse</i>	—	19 février	—	20 mars.
<i>Germinal</i>	—	21 mars	—	19 avril.
<i>Floréal</i>	—	20 avril	—	19 mai.
<i>Prairial</i>	—	20 mai	—	18 juin.
<i>Messidor</i>	—	19 juin	—	18 juillet.
<i>Thermidor</i>	—	19 juillet	—	17 août.
<i>Fructidor</i>	—	18 août	—	16 septembre.

Les cinq derniers jours de septembre non compris dans cette année sont appelés les *jours sans-culottides*.

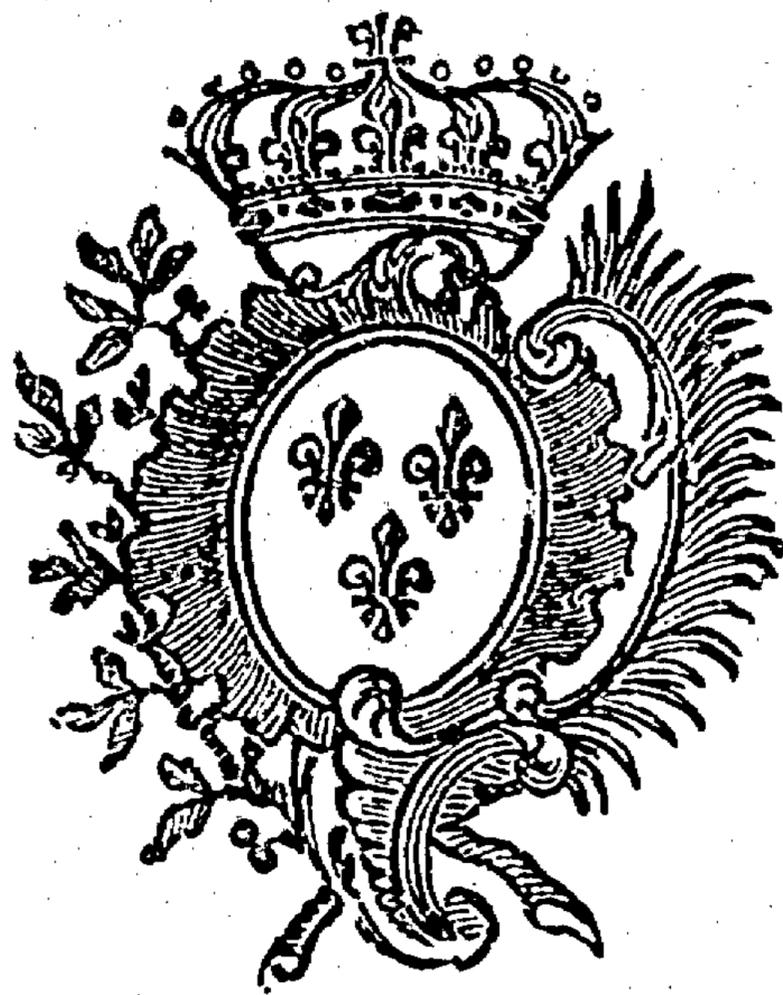
L'an I commence le 22 septembre 1792 et se termine le 21 septembre 1793.

L'an II commence le 22 septembre 1793 et se termine le 21 septembre 1794.

L'an III commence le 22 septembre 1794 et se termine le 21 septembre 1795.

L'an IV commence le 22 septembre 1795 et se termine le 21 septembre 1796.

L'ère républicaine se termine au 11 nivôse an XIV, date à laquelle Napoléon rétablit le calendrier grégorien.



Anecdotes Secrètes de la Terreur

I

LE DERNIER CHARNIER DE LA TERREUR

La journée du 22 messidor s'achevait. Lourd, plein de poussière, brûlant encore des chaudes ardeurs du soleil disparu, le soir descendait. Le beau crépuscule de juillet enveloppait les choses d'une brume vaporeuse. Sur la place de la Barrière du Trône-Renversé, ci-devant place de Trône, s'achevait dans cette brume tiède une sinistre besogne.

Ce jour-là encore, de nouvelles têtes étaient tombées sous le glaive implacable de la Terreur. Au haut du tréteau de la guillotine, Sanson surveillait le nettoyage de l'hécatombe. A grands coups d'eau, avec des éponges, on enlevait des planches les flaques de sang. Un des aides, debout sur la bascule, détachait le couteau où perlaient les rouges gouttelettes, tandis que ses compagnons jetaient dans une charrette garnie de paille les corps sans tête. On n'entendait sur la vaste place que ce bruit lugubre des cadavres tombant entre les

ridelles, les jurons des hommes, et le hennissement prolongé des chevaux excités par l'odeur du sang.

La Barrière du Trône-Renversé était solitaire à cette heure. Le peuple, venu pour assister à l'exécution, s'était depuis longtemps écoulé vers les faubourgs, retournant vers la ville où attendait le repas du soir. C'est donc dans le silence de la solitude que s'achevait la terrible besogne du bourreau de la Terreur.

Pourtant quelqu'un était là, sur la place, écarté de la guillotine repue et lasse, caché derrière les bosquets. Mais le crépuscule cachait la silhouette, et d'ailleurs c'était bien de cela que se préoccupait Sanson ! Il avait hâte d'achever sa besogne, d'en finir. Aussi, sur son ordre, les aides se dépêchaient-ils, jetant le dernier seau d'eau, donnant le dernier coup d'éponge, faisant à la Fille à Guillotin sa neuve toilette du lendemain.

Les charrettes, au long du tréteau, avaient reçu leur chargement. Elles se mirent en marche, encadrées de quelques gendarmes à cheval, chargés de les garantir d'un enlèvement illusoire, que nul ne tenta jamais pendant le cours de la Terreur. Cahotantes, laissant derrière elles la trace sanglante de leur passage, les voitures prirent le chemin de clôture de Vincennes, qui coupait vers l'est les cultures maraîchères. La silhouette de la Barrière du Trône les suivit, se cachant dans

ombre, soucieuse de ne point se faire remarquer. C'était une jeune fille aux vêtements pauvres, au visage baigné de larmes, refoulant ses sanglots, — parente sans doute de quelqu'une des victimes de la journée du jour. Les charrettes ne roulèrent pas longtemps. Le chemin

de clôture passait derrière le couvent des religieuses chanoinesses de Saint-Augustin, au haut du village de Picpus. C'est là qu'elles s'arrêtèrent.

Malgré l'ombre du soir on pouvait distinguer les choses, le lieu, le paysage. Il y avait là une clôture en planches, et derrière la clôture que trouait une porte charretière, un mur. Ce mur était à moitié abattu, creusé jusqu'à sa base d'un large trou. Au delà c'était l'obscurité où le vent léger du soir faisait frissonner des verdure bruisantes et invisibles.

Quand les charrettes arrivèrent, on alluma des torches de résine, de grosses chandelles de suif, et leur lueur éclaira les choses avec netteté. Des hommes attendaient au long du mur. Ils s'approchèrent des charrettes, saluèrent les conducteurs, échangèrent un bonsoir avec les gendarmes. Les aides, cependant, ayant pris les chevaux par la bride, les firent reculer vers le trou du mur. Là les charrettes s'acculèrent. Un des hommes fit basculer la première. Elle se renversa brusquement, laissant choir sa sanglante cargaison dont la chute retentit sourdement, comme si les cadavres fussent tombés sur un plancher. Puis ce fut le tour des autres charrettes. Ayant toutes été basculées, les aides remontrèrent, qui sur les brancards, qui au long des ridelles, et après un dernier adieu, aides, charrettes et gendarmes, s'éloignèrent vers Paris dans la nuit tombée. La jeune fille, de loin, avait regardé la funèbre besogne. A la lueur des torches elle la regarda se continuer au delà du mur écroulé. Des hommes se penchaient sur les corps, les déshabillaient, tirant à eux les bas, déboutonnant

les redingotes, les vestes, arrachant les chemises trempées de sang. Tous les vêtements s'entassaient là pêle-mêle avec les chaussures, tandis que la lueur fumeuse des chandelles éclairait cette tragique vision des fossoyeurs penchés sur les cadavres nus des guillotins.

Imp. de la République
 Du 21^{mois} de la 8. /
 Le Comité de Salut Public arrête que les Citoyens
 d'avis français le gendarme représentant du peuple
 républicain dans l'Etat d'arrestation, ainsi
 de peller font un journalier Papier.

M. Barere
Billard-Varenne
Hérault
Collet-Darbois

Un arrêté du Comité de Salut-Public.

Le dépouillement terminé, l'inventaire des vêtements commença. Sur des registres les commis notaient les hardes, les camisoles, les jupes, les vestes. Dans ce temps, on poussait les cadavres vers une trappe pratiquée au centre du plancher et communiquant avec la fosse creusée sous les planches sonores. Ils tombaient sur ceux de la journée précédente avec un bruit mou et sourd, les têtes rebondissant de droite et de gauche sur les corps enfouis dans le charnier.

Assez tard dans la nuit la besogne s'acheva avec le dernier cadavre précipité par la trappe. Puis les torches s'éteignirent, les chandelles furent soufflées ; les fossoyeurs s'en allèrent, refermant derrière eux la porte de bois de la clôture.

La jeune fille cependant était restée là.

Quand le dernier homme eut disparu, elle s'avança toujours peureuse, toujours en larmes, et devant cette porte fermée sur le charnier de Picpus, elle s'écroula en sanglotant.

*
* >

Cette jeune fille s'appelait Paris. Ce 22 messidor an II elle avait vu guillotiner son père, André Paris, palefrenier du duc de Brissac et conducteur de diligences. Hagarde, le cœur battant à grands coups précipités, elle avait de loin suivi la charrette le menant au supplice. Elle avait vu tomber la tête, stupide, étonnée, — car jamais le vieux mot français ne fut plus exact pour désigner quelqu'un frappé du tonnerre. Nous avons suivi sa marche derrière les charrettes, et nous savons grâce à quel héroïsme surhumain elle avait trouvé la fosse où allait dormir du sommeil éternel celui qu'elle avait aimé.

Cinq jours plus tard, elle revenait aux mêmes lieux. C'était alors son frère, François Paris, ci-devant domestique de M. de Mandat et employé à l'état-major, que les fossoyeurs dépouillaient et basculaient par la trappe. La pauvre fille demeurait orpheline. Elle s'enfuit, cachant dans sa triste mansarde, sa douleur et son déses-

poir, conservant dans la mémoire le souvenir du lieu où reposaient les deux êtres qui furent chers à sa vie obscure. La Terreur passée, chaque dimanche, elle gagnait le terrain de Picpus, et là, sur le tertre nu où verdoyait une herbe neuve, elle s'agenouillait, priant pour ses morts et les morts enfouis sous elle.

Là avait été jetée, le 4 thermidor, la duchesse d'Ayen. Sa fille, la comtesse de Montagu, avait émigré, et revenue sous le Consulat, s'était mise à la recherche de cette sépulture ignorée. De recherche en recherche elle arriva à Mlle Paris, qui gagnait sa vie en faisant de la dentelle. La pauvre fille conduisit Mme de Montagu sur le terrain tragique. Depuis 1796 il avait été acheté par la princesse de Hohenzollern qui avait entouré la place de murs, pour garder à leur abri le lieu arrosé de tant de sang, le terrain gorgé de tant de cadavres. C'est là ce que découvrit Mme de Montagu, c'est là ce que découvrirent les familles des guillotinéés de 1794.

La fille de Mme d'Ayen résolut de faire de cette fosse un lieu de pèlerinage, de la garder à la piété des familles frappées. Elle était peu riche, ruinée par la Révolution. Mlle Paris vint à son secours, elle, la pauvre ouvrière ; elle économisa, ouvrit une souscription parmi les familles des victimes. L'entreprise réussit. On acheta d'autres terrains. Une église s'éleva près du funèbre enclos, et on y célébra des messes à la mémoire des guillotinéés. Un champ désert vint s'ajouter au charnier, et dans ce nouveau terrain les familles des victimes s'élevèrent leurs tombeaux. Les fils, les frères, les sœurs et les mères des morts vinrent dormir en paix près d'eux, dans cette

même terre. Aux dates anniversaires des exécutions, des parents en deuil s'agenouillaient sur ce tertre gazonné où si longtemps Mlle Paris vint seule dans le silence et la paix dominicale.

Eh bien ! cet enclos tragique existe aujourd'hui encore, et c'est la mémoire pleine des souvenirs de la Terreur que nous le fûmes visiter.

*
* *

C'est un jour de février, plein de vent, lourd de pluie, qui traîne au-dessus de ce Paris de faubourg les écharpes grises de ses nuages. Le fiacre cahotant monte l'escarpement de la rue de Picpus. A gauche, à droite, ce sont de hauts murs d'hôpital et de couvent, au faite rongé de mousses lépreuses, des masures penchées, béantes, fenêtres vides aux carreaux brisés ; des murs encore par-dessus lesquels la bise de pluviôse balance de noires ramures dépouillées.

Au trot qui se ralentit dans le raidillon, tout cela défile en estampe de grisaille, heurté, cahoté. Brusquement, au coin d'une rue, une plaque bleue blasonne le quartier : *rue Santerre*. Plus bas ce fut : *rue Gossec* plus haut ce sera : *rue Fabre d'Eglantine*. Nous sommes à quelques pas de la tragique Barrière du Trône-Renversé, aujourd'hui place du Trône, en plein quartier révolutionnaire, là où, en 1793, s'étendait la solitude mélancolique, où sommeillent aujourd'hui les cours conventuelles, dans l'ombre des clochers silencieux.

Un dernier effort de la haridelle : on s'arrête.

N^o 35. C'est ici.

La porte est vieille, morne, noire. Un battant de fer se rouille sur le panneau vermoulu. La cloche vibre dans le silence d'une cour devinée. Puis, la porte grince sourdement, bâille sur un peu de lumière, s'ouvre enfin. Une cornette tuyautée, encadrant l'ascétique pâleur d'un visage aux prunelles de pervenche claire, s'avance. Il y a un peu de surprise dans ces yeux interrogateurs. Cette cloche secouée dans le silence, quelle paix ancienne n'a-t-elle pas troublée ?

— C'est pour le cimetière, ma sœur...

Elle sourit doucement, détache la chaîne de sûreté qui barrait le portail, et prononce le mot de bienvenue d'une voix éteinte, lointaine.

On entre. C'est la cour grise, solitaire, au gravier qui crie sous les pas, flanquée des bâtiments conventuels aux fenêtres garnies de blanche mousseline, fermée par l'église au crépi jaunâtre, aux verrières luisantes et médiocres. A une fenêtre pépie un serin. Petit cri de vie effarée dans ce silence claustral. La cornette tuyautée s'efface, s'incline, s'en va, et le sourire humble et doucement résigné s'éteint, là-bas, vers une porte vite close. Une vieille paraît, le parapluie sous le bras, et qui nous mène. Ce silence qui pèse, cet énorme silence prisonnier entre ces murs ternes, ce silence de mort... De mort ? C'est elle que nous venons chercher ici, la funèbre Dame qui, le doigt aux lèvres flétries, nous accueille dans cette cour où notre pas étouffé vibre dans l'écho. Marchons.

A gauche de l'église une porte est poussée. Il faut un

rude effort. Le vent de pluviôse est là qui pèse sur le vantail. Le poing pousse, appuie. On entre dans le jardin du cloître. Au loin, sous le ciel bas et gris, entre ses arbres taillés à la Le Nôtre, la grande allée file, droite, unie. Ce sont des parterres où se flétrissent des plantes attardées, où se détachent les dernières feuilles mortes et pourries des arbustes rabougris. On longe le mur aux grosses briques rudes. Ce sont des plates-bandes noires sous la couche d'humus, des bancs de pierre où, dans le tiède soleil de floréal, de pâles mains doivent se chauffer, une gloriette au treillage de bois vert, puis, soudain, une porte de fer. Elle grince lugubrement, avec un cri blessé, aigu.

C'est le cimetière.

Ah ! ce n'est pas ici que nous devons nous attarder. A quoi bon déchiffrer ces noms sous la mousse, parmi ces pierres écroulées, renversées, lézardées, sur ces dalles fendues comme d'un coup de tonnerre ?

L'enclos est étroit, oblong, terminé là-bas par un mur, un mur simple, moyen, quelconque, anonyme, qui ne parle ni au cœur, ni à la mémoire. Souvenir ! Souvenir ! C'est ici que tu bondis en nous d'un grand élan ! Ce mur, c'est l'horizon où se clôt la tragédie révolutionnaire, c'est là que s'achève le drame de 93.

Vers son milieu il se perce d'une porte basse, au grillage peint en couleur claire. Aux cœurs oublieux une plaque de marbre encastrée dans le mur, parle :

SÉPULTURE DE LA MAISON
DE SALM-KYRBURG
ET DE 1306 PERSONNES QUI ONT PÉRI
A LA BARRIÈRE DU TRÔNE DEPUIS LE 20 PRAIRIAL AN II
JUSQU'AU 9 THERMIDOR SUIVANT.

Vous vous penchez sur les barreaux : le gazon est égal, court et dru. De maigres et noirs cyprès s'érigent en bouquets bruissants, plient dans le vent, se courbent en une ligne souple. Rien dans ce tragique enclos, si ce ne sont les quatre stèles des princes de Salm, rien, si ce ne sont dans cette herbe grasse, treize cent six cadavres de guillotins.

*
* *

Jusqu'en messidor an II (juin 1794) c'était un lieu paisible, champêtre, abandonné. Les religieuses chanoinesses de Saint-Augustin, établies au village de Picpus, y venaient se délasser de la rigueur des règles conventuelles. Aux jours de la Terreur elles se dispersèrent, les unes partant pour l'exil, les autres pour la Conciergerie. Le couvent devint une prison, le jardin devint un cimetière. Des employés de la Commune de Paris vinrent, menant avec eux des planches sur un tombereau. Avec les planches on fit une clôture, dans leur périmètre on creusa une énorme fosse, on abattit un pan de mur et par cette ouverture on jeta les cadavres.

La guillotine, venue de la place de la Bastille à la Barrière du Trône-Renversé, avait en douze jours, du 22 prairial au 3 messidor (10 au 21 juin) comblé la fosse du cimetière Sainte-Marguerite, dans la rue Saint-

Bernard. Force fut donc de chercher un nouveau cimetière et ce fut le jardin du couvent de Picpus qui fut choisi. L'inscription sur la plaque de marbre que nous avons citée contient donc une erreur de date. Les premières victimes y furent inhumées à la date du 4 messidor (22 juin) et non du 20 prairial.

Comme ces inhumations à Picpus eurent lieu à l'époque des grandes chaleurs — juin et juillet — la décomposition était hâtée et cette odeur cadavérique menaçait de créer une épidémie. Nous avons le rapport d'un officier de santé à ce sujet, et ce fut lui qui conseilla l'emploi du plancher et des trappes afin « de concentrer dans cette fosse les émanations dangereuses qui pourraient en sortir sans cette précaution (1) ». Il est peu probable que ce moyen eût remédié à l'épidémie si elle se fût déclarée ; en tous cas la fermeture du cimetière l'évita. Le 10 thermidor, Sanson et ses aides démontrèrent la guillotine à la Barrière du Trône-Renversé et la remontèrent, dans la même journée, sur la place de la Révolution. Ce jour-là il s'agissait d'offrir au peuple de Paris un spectacle digne de lui. Vingt-deux têtes allaient tomber, et parmi elles celles de Saint-Just, de Couthon, et de Robespierre. D'ailleurs la fosse était presque remplie. Picpus était devenu le cimetière de la noblesse et presque toutes les grandes familles avaient là quelques-uns de leurs membres. Dans cette terre fraternelle aux guillotinéés reposaient les deux frères

(1) Voir ce document dans notre ouvrage, *La Guillotine en 1793, d'après des documents inédits des Archives Nationales*, livre VI, p. 296 ; paru à la même librairie.

Trudaine, les Montalembert, les Créqui-Montmorency, les Saint-Priest, l'abbé de Salignac-Fénélon, la maréchale de Lévis et ses deux filles, le fermier général de Laborde, le marquis de Talaru, Charles de Flers, général en chef de l'armée des Pyrénées, le constituant François

Signature de Dumas, président du Tribunal Révolutionnaire.

Gossin, le maréchal de camp de Gouy d'Arcy, le duc de Gesvres, M. de Nicolai, premier président de la Chambre des comptes, le colonel de la Tour du Pin Chambly, le général Thomas Ward, et les

trois princes de Hénin, de Salm-Kyrburg et de Montbazon-Rohan. Le 29 messidor (17 juillet), les Carmélites de Compiègne avaient été jetées dans cette fosse avec leur supérieure, Thérèse de Saint-Augustin, que son acte d'accusation qualifie de « femme Lidoine ». Parmi elles étaient les deux sœurs tourières, Catherine et Thérèse Soiron, et la sœur Piedcourt, en religion, sœur de Jésus-Crucifié qui, âgée de 80 ans et impotente, avait été jetée à bas de la charrette par un des aides de Sanson, à son arrivée à la Conciergerie. Toutes étaient mortes en chantant le *Te Deum* (1).

Il y avait là aussi la maréchale de Noailles, celle qui à l'interrogatoire du président Dumas avait répondu :

(1) PICOT, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIII^e siècle*, tome V, p. 362.

— Je suis sourde et n'entends guère, citoyen président,

Ce à quoi Dumas avait gaillardement riposté :

— C'est donc que tu conspirais sourdement.

Elle était montée sur la charrette avec sa belle-fille, la duchesse d'Ayen, et sa petite-fille, la vicomtesse de Noailles, comme le maréchal de Mouchy, âgé de 79 ans, y avait accompagné la maréchale, âgée de 66 ans. C'étaient encore : Léonard, le coiffeur de la Reine, Louis de Champcenetz, officier aux gardes-françaises, qui plaisantait devant le Tribunal Révolutionnaire, et demandait : « Pardon, président, est-ce ici comme dans la garde nationale, peut-on se faire remplacer ? » (1) Mme de Saint-Juirre, âgée de 73 ans, d'autres encore, inconnus oubliés. Comment l'écho de Picpus n'a-t-il pas conservé dans cette tragique solitude le bruit de toutes ces têtes coupées, jetées dans la fosse, comme des fruits mûrs détachés des espaliers de thermidor ? Là, la belle tête crépue et basanée d'André Chénier était tombée au soir du 7 thermidor, André Chénier dont une plaque de marbre perpétue aujourd'hui la mémoire, à gauche de la grille de la fosse commune :

ANDRÉ DE CHÉNIER

FILS DE LA GRÈCE ET DE LA FRANCE

1762 — 1794

SERVIT LES MUSES

AIMA LA SAGESSE

MOURUT POUR LA VÉRITÉ.

(1) H. WALLON, *Histoire du Tribunal Révolutionnaire de Paris avec le journal de ses actes*, tome V, p. 98.

... *Mourut pour la vérité !*... Ne discutons pas ce pieux mensonge. Qui songerait à parler en un tel lieu ? Le vent remue toujours les grêles branches des obscurs cyprès. Le silence règne à Picpus avec une majesté glacée et solennelle. Le souvenir égrène tous ces noms, des noms inconnus, oubliés désormais, des noms d'ancienne France et de Versailles. Là encore, parmi d'humbles cendres de prêtres, de marchands, de bouchers, de paysans, de domestiques, de boutiquiers, a noblement pourri la charogne du général de Beauharnais.

Après silence de la mort, farouche égalité de l'herbe toujours verte et jeune ! Les princes de Salm furent inhumés dans l'enclos même. Aujourd'hui les stèles s'y voient encore, verdies, chancelantes, sous les cyprès. En 1834, le marquis de Lafayette y fut enterré, contre le mur de la fosse commune, à droite de son entrée. La colonie américaine y entretient un drapeau constellé des étoiles blanches de l'Union, et le vent de l'hiver fait claquer ces loques pieuses, la pluie les plaque contre le bois vermoulu d'une haute hampe à lance dorée. Rien n'a changé dans le cimetière. Aux jours d'été un jardinier foule cette terre, et fauche les hautes herbes du pré tragique. La moisson terminée, la grille se clôt. Jusqu'au prochain messidor elle se rouille. A travers ses barreaux on regarde, on aiguise le regard, toujours, encore, sur ce tertre solitaire et nu où dort l'holocauste à la Sainte Liberté. Qu'attendons-nous ? Le miracle du Souvenir, la blanche et blême théorie des condamnés de 94, des décapités expédiés par Sanson sur le tréteau

où Voulland allait voir « célébrer les messes rouges ? »

Sinistre coin de terre qui demeure là, oublié, inconnu, dédaigné dans ce faubourg de Paris, où sont les pèlerins qu'attire le souvenir ? Ce jour que voilà, seul nous nous sommes trouvé dans ce funèbre lieu, dans ce dernier refuge. Derrière ce mur, des gens se hâtaient, ouvriers en cottes de velours, femmes chargées du repas du soir. Aucun d'eux ne levait la tête, dédaigneux ou ignorants de cette fosse inconnue, de ce dernier charnier de la Terreur.



II

LE REMORDS DE M^{ME} TALLIEN

« L'administrateur de police sort d'ici. Il est venu m'annoncer que demain je monterai au Tribunal, c'est-à-dire à l'échafaud. Cela ressemble bien peu au rêve que j'ai fait cette nuit : Robespierre n'existait plus et les prisons étaient ouvertes... Mais, grâce à votre insigne lâcheté, il ne se trouvera bientôt plus personne en France capable de le réaliser. »

* * *

Ce billet, Tallien le trouva glissé sous sa porte, le soir de thermidor, en rentrant chez lui, 17, rue de la Perle. Le billet venait de la prison de la Force et avait été écrit par Thérésia de Cabarrus, ci-devant comtesse de Fontenay. Arrêtée à Versailles, en prairial, on l'avait ramenée, prisonnière, en fiacre. En passant place de la Révolution, à côté de la guillotine dressée en permanence, on l'avait forcée à mettre la tête à la portière, en lui disant :
— Dans trois jours, tu joueras cette pièce en personne !

Arrivée à la Petite Force, elle subit l'opération du *rapiotage* : on la fait mettre nue devant huit hommes gouailleurs, on la fouille, puis, après lui avoir rendu sa chemise et donné une robe de toile grossière et rude, on l'écroue (1).

Pourquoi donc est-elle là, cette Thérésia qui, hier encore, régnait toute-puissante aux cotés du beau Tallien, dans Bordeaux ? Et pourquoi Tallien lui-même, proconsul aux pouvoirs illimités, errait-il par ce mois de thermidor, peureux, inquiet, l'angoisse au cœur, à travers un Paris hostile où les portes se fermaient devant lui, où les figures amies se détournaient à son passage ?

Il nous faut pour cela remonter plus haut, et suivre pas à pas, à travers ses aventures, la vie amoureuse et publique de la fille du comte de Cabarrus.

*
* *

Les portraits, très rares d'ailleurs, qui nous sont restés du père de Mme Tallien, nous montrent un grand vieillard osseux, à la figure en lame de couteau, longue et glabre, aux lèvres sensuelles et charnues, au front large et bombé.

Il était né dans cette vieille et âpre Bayonne où la

(1) « Il était imposé surtout aux plus jeunes et aux plus jolies : la femme, debout devant un coquin, était déshabillée par lui, et il s'assurait si elle ne cachait pas quelques assignats ou ne dérobaient pas quelques-uns de ses bijoux. Ce brigandage fit la fortune de ces monstres. » Casimir STRYIENSKI, *Deux victimes de la Terreur (la princesse Lubomirska, madame Chalgrin)*. Paris, 1899, p. 34.

vivacité espagnole se mêle à l'ardeur française. Les Cabarrus étaient d'honorables négociants qui, pour leur fils, rêvaient un avenir semblable à leur présent, la quiétude des rentes gagnées derrière le comptoir commercial. Le jeune Cabarrus devait cruellement tromper ces chères espérances paternelles. Envoyé chez les pères de l'Oratoire de Toulouse, il en revint avec un



autre goût que celui d'une vie calme et appliquée, M. Cabarrus père avait en Espagne, à Saragosse, un correspondant commercial, M. Galabert, presque un ami de la famille. Après quelques pourparlers, ce fut chez lui qu'on dépêcha le jeune homme, afin de l'y perfectionner à la fois dans le

commerce et dans l'étude de la langue espagnole.

Joyeux à l'idée de voir du pays, le jeune Cabarrus se mit en route, franchit le col des Pyrénées, et un beau soir, ravi, fatigué, tomba à l'improviste dans la famille Galabert. On lui fit fête, on l'accueillit comme l'enfant de la maison et il s'installa chez ces braves gens heureux d'avoir parmi eux un compatriote.

M. Galabert avait une fille. Elle était jolie, brune, piquante. Ce qui devait arriver, arriva. Le jeune Cabarrus devint amoureux de la jeune Galabert, il le lui dit, elle le crut, et, par une belle nuit, désertant le toit paternel, descendant, au bout de draps noués, par les fenêtres, ils s'en furent de compagnie trouver un brave curé qui

récita trois oraisons, fit deux signes de roix, et les maria.

Voilà ce pauvre M. Galabert désespéré et furieux, beau-père malgré lui. On imagine aisément le fier tapage qu'entendit ce jour-là la maison commerciale de Saragosse, et la rude lettre de reproches et de lamentation qui fut écrite à M. Cabarrus à Bayonne.

Mais il n'est si grande colère qui n'ait son terme. Celle de M. Galabert devait finir un jour et, pardonnant, il ouvrit ses bras à sa fille, son cœur à son gendre et lui donna une fabrique de savon près de Madrid. Et voilà, à son tour, le jeune Cabarrus commerçant malgré lui. Il semble que, dans ce temps, il en ait sagement pris son parti, car il alla s'installer avec sa femme dans sa nouvelle résidence.

Cette résignation apparente à son destin si bizarre ne fut pas de longue durée. Le voisinage de Madrid était certes trop tentant pour cet esprit ardent, cette imagination désordonnée rêvant de plus hautes destinées que celles promises à un marchand de savon. Il se lança dans les milieux politiques, intrigua, se répandit, brilla, et au milieu des embarras financiers créés à l'Espagne par la guerre d'Amérique, il conçut le projet d'une création de papier-monnaie destiné à sauver le crédit public.

En tout autre pays, l'utopie de ce jeune homme aurait été la risée publique, mais en Espagne, terre de paradoxe, elle fut accueillie, et, ce qui est mieux, mise en pratique. On créa pour 10.000.000 de piastres de papier-monnaie et le 2 juin 1782, Cabarrus fonda la

banque royale de Saint-Charles et s'en fit nommer directeur.

Adieu, fabrique ! adieu, savons ! C'est l'ère de la fortune qui commence pour ce brillant financier qui vient de se révéler et que le roi comble de faveurs. Cette heureuse fortune dura six ans ; à la mort de Charles III, en 1788, la débâcle commence ; elle terrasse Cabarrus en 1790, le voit en prison jusqu'en 1792. « Aujourd'hui sur le trône, demain dans les fers », a écrit Mme Roland. Cabarrus en fait la rigoureuse expérience. Cependant il a foi encore en son étoile, et il n'a certes pas tort.

Voici que la réhabilitation est arrivée pour lui ; il sort de prison, on le fait comte, on le nomme ministre plénipotentiaire d'Espagne au Congrès de Rastadt ; en 1808, il revient de Hollande comme ministre ; il prend le portefeuille des Finances, et, le 27 avril 1810, toutes les cloches funèbres de Séville proclament la fin de cette extraordinaire vie d'aventures.

Il laissait une fille, cette belle Thérésia qui nous occupe. Elle était née pendant le séjour de son père à Madrid, héritant de son imagination romanesque, de son ardeur sensuelle, dont elle devait, plus tard, donner tant de preuves publiques. Ses pareilles, si on peut parodier le vers du poète, à deux fois ne se faisant point connaître, elle débuta par un coup de maître qui révéla ce qu'elle devait être et demeurer toujours.

Le prince de Listenay, venant de Paris, arriva à Madrid. C'était un jeune homme de belle figure, aurolé du prestige d'un nom fameux, et Mlle Cabarrus ne pouvait manquer de s'éprendre de ce prince charmant venu de

France pour épouser la fille de l'ambassadeur du Roy, M. le duc de Lavauguyon. En amour, la fille Cabarrus ne recula jamais et sur sa première aventure amoureuse elle régla la conduite de celles qui lui devaient survenir plus tard. Le prince de Listenay, de son côté, ne resta pas insensible à l'ardente beauté brune de cette jeune fille si décidée, Espagnole par le caractère et la sensualité. C'étaient des rendez-vous mystérieux, des rencontres clandestines où d'éternelles amours étaient jurées par ces deux amants si différents et que toutes les conventions sociales devaient séparer.

Mais quel secret d'amour fut jamais gardé ? quel serment de tendresse fut jamais tenu ? Le prince et sa maîtresse ne firent pas exception à la règle. La chose s'ébruita, parvint aux oreilles de l'ambassadeur, en même temps que M. de Cabarrus l'apprenait. On ne fut pas long à trouver une solution satisfaisante, pour la tranquillité de l'un et l'amour-propre paternel de l'autre.

Un M. de Fontenay, conseiller au parlement de Rouen, voyageait à cette époque, pour se distraire, à petites journées, en Espagne. Le hasard le rapprocha de M. de Cabarrus. On causa. M. de Fontenay jouissait d'une estimable fortune et était célibataire. Il trouva Thérésia charmante, s'en ouvrit à son père, et le mariage fut conclu. Cela s'était quelque peu traité à la *houzarde*, mais le choix de l'époux, comme celui des moyens, importait peu, vu l'urgence de la situation. On peut croire que la jeune fille éprouva peu d'enthousiasme pour cette union de raison, mais elle y trouvait la réalisation d'un cher désir : aller en France, se fixer à Paris. Cela repré-

sentait, à ses yeux, l'élégance, le plaisir, l'amour, sa vie enfin. Aussi le nouveau ménage ne s'attarda-t-il pas à dire adieu aux beautés ibériques, et la berline de voyage l'emporta rapidement vers la frontière.

Singulier voyage de noces, que celui de ce vieux conseiller et de cette jeune femme à peine sortie de la plus troublante et de la plus passionnée des liaisons ! Elles lui devaient peser, ces galanteries surannées, à elle qui avait eu à ses pieds le soupirant princier, qui avait goûté le grand vin de la griserie amoureuse.

Sans encombre on arriva à Paris. Déjà grondait sourdement le tonnerre qui devait bouleverser la vieille société française, renverser la monarchie et secouer l'Europe entière de ce tremblement qu'un siècle suffit à peine à calmer.

Le monde accueillit avec faveur la belle Mme de Fontenay. Dans ces salons spirituels, derniers camps de l'opposition, sa beauté brune augmentée du charme étranger fit une vive sensation, et les hommages discrets ou brutaux vinrent lui prouver la puissance de sa grâce féminine.

Mme Vigée-Lebrun, le peintre de Marie-Antoinette, la dernière amie de Mme du Barry, recevait avec plaisir Mme de Fontenay. Son salon réunissait en ce temps les noms célèbres, et Rivarol en était un des ornements.

Un jour, un jeune homme beau et élégant, malgré la simplicité des vêtements, arriva dans le salon, un paquet d'épreuves d'imprimerie à la main. Il cherchait M. Rivarol pour lui soumettre des corrections. Rivarol corrigea tandis que le jeune homme attendait. Cette attente lui



Le triomphe de Mme Tallien à Bordeaux.

permit de remarquer la belle Thérésia, puis il s'en alla. Quelqu'un s'informa de son nom.

— Qui donc est-ce, ce beau garçon ?

— Ce n'est qu'un prote de l'imprimerie du *Moniteur*, dit Rivarol négligemment. Puis on parla d'autre chose.

Les événements suivaient leur cours. Le nouveau gouvernement venait de rendre la loi du divorce. Mme de Fontenay en profita, et d'un commun accord, le conseiller de parlement et elle se séparèrent. Celui-ci, voyant le tour que prenaient les choses, adopta le plus sage parti : il passa le Rhin et alla à Coblenz grossir l'armée des émigrés. La ci-devant comtesse de Fontenay resta seule et se choisit un nouvel amant. Quatre-vingt-treize vint. Des intérêts de famille appelèrent à cette époque la citoyenne Cabarrus à Bordeaux. Ce voyage devait décider de toute sa vie, et porter son nom jusqu'à la postérité.

La Terreur pesait à cette époque sur la Gironde. Le conventionnel Tallien venait d'y apparaître armé du glaive de la Loi. L'ombre du Comité du Salut Public était derrière lui, et la guillotine exécutait les arrêts d'une justice prompte, inflexible, souveraine.

Un soir, tandis qu'il expédiait son courrier, un bruit d'émeute le fit se lever de sa table et courir au balcon. C'était la foule qui accompagnait de ses clameurs et de ses imprécations une jeune aristocrate menée vers la geôle. C'était la ci-devant comtesse de Cabarrus, saisie chez elle comme suspecte.

Une heure plus tard, sur un ordre de Tallien, elle était conduite dans son cabinet. La lueur des lampes éclairait vivement la figure du conventionnel serré dans son grand

habit noir sévère où seule la cravate de mousseline mettait sa tache blanche. Thérésia, à son entrée, poussa un cri : elle venait de reconnaître en Tallien le prote d'imprimerie qui, jadis, apportait des épreuves à Rivarol dans le salon de Mme Vigée-Lebrun.

Les souvenirs d'autrefois furent l'entretien de ces premières heures, et comme Thérésia avait sa vie à sauver, et que d'autre part elle avait le cœur sensible à la beauté masculine, l'aube la trouva aux bras de Tallien. Cette liaison, dont il fut fier, fut affichée par le conventionnel. C'est alors qu'Omphale se promit de vaincre l'Hercule de la terreur girondine. Grâce à Thérésia, l'échafaud connut *les jours de relâche*, la moisson des têtes coupées diminua, la clémence régna dans Bordeaux. Sur la belle poitrine soulevée de Thérésia, Tallien oubliait la tâche que lui avait confiée le Comité de Salut-Public. L'amour lui fit dédaigner la politique. Un terrible réveil l'attendait.

Brusquement le Comité le rappela par une lettre brève, sèche, où se devinait la froideur du couteau suspendu. En hâte Tallien et Thérésia quittèrent Bordeaux, gagnant précipitamment Paris. Tandis qu'il courait se justifier devant la Convention, aux Jacobins, au Comité, sa maîtresse se cachait. Elle était sous le coup d'un mandat d'arrestation. Dénoncée, elle fut arrêtée à Versailles, et c'est après plusieurs semaines de détention à la Petite Force qu'elle dépêcha à Tallien le mot de mépris désespéré qu'il venait, ce soir de thermidor, de trouver sous sa porte.

*
* *

Nous n'avons pas ici à raconter la journée du 9 thermidor qui vit la chute de Robespierre. On ne saurait nier que Tallien fut un des principaux moteurs de cette



Mme Tallien en prison, aux Carmes,
avec Joséphine de Beauharnais et Mme d'Aiguillon.

révolution, Tallien aiguillonné par Thérésia, et la plume n'a pas assez d'injures pour maudire le nom détestable de cette fille publique à laquelle fut sacrifiée l'idée jacobine et révolutionnaire. Les causes de cette chute sont

pourtant diverses, profondes et contradictoires. Bourdon (de l'Oise) accuse Robespierre de l'avoir appelé « intrigant », Fouché lui en veut de ses reproches à cause de sa conduite à Lyon; Tallien dénonce son « insupportable orgueil »; enfin tous les corrompus l'accusent d'incorruptibilité. Mais leurs cris, que sont-ils à côté de ceux de Tallien, à côté de ses hurlements, lui qui a juré de sauver la Patrie, et la Patrie c'est la femme qu'il aime ? (1) C'en est donc fait de Robespierre. Il monte à l'échafaud et Thérésia sort de prison.

Cette courageuse lâcheté méritait une récompense. Thérésia consentit à accepter le nom de l'assassin de Robespierre, et le règne scandaleux de Notre-Dame de Thermidor commença. Ils habitaient, au delà des Champs-Elysées, sur l'emplacement actuel de l'avenue Montaigne, au milieu des champs, une manière de pavillon rustique appelé la *Chaumière*. Là les fêtes succédèrent aux fêtes, et Rovère raconta plus tard à Laffon-Ladébat que Mme Tallien y donna un dîner à sept ou huit femmes de son espèce qui finirent cette orgie en s'enivrant, en se mettant nues et en se battant (2).

Son nom n'était cependant pas sans créer, de temps à autre, un scandale public, témoin le fait qui se passa au Salon de peinture de 1796. Le peintre Laneuville y avait exposé, sous le n° 224, un portrait de la *citoyenne Tallien*, ayant dans ses mains ses cheveux qui venaient

(1) Georges CAIN, *Coins de Paris*, p. 131.

(2) *Un déporté de Fructidor ; souvenirs de Laffon-Ladébat, président du Conseil des Anciens*. Journal publié par Frédéric Masson, 1907.

d'être coupés par le geôlier ou le bourreau. Le tableau fit une telle impression que, dès le second jour, on fut obligé de l'enlever (1). La chanson s'en empara et tout Paris chanta ce couplet :

On n'a pas ôté sans raison
Ce portrait, objet de scandale,
La scène était dans la prison
De la malheureuse Lamballe,
Et Cabarrus, dont les desseins
Ne sont pas d'enhardir le crime,
Tenait, disait-on, dans ses mains
Les cheveux de cette victime (2).

Mais le règne amoureux de Tallien touchait à sa fin. La fidélité était ce qu'on pouvait le moins demander à la fille Cabarrus. En quittant l'Espagne avec M. de Fontenay, elle avait oublié le prince de Listenay ; ce rapide oubli devait être aussi celui dans lequel allait tomber son deuxième mari. On faisait au Palais Égalité, dans les salons, dans les clubs, des gorges chaudes des liaisons nombreuses que Mme Tallien menait de front, et parmi lesquelles celle avec le beau Barras, cet autre amant de Joséphine de Beauharnais, fut la plus notoire. Cependant Tallien n'avait pas cessé d'être amoureux, et ce fut là ce qui créa son malheur.

Ce n'étaient plus, dans ce ménage allant à la dérive, que scènes violentes, que disputes chaque jour recommencées. L'homme de thermidor crut que l'éloignement mettrait l'infidèle à la raison.

(1) Th. GOSSEIN, *Histoire anecdotique des Salons de Peinture depuis 1673*, Paris, 1881, pp. 114, 115.

(2) *Critique du Salon*, 1796.

C'était l'heure où Bonaparte préparait l'expédition d'Égypte. Tallien obtint de l'accompagner, sous le prétexte d'écrire le journal du voyage. Il ne nous en est resté que quelques numéros, d'une feuille qu'il rédigea au Caire, sous le titre de *la Décade égyptienne*.

Les lauriers syriaques cueillis, Bonaparte revint, oubliant au pays des sphinx l'ancien rédacteur de *l'Ami des citoyens*. Celui-ci ne devait pas faire, au Caire, meilleur ménage avec le nouveau commandant en chef de l'armée, le général Menou, qu'avec sa femme. Un beau jour, Menou l'embarqua en le faisant précéder d'une dénonciation qui, en ce temps de politique expéditive, devait en vingt-quatre heures régler le sort de l'ancien jacobin repent. Un destin contraire veillait sur lui. Une frégate anglaise donna la chasse au bâtiment qui l'emportait, le captura et emmena la prise et l'équipage à Londres.

L'ex-conventionnel devait y subir l'outrage d'un accueil chaleureux des ennemis du nom français. L'homme qui avait renversé Robespierre fut acclamé par les wighs (1) qui lui offrirent, dans leur club, une fête splendide à l'issue de laquelle la belle duchesse de Devonshire lui envoya son portrait entouré de diamants.

Tallien avait de l'usage ; il le montra en gardant le portrait et en renvoyant les diamants.

La fin de son involontaire exil arriva. Il débarqua à Boulogne, prit la poste et tomba à l'improviste chez sa

(1) Parti populaire libéral anglais, opposé au parti des tories.

femme. Il trouva la porte close. Mme Tallien avait oublié son mari.

Dès lors il ne lui resta plus qu'à se résigner. La perte de toutes ses illusions politiques avait fortifié sa philosophie, et il accepta le divorce demandé par celle qu'il avait sauvée de la guillotine en 93, à Bordeaux, en 94, à Paris.

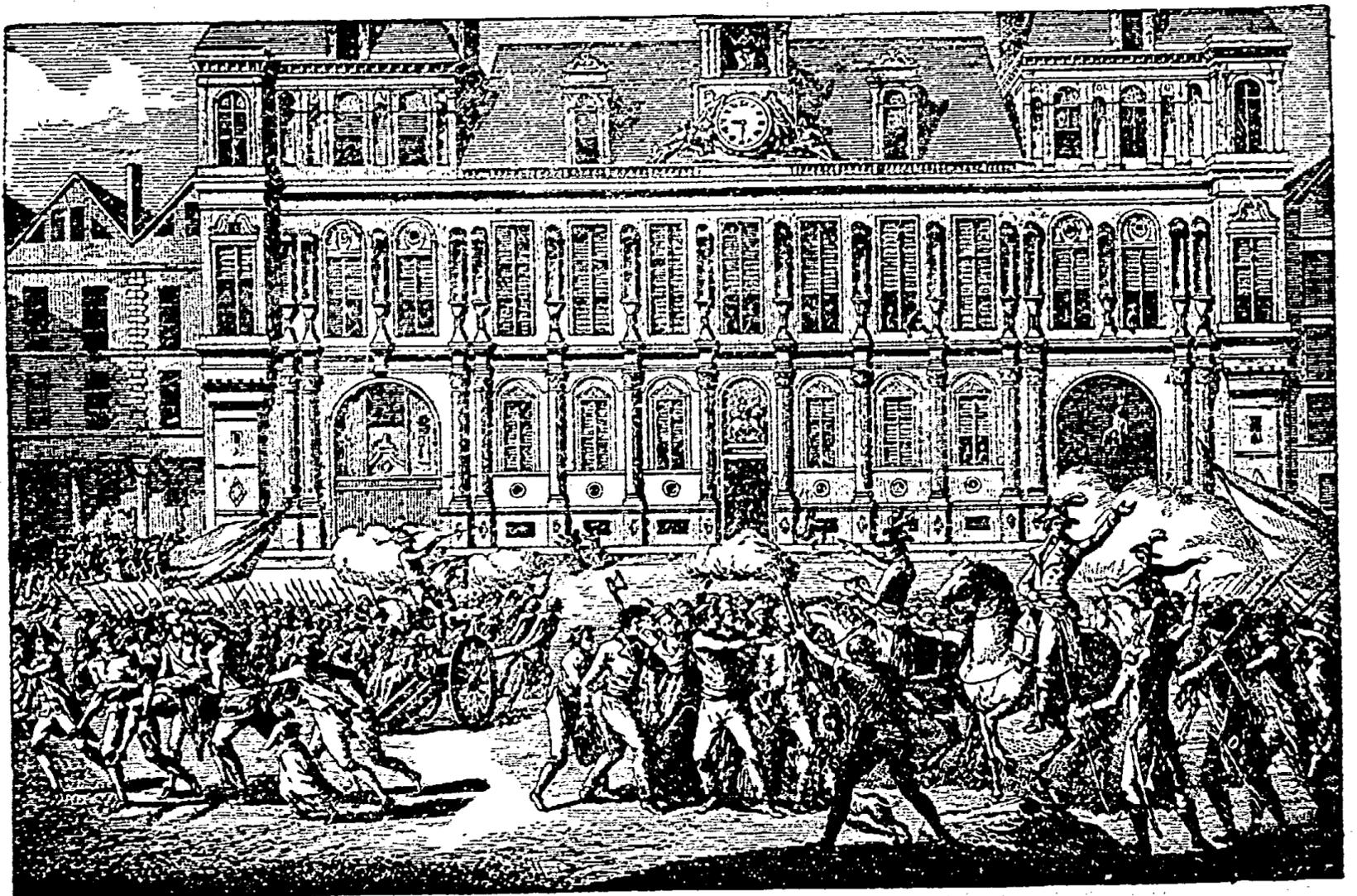
En 1805, la ci-devant comtesse se maria pour la troisième fois. Un nouveau mari se trouvait pour aspirer à l'honneur de sa main, aux voluptés de sa couche.

Le comte François-Joseph-Philippe de Caraman avait à cette époque trente-quatre ans, étant né le 21 septembre 1771. La Révolution l'avait trouvé officier dans le régiment de Noailles-Dragons, et la tourmente lui avait laissé la tête sur les épaules. Malgré l'opposition tenace de sa famille, peu flattée d'accueillir cette fille publique de la Terreur, le comte de Caraman persista dans son intention de l'épouser, et ayant donné à Thérésia sa parole, il la tint.

— Elle aura beau faire, elle sera toujours Mme Tallien, dit le conventionnel en apprenant le mariage. Ce nom marquera toujours plus que celui de princesse de *Chimère* (1).

C'était peut-être la pensée de Tallien, mais le mot est certainement apocryphe, car ce ne fut que plus tard, quand le comte de Caraman eut eu, dans l'héritage de son oncle, la terre de Chimay, dans le Hainaut autri-

(1) ANONYME (Mlle Georgette Ducrest). *Mémoires sur l'impératrice Joséphine*, Paris, 1828.



La nuit du 9 au 10 Thermidor devant l'Hôtel de Ville, d'après Duplessis-Berteaux.

chien, qu'il prit le titre de prince. La Restauration le fit chevalier de Saint-Louis et de Malte, colonel de cavalerie et lieutenant de la louverterie du Roi, représentant du département des Ardennes à la Chambre des députés. Ceux qui virent la nouvelle princesse à cette époque eurent de la peine à reconnaître en elle cette belle et radieuse beauté de Notre-Dame-de-Thermidor.

Mme Cavaignac, qui, en 1812, la rencontra à un dîner chez Cambacérès, la vit « épaisse, couperosée, méconnaissable (1) ». Retirée dans sa terre, elle cacha sous la couronne princière le bonnet rouge dont on l'avait vue coiffée en 93, à côté de Tallien, dans le landau qui les emportait à travers les acclamations populaires.

* * *

Récemment, au cours d'une de ces conversations où brille son esprit charmant et vif, M. Henry Houssaye, l'illustre académicien à qui nous devons tant de chefs-d'œuvre sur 1814 et 1815, nous contait l'anecdote suivante qu'il tenait de la bouche de feu le docteur Cabarrus, le fils de la fameuse Notre-Dame-de-Thermidor que M. Arsène Houssaye évoqua en une fresque à la fois gracieuse, tragique et mouvementée :

Le docteur Cabarrus achevait, vers 1834, ses études médicales à Paris, quand il reçut de sa mère, devenue

(2) *Les Mémoires d'une inconnue*, publiés d'après le manuscrit original (1780-1816), Paris, in-8, 1894, p. 343.

princesse de Chimay, une lettre le prévenant qu'elle viendrait passer quelques jours avec lui. Sans doute voulait-elle revoir ce Paris où la Royauté était revenue, ce Paris témoin de tous ses triomphes, où, le 16 novembre 1820, pauvre, lamentable, devenu un mouchard à la solde de la police, Tallien s'était éteint.

Au jour dit, la princesse arriva chez son fils.

— Que faire ? s'exclama-t-elle après les premiers embrassements.

La chose fut vite résolue, car comment distraire une femme élégante encore, se refusant à abdiquer, et qui s'était absentée de Paris pendant quelques mois ? Le docteur emmena sa mère en un cabaret renommé où la chère était parfaite et les vins d'un cru illustre. Dîner gai et joyeux, où de vieux souvenirs furent évoqués entre cette mère au passé célèbre et ce fils désireux d'apprendre les secrets d'un autrefois à jamais aboli ; soirée charmante que l'ancienne maîtresse du proconsul de Bordeaux voulut terminer au théâtre, comme en partie fine.

Un cabriolet mena la mère et le fils dans un théâtre des boulevards où se jouait — étrange coïncidence, fortuite ou voulue ? — un drame révolutionnaire. Lequel ? Le docteur Cabarrus ne s'en souvenait guère, et d'ailleurs peu importe. Sachons simplement que les dames de Sainte-Amaranthe, ces fameuses courtisanes de la Terreur guillotines le 29 prairial an II, en compagnie de cinquante-deux condamnés en chemises rouges, que les dames de Sainte-Amaranthe, enfin, y figuraient dans leur salon-tripot.

La princesse de Chimay poussa la porte de la loge louée, et au même instant, sur la scène, la porte du salon s'ouvrit et dans son encadrement, mince, cambré, poudré

je ne puis vous savoir d'autre honneur si ce n'est
 et vous savez d'ailleurs, je ne vous en ai d'autre moyen
 pour ce que vous savez très bien que vous en
 contentez de vous faire connaître chez moi à 5^h 1/2
 par d. vous enregistrez à d'ici vendredi prochain - vous
 savez avec plusieurs billets que je vous en ai depuis
 que de beaucoup d'esprit mais plus élégant dans
 le ton et les manières vous serez aimable pour tout
 et surtout pour moi de la manière dont et de
 être Magistrate en vous effrayant par ce que vous en
 fait de la manière dont je vous en ai depuis

et de l'honneur je joins le tout pour vous
 prie de vous enregistrez le jour là

Après l'honneur de l'honneur
 L'assurance de tous les sentiments d'estime et de
 considération avec lesquels je vous en ai depuis

Je suis très humble
 serviteur
 J. de l'honneur
 6 mai 1793

Une lettre de Mme Tallien devenue princesse de Chimay.

tel qu'il le fut avant la journée fatale, grave, lent, tragi-
 que et muet, en habit bleu, se dressa Maximilien de
 Robespierre.

Un cri sourd suivi d'une chute lourde retentit dans la loge. Notre-Dame-de-Thermidor s'était évanouie.

Quelle anecdote plus tragique et plus émouvante citer ? Contée par le fils qui en fut le témoin, elle atteint une intensité véritablement pathétique. Thérésia sauvée grâce à l'égorgement de l'Incorruptible et s'évanouissant à la vue de ce spectre sous la fiction théâtrale, devant ce remords vivant dressé en son souvenir par un acteur habilement grimé !

Est-ce cela qui la tua, un an plus tard ? On ne sait. Vieillie, les cheveux gris, la mort la prit à l'âge de soixante ans. Ses enfants étaient là, et parmi eux cette fille qui, au baptême, reçut le nom de *Thermidor* et eut l'impératrice Joséphine pour marraine. Rien ne demeurerait, sur ce visage ridé, de la triomphante beauté de 93. Tout un passé tragique mourait avec elle.

Sous une dalle gravée de la couronne princière, dans un village belge, à Chimay, dorment, maintenant oubliées, les froides cendres de celle à la gloire de laquelle fut immolé l'homme qui tenait dans sa main le destin de la France (1).

(1) Mme Tallien, princesse de Chimay, mourut dans le Hainaut belge, le 15 janvier 1835, et fut enterrée dans la chapelle du Château de Chimay.

III

CADAVRES ROYAUX

Quand, de nos jours, paraît dans les journaux le récit d'une violation de tombe, un mouvement répulsif de curiosité se manifeste autour du lugubre exploit du « vampire ». Peut-être le procès-verbal que nous allons analyser aura-t-il le même effet sur nos lecteurs, et pourtant nous n'hésitons pas à le faire, car c'est là une des anecdotes tragiques de la Terreur, encore peu connue aujourd'hui malgré la réprobation générale qui l'entoure et pèse sur elle comme la malédiction des siècles.

Ce chapitre de la violation des tombes royales de Saint-Denis constitue, aujourd'hui encore, un des principaux griefs contre le gouvernement révolutionnaire. Nous ne nous attarderons ni à l'expliquer, ni à le juger. Ce recueil n'a pas cette prétention et vise à remplir un autre but.

Par ordre de la Convention nationale, on procéda les 6, 7 et 8 août 1793, à l'enlèvement des principaux monuments funéraires garnissant la basilique ci-devant

royale de Saint-Denis. Beaucoup d'entre eux furent abattus, détruits sur place, notamment celui de Dagobert I^{er} et de Bertrand Duguesclin. On découvrit peu de chose dans les espèces d'auges de pierre servant de cercueils aux princes et rois de la première dynastie française. Un peu de fil d'or faux fut trouvé dans celui de Pépin, et le sceau d'argent, pesant trois onces et demi, de Constance de Castille fut ramassé dans le cercueil de la seconde femme de Louis VII, dit le Jeune. Dans l'espace de ces trois jours, cinquante et un monuments furent renversés et l'effort d'art de douze siècles se trouva perdu.

La véritable besogne sinistre commença le samedi 12 octobre. Une troupe d'ouvriers descendit avec des pioches, des leviers, des pics, dans le caveau des Bourbons. A la lueur des torches, la violation commença. L'écho funèbre de la chapelle souterraine retentissait sous ces coups lugubres qui résonnaient dans la majesté de ce charnier royal.

Enfin la première plaque de marbre sauta et un spectacle grandiose et émouvant écarta de ce cercueil ouvert les ouvriers et les représentants de la Convention.

Le cadavre du Vert-Galant, de Henri IV, venait d'apparaître.



Tombeau de Jean I^{er}
dans le caveau de
Saint-Denis.

Il était là debout, la barbiche blanchie au menton, avec son grand nez en bec d'aigle, sa taille de caval-



La violation des tombes de St-Denis.

cadour, aussi droite qu'au jour de sa mort, le 14 mai 1610. Son suaire l'enveloppait comme d'un manteau étroit.

Le premier moment de stupeur passé, on s'approcha, on se bouscula autour de ce cadavre royal. On le porta dans le passage des chapelles basses, on l'adossa contre un pilier et tout Saint-Denis vint, jusqu'au lundi, 14 octobre, défilier devant le grand Gascon.

A deux heures de l'après-midi, on le remonta et on alla le jeter dans le cimetière de l'abbaye, dans la fosse commune creusée pour les Valois. Durant son exposition on lui avait détaché, en guise de souvenir, un doigt et des dents.

A trois heures, le travail reprit. Successivement les cadavres de Louis XIII, que sa forte moustache caractérisait, de Marie de Médicis, d'Anne d'Autriche, de Marie-Thérèse d'Espagne, du dauphin Louis, en état de putréfaction liquide, allèrent rejoindre le corps de Henri IV. Dans la même fosse on jeta le cadavre de Louis XIV. Le grand Roi-Soleil était noir comme de l'encre, quoique bien conservé. Il suscita peu de curiosité et les ouvriers allèrent dîner.

A sept heures du matin, le mardi 15 octobre, on se remit à la besogne. Vingt-deux cadavres furent enlevés de leurs cercueils pendant cette journée, et parmi eux se trouvait celui de Marie Leczinska, princesse de Pologne, épouse de Louis XV. A l'ouverture des bières, il s'éleva d'elles une vapeur noire répandant une odeur insoutenable. Plusieurs ouvriers durent quitter la crypte et furent atteints de fièvres. On brûla de la poudre, on répandit du vinaigre et la fosse commune reçut ces putréfactions royales. Les caveaux renfermaient aussi des boîtes de plomb contenant des cœurs. Elles étaient

surmontées de couronnes d'argent doré ou de vermeil. Les boîtes furent fondues pour des balles ; les couronnes allèrent à l'Hôtel des Monnaies. A la même heure que



Tombeau
de Duguesclin.

la veille, les ouvriers descendirent, le mercredi 16 octobre, dans les caveaux. A l'heure où, sur l'échafaud révolutionnaire, tombait la tête de Marie-Antoinette, on procédait à l'ouverture du cercueil de Louis XV, à l'entrée du caveau. On le trouva dans une niche du mur où il attendait que son successeur vînt le remplacer. Jusqu'en 1815, la niche devait rester vide (1). Le cercueil du roi fut monté dans le cimetière, où on l'ouvrit. Roulé dans des bandellettes, enveloppé d'un suaire, le cadavre semblait parfaitement conservé. Un ouvrier le tira à lui. Il tomba aussi en putréfaction et l'odeur fut à ce point nauséabonde qu'il fallut tirer des coups de fusil pour purifier l'atmosphère. Le cadavre fut aussitôt jeté dans la chaux vive et on alla chercher les entrailles des Bourbons.

Des seaux de plomb les contenaient, posés sur des

(1) A cette époque, on y place le corps de Louis XVI déterré du cimetière de la Madeleine.

tréteaux de fer. On les vida dans la fosse, et comme les boîtes des cœurs, les seaux allèrent à la fonte.

Dans cette même journée, on ouvrit le cercueil de Charles V. Il contenait une couronne de vermeil, une main de justice d'argent, et un sceptre d'une longueur de cinq pieds que surmontaient des feuilles d'acanthé dorées, d'un éclat extraordinaire. Une couronne à moitié rongée fut trouvée dans le cercueil de Jeanne de Bourbon, avec une quenouille de bois doré pourrie et des souliers de forme pointue tombant en poussière. Là s'acheva la journée.

Celle du jeudi 17 octobre fut signalée par un fait curieux. On remarqua que pour l'embaumement du cadavre de Charles VII, mort en 1461, les chirurgiens s'étaient servis de mercure. Ce mercure se retrouva intact entre les parois de plomb du cercueil. La nuit était descendue quand on jeta au charnier les cendres de Charles VIII, mêlées à des ossements épars.

La journée suivante vit l'exhumation de Catherine de Médicis et du père de Hugues Capet, comte de Paris, mort en 956. Le samedi 19 octobre, on



Urne contenant le cœur de François I^{er}.



Tombeau
de Childebert I^{er},

observa que les émanations cadavériques du frère de saint Louis, Alphonse de Poitiers, mort en 1271, avaient veiné de jaune et de blanc la pierre sous laquelle il reposait. La dalle avait ainsi le véritable aspect du marbre. Quant au corps de Louis VIII, on le trouva dans des loques d'or qui furent son suaire, à côté d'un sceptre de bois pourri et d'une calotte d'étoffe satinée. Il avait été en outre cousu dans une enveloppe de cuir très épais. Il est certain que ce fut là une précaution prise pour le transport qu'on en fit de Montpensier, en Auvergne, où il était mort en revenant de la guerre contre les Albigeois, au lieu définitif de sa sépulture.

Quelques gravats, une rotule et deux petits os, ce fut tout ce qu'on trouva de la femme de saint Louis, Marguerite de Provence. Au doigt du squelette de Philippe le Bel était un anneau d'or. La scène émouvante de cette journée eut lieu vers le soir. A la lumière des flambeaux, on ouvrit le sarcophage de Dagobert, le bon roi populaire de la légende, l'ami de saint Eloi. C'était un énorme bloc de pierre où avait été creusée la forme du corps. Là on avait placé un petit coffre de bois de deux pieds de long, garni de plomb, et séparé en deux parties égales à l'intérieur, par une planchette de bois. Enve-

loppés d'une étoffe de soie, les ossements du roi étaient dans le premier compartiment ; dans le second reposaient ceux de sa femme Nanthilde. Une lame de plomb à la tête du coffre portait ces quatre mots :

HIC JACET CORPUS DAGOBERTI.

Aux pieds du coffre une autre lame était gravée de l'inscription :

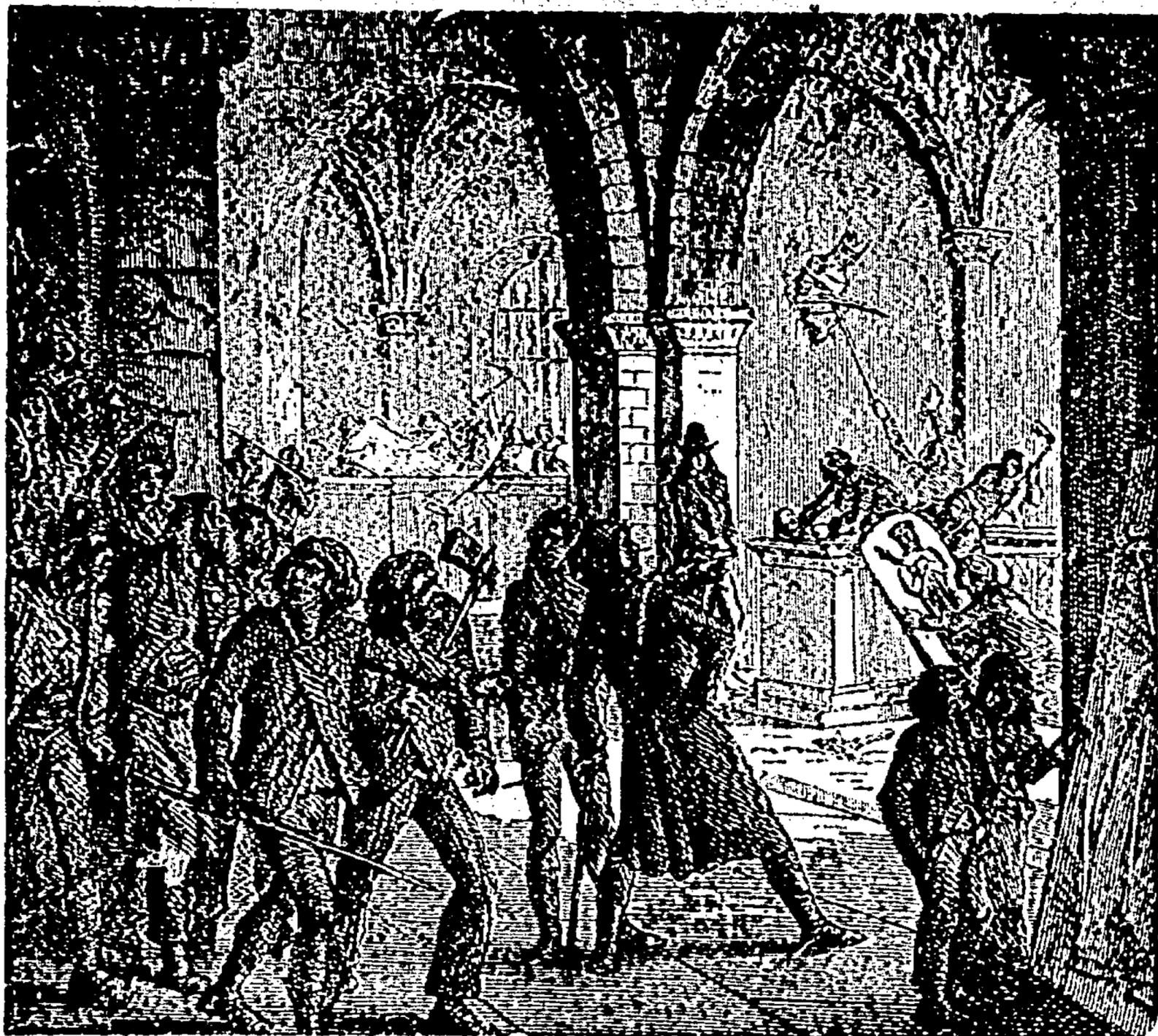
HIC JACET CORPUS NANTHILDIS.

Et la terre recueillit ces derniers vestiges de la vieille France royale.

François I^{er} fut exhumé le dimanche 20 octobre. A travers les interstices du cercueil de plomb coulait un eau noirâtre et nauséabonde qui se répandit sur le sol pendant le transport au cimetière. En même temps que Duguesclin, dont la tête était intacte et les os d'une remarquable blancheur, on enterra sept corps, parmi lesquels celui de Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, dont la main décharnée serrait un débris de crosse de cuivre doré et les lambeaux de ses ornements sacerdotaux.

Quatorze cadavres furent le bilan de la journée du 21 octobre ; six celui du 22. On découvrit une tête aux cheveux intacts, très longs, et tressés en deux cadenettes. C'était celle du connétable de Sancerre, décédé en 1402, à l'âge de soixante ans. Une couronne, un sceptre terminé par un oiseau doré, un anneau d'argent, un fragment de quenouille, furent les trouvailles du mercredi

23 octobre. Elles avaient été données par les tombeaux de Philippe de Valois et de Jeanne de Bourgogne, sa



Ouverture des tombeaux de la Basilique.

première femme. Le 24, ce fut un oreiller de plomb qui se trouva sous la tête desséchée de Charles le Bel, et dans la nuit de ce jour, on vint dépouiller quelques tombes. Comme on était pressé d'en finir, on ne fit pas d'enquête. Philippe le Long donna sa couronne

d'argent doré, lourde de pierreries, et son sceptre de cuivre doré. Le tombeau du roi Jean, mort en exil, en Angleterre, fut le dernier qu'on ouvrit. La besogne sinistre était terminée.

Dans la nuit du 11 au 12 novembre, on enleva du trésor de l'Abbaye les châsses, les reliques et les objets précieux. Le tout, mis dans des caisses de bois chargées sur des chariots, se mit en route le 12, à dix heures du matin, pour Paris et la Convention nationale.

Désormais les caveaux de la vieille basilique royale allaient demeurer vides de leurs cercueils illustres. La parole de Bossuet se réalisait, une terrible leçon était donnée au monde (1) et aux rois. Les Bourbons, mêlés aux Valois, dormaient dans la même fosse commune, tandis que le terrain du cimetière de la Madeleine recéléait les restes de celui que la guillotine avait sacrifié à la Liberté française, le 21 janvier. Le retour des Lys, en 1815, devait mettre de l'harmonie dans les ruines du charnier de Saint-Denis, ramener dans les caveaux déserts la dépouille de la Reine et du Roi, balayer la poussière de ces démolitions de 93, et préparer un lieu de repos désormais inutile à une monarchie condamnée.

(1) BOSSUET, *Oraison funèbre de la Reine de la Grande-Bretagne*, 16 novembre 1669.

LIBERTÉ,
ÉGALITÉ,



LA VICTOIRE
OU LA MORT.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IV

LE ROMAN AMOUREUX D'UN CAPUCIN

C'est un singulier personnage qui, ce soir de septembre clair et léger, monte la rue Saint-Honoré, vers la Société fraternelle et amicale des Jacobins.

Quoique, à cette heure de la Terreur, le débraillé révolutionnaire soit à l'ordre du jour, les passants ne peuvent s'empêcher de remarquer le désordre extrême et le dégueuillement de celui qui, une lourde canne, solide gourdin à la main, monte la rue, encadré de quelques acolytes en semblable appareil.

C'est un chapeau en loques qui couvre sa chevelure hirsute, luisante et grasseuse ; pas de culotte, mais un pantalon loqueteux d'étoffe tricolore ; pas d'habit, mais une jaquette déchirée, usée aux coudes, élimée. Dans des sabots rustiques, il marche pieds nus. Nue aussi la poitrine, nu le cou. C'est le type du vrai sans-culotte haillonneux, d'une crasse épique, d'un débraillé à la fois pittoresque et répugnant. Il semble commander au groupe qui l'entoure, et c'est avec une discipline

parfaite, en général d'armée à la tête de ses hommes, qu'il franchit le seuil des Jacobins. Il entre dans la salle, on le voit et on crie :

— Vivé Chabot !

Car c'est là François Chabot (1), le ci-devant capucin, actuellement représentant du peuple à la Convention nationale.

La loque, c'est sa popularité à lui.

Ce soir-là, il est venu faire part aux Jacobins, ses frères et amis, d'une grande nouvelle. On se la chuchote mystérieusement à l'oreille, on se murmure un nom, quand, sur l'invitation du président, Chabot monte à la tribune. Silence.

— J'annonce à la société, dit-il, que je me marie.

Ah! Ah! voilà la grande nouvelle attendue. Le capucin se marie ! Les femmes, les tricoteuses de la Société fraternelle fondée par Olympe de Gouges, se penchent dans les tribunes. Parmi toutes les surprises de la Révolution, celle-ci n'est certes pas la moindre. On écoute Chabot :

— On sait que j'ai été prêtre, capucin même, confesse-t-il ; je dois donc motiver à vos yeux la résolution

(1) Chabot naquit en 1759, à Saint-Geniez, dans le Rouergue. Son père était cuisinier au collège de Rodez. Très intelligent, très ardent, François Chabot se fit capucin. Avec les événements politiques et les lois sur les couvents, il quitta la prêtrise et se lança dans la politique. Nommé député du Loir-et-Cher, en septembre 1791, à l'Assemblée législative, il fut un des principaux agitateurs qui soulevèrent le peuple contre la Cour. Le Loir-et-Cher le nomma, en septembre 1792, député à la Convention. Il fut guillotiné avec les Dantonistes, le 16 germinal an II.

que j'ai prise. Comme législateur, j'ai cru qu'il était de mon devoir de donner l'exemple de toutes les vertus. On me reproche d'aimer les femmes ; j'ai cru que c'était



Un orateur aux Jacobins.

anéantir la calomnie que d'en prendre une que la loi m'accorde et que mon cœur réclame depuis longtemps. Je ne connaissais pas, il y a trois semaines, la femme que j'épouse. Elevée comme les femmes de son pays, dans la plus grande réserve, on l'avait soustraite aux regards

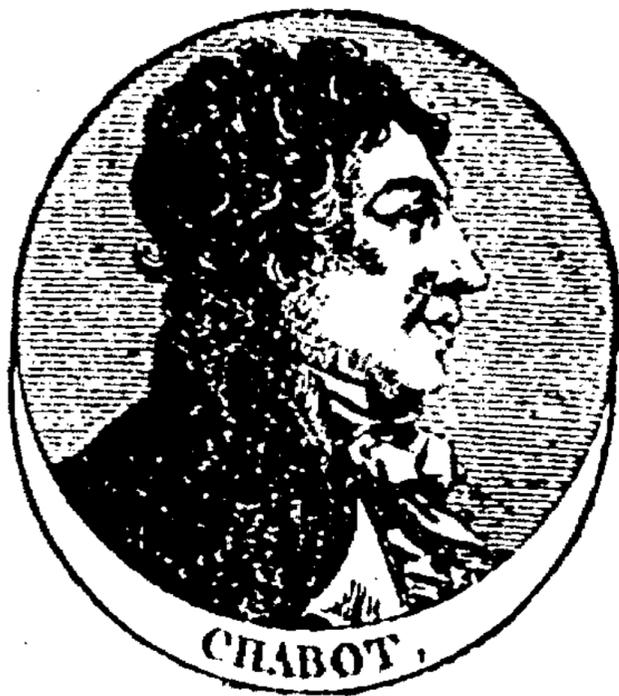
des étrangers. Je n'étais donc pas amoureux d'elle. Je ne le suis encore que de sa vertu, de ses talents, de son esprit et de son patriotisme ; de son côté, la réputation du mien m'avait ouvert le secret de son cœur. J'étais loin de prétendre à elle. Je la demandai à l'un de ses frères, Junius Frey, homme de lettres estimable, connu par deux ouvrages très patriotiques, l'*Anti-Fédéraliste* et la *Philosophie sociale*. Je la demandai, non pour moi, mais pour un de mes parents. « C'est à toi, citoyen, c'est à toi seul que je la destine », me répondit Junius Frey. Je lui observai que je possédais, pour tout bien, une pension capucinale de 700 livres, et que je l'abandonnais à mon père et à ma mère, l'un âgé de quatre-vingts ans, l'autre de quatre-vingt-cinq, plus patriotes, plus énergiques que moi, et qui se sont ruinés pour me donner de l'éducation. « Peu m'importe, m'a répondu ce galant homme ; nous vous la donnons pour vous, et non pour votre fortune. »

C'est sans doute en faisant bon cœur à cette bonne fortune que le capucin Chabot a accepté le cadeau de Junius Frey ? Il ne s'en ouvre pas davantage à ce sujet, et continue avec véhémence, car il s'agit maintenant de faire avaler aux frères et amis les 300.000 livres qui composent la dot de cette vertueuse étrangère.

— On m'a calomnié à cet égard, citoyens ; on a prétendu que j'avais de l'argent, puisque je faisais un mariage avantageux. Je vais vous lire mon contrat de mariage ; vous y verrez en quoi consiste ma fortune. J'achetai, lors de la Législature en 1792, pour 1500 livres de meubles, qui, gagnant à cause de la baisse des assi-

gnats, sont reconnus valoir 2.000 écus. Je suis donc riche d'un capital de 6.000 livres.

Et de sa carmagnole déchirée, le capucin tire un papier crasseux. C'est le contrat de mariage aux secrets duquel il va initier les Jacobins. Comme, malgré sa hâte à le dépêcher, sa situation n'y apparaît point comme celle d'un anachorète ayant fait vœu de pauvreté, il se hâte d'ajouter, avec l'espoir que la sauce fera passer le poisson :



— Maintenant j'invite la société à nommer une députation qui assistera à mon mariage et au banquet civique qui le terminera. Je la prévient

qu'aucun prêtre ne souillera ma noce et que nous n'emploierons que la municipalité. La députation voudra bien s'y rendre à huit heures du matin ; je désire que tout soit terminé pour neuf heures, car je ne veux pas m'absenter de la Convention nationale ; et ma femme m'a dit qu'elle cesserait de m'aimer si cela me faisait négliger une seule fois la Convention et les Jacobins.

Un banquet et un mariage expédiés en une heure ! Et à quelle heure matinale : huit heures ! Le capucin ne tenait pas à mettre trop longtemps les Jacobins en présence de cette femme dont l'amour se réglait sur sa conduite politique.

Cette façon d'arranger cavalièrement les choses n'est

pas du goût de tous les membres de la société, et l'un d'eux, le citoyen Dufourny, ci-devant président du Conseil général de la Commune, monte à la tribune. Là, il proteste énergiquement contre la proposition de Chabot, et sa malice railleuse n'épargne guère la fiancée et surtout la dot. Il semble s'étonner de voir un bon patriote comme Chabot choisir une étrangère pour épouse, alors que les Françaises ne manquent pas pour remplir cette honorable condition. Enfin, il estime que les députations de la Société ne sont point faites pour assister à des banquets et à des mariages.

Chabot réplique, mais la chose paraît superflue et le succès de sa proposition semble certain. Malgré l'heure matinale, il en est qui veulent bien aller au mariage et partager les somptuosités de ce rapide banquet. C'est mal au citoyen Dufourny de venir prêcher le carême, malgré le capucin.

Chabot n'a nul besoin d'insister. Des applaudissements chaleureux et unanimes couvrent les fleurs de sa belle rhétorique, de sa *capucinade* jacobine.

Il se frotte les mains et sourit.

Les 300.000 livres de la dot ont passé.

*
* *

Quelle était donc cette mystérieuse fiancée dont « les vertus, les talents, l'esprit et le patriotisme » avaient séduit et rendu amoureux le fils du cuisinier de Saint-Geniez-de-Rivedolt ?

La chronique scandaleuse de l'époque n'avait pas

encore touché à la réputation de Léopoldine Frey. C'était, paraît-il, une jeune fille élégante et de belles manières, blonde comme le sont les Autrichiennes, mince, potelée, fort agréable en somme, et un morceau de roi pour Chabot.

Elle habitait avec ses deux frères, Emmanuel et Junius, ci-devant barons, présentement banquiers autrichiens s'il les en fallait croire, en réalité, agents politiques assez louches dont le rôle n'a jamais pu être défini avec une rigoureuse exactitude. C'est chez eux que Chabot avait rencontré sa fiancée d'Outre-Rhin, et comme il n'était insensible aux charmes d'aucune femme, ceux de Léopoldine Frey firent une grande impression sur lui. Les banquiers étaient riches, du moins prodiguaient-ils un or dont on ne cherchait pas à deviner la provenance. La table chez eux était fastueuse, les vins généreux, la conversation aimable. On devine aisément leur effet sur celui qu'on a pu définir : « joli garçon, aimable et effronté, moine gourmand et luxurieux, le type de l'homme d'Eglise épicurien, tel que l'a chanté la raillerie française depuis les fabliaux » (1). Pour ces deux étrangers aux opérations financières peu claires, Chabot, député, jacobin influent, représentait une garantie, sinon morale, du moins politique, une manière de paravent à l'abri duquel ils pouvaient continuer les louches besognes volontiers excusées grâce à la table, les vins et la sœur.

(1) F.-A. AULARD, *Figures oubliées de la Révolution : Fabre d'Eglantine*. (*La nouvelle Revue*, tome XXXV, 1^{er} juillet 1885).

C'est certainement là qu'il faut chercher l'origine du mariage inattendu de Chabot. Avec sa réputation scandaleuse de libertin, il ne pouvait guère l'espérer. Jadis, alors qu'il était gardien de son couvent et qu'il affichait encore une pieuse et édifiante austérité, il s'était lancé dans la lecture des ouvrages d'un genre un peu spécial que la Révolution vit paraître à son aurore avec une extraordinaire profusion. De nature ardente et sensuelle, Chabot s'abandonna et fut bientôt pour son couvent un objet de honte et pour la ville un sujet de perpétuels scandales.

Il en fut de même, alors que plus tard Grégoire, l'évêque constitutionnel de Blois, se l'attacha comme grand vicaire. Ce mouton devint enragé, attaqua, comme représentant du département de Loir-et-Cher, l'Assemblée législative, la cour et le parti constitutionnel, avec une violence dont on n'avait pas encore eu d'exemple. C'est lui qui voulait une loi mettant dans toute la France le pain à un sou la livre, lui qui appela « le citoyen Jésus-Christ le premier sans-culotte du monde », et qui, pour faire excuser son débraillé, stigmatisa les citoyens soucieux de la propreté, du mot *muscadins*.

Revenons à son roman amoureux.

L'accusation d'aimer toutes les femmes, dont il s'était défendu à la tribune des Jacobins, était loin d'être sans fondement. Marié, il ne négligea pas les voluptés extra-conjugales, et prit comme maîtresse une femme Descoings, qu'il établit en un petit appartement retiré. Cette liaison dura seize ou dix-sept mois.

Mais c'est bien mal connaître Chabot que d'imaginer qu'une maîtresse et une épouse légitime pouvaient contenter ses appétits sensuels et sa fringale amoureuse.

Montre aux ans

*Je vous envoie la réponse de l'abbé Roumette
sur sujet de votre commission il est allé
à Nodis et vous avez sans doute le plaisir
de l'y voir. Je vous prie de me marquer à
Montpellier si la p. d'homme vous a rien dans ce
mon nom ; si non, vous sera renvoyé au
sujet de son s'ichard et si mon cher cousin quel
s'embresli a vu une de mes lettres le même
jour Marquis moi aussi ce que je dois faire de
votre de vos trois lettres lesquelles j'ai à Montpellier
et à qui il faut les remettre. Je suis de cœur et d'âme
votre fidèle ami et serviteur*

Milieu le 29 février l'année 1793

Chabot

Un autographe de Chabot.

Comme un papillon — un peu délabré — on le voit voltiger de cœur en cœur, et ce ne fut pas quelquefois sans ennuis.

Sa carrière politique touchait à sa fin. Son mariage avec Léopoldine Frey en avait fait le complice de ses beaux-frères qui l'entraînèrent dans leurs opérations louches et leurs tripotages financiers. Brusquement

éclata le scandale de la Compagnie des Indes et de la falsification du décret de la Convention. En novembre 1793, un matin, à l'aube blafarde, Chabot fut cueilli au saut du lit où la langoureuse Léopoldine dormait amoureusement dans ses bras.

Et voilà Chabot sous les verrous, à la prison du Luxembourg. C'est là que vint le trouver une assignation à comparaître le 18 pluviôse an II (6 février 1794) devant le tribunal civil, à la requête d'une fille Julie Conpry, mieux connue sous le nom plus familier de Berger, et demeurant rue Neuve-Saint-Roch. Ladite fille se prétendait enceinte des œuvres du capucin, et sa requête ajoutait un nom de plus à la longue liste amoureuse du mari de Léopoldine. Au contact des avocats, des huissiers devenus conventionnels, Chabot avait acquis quelques connaissances juridiques et quelques roueries en usage au Palais. Cette fois, elles ne lui servirent de rien. Arguant de sa mise au secret, il sollicita une remise, des sursis, mais le tribunal, avec une ironie qu'il ne comprit sans doute guère, lui fit observer qu'il pouvait se faire représenter comme en une affaire purement commerciale. Chabot s'étant obstiné perdit le procès en recherche de paternité. Il fut condamné, par défaut, à se charger de l'enfant à naître et à payer à la mère douze cents livres pour ses couches, et les juges le laissèrent libre de choisir entre cette décision et celle qui lui permettait de se libérer moyennant mille livres de pension viagère.

Chabot ne se tint pas pour battu et dans son testament décocha la flèche du Parthe à cette maîtresse qui prétendait faire trancher judiciairement un différend

qu'il s'obstinait à considérer comme purement amoureux et sentimental.

« Je désavoue, écrit-il, le fils de Julie Berger, et j'ai plus d'une raison pour cela. Cependant, je recommande à mes parents d'aider à son éducation jusqu'à l'âge de quatorze ans. Je leur recommande surtout de prendre soin de ma bien vertueuse épouse et de la consoler dans son affreux veuvage. J'ai eu des faiblesses dans ma vie, mais la philanthropie la plus désintéressée et le respect pour les soins de la nature me feront pardonner quelques écarts de mes passions bouillantes. J'espère que la divinité voudra les oublier et me recevoir dans son sein que j'adore, en dépit de tous les nouveaux fanatiques de l'athéisme. »

Le galant personnage, à son heure dernière, redevenait capucin. Son père, le brave cuisinier du collège de Rodez, prit-il soin du fils de Julie Berger ? Consola-t-il la « bien vertueuse épouse » ? On ne sait. Le temps a effacé ces figures lointaines et humblement résignées. Ce qui est certain, c'est que la fille Berger en fut pour ses frais de procès, car deux mois plus tard, le 16 germinal, Chabot montait, avec ses deux beaux-frères, dans la charrette des Dantonistes.

François Chabot

V

UNE VRAIE SANS-CULOTTE

Vers la fin du mois de décembre 1793, une jeune femme brune, à la taille souple, à la démarche langoureuse sous des vêtements flottants, s'en vint frapper à la vitre du portier de l'immeuble n^o 1446, de la rue Saint-Honoré.

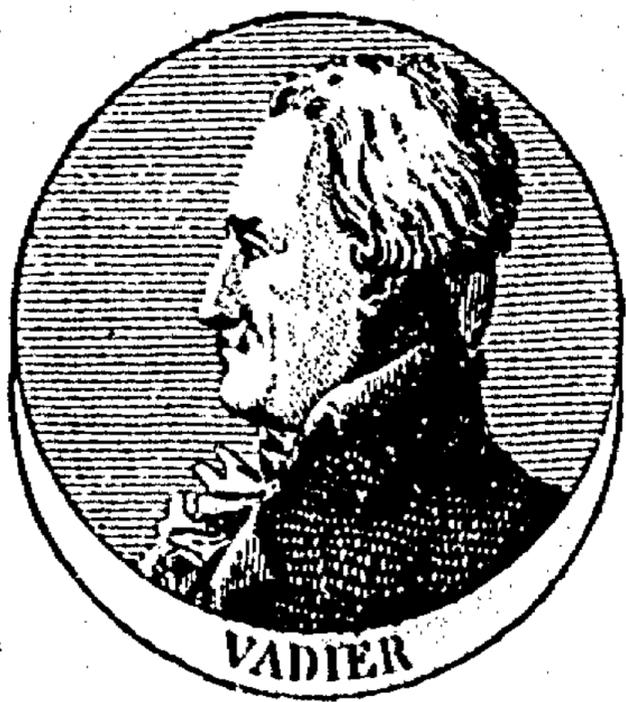
— Le citoyen Vadier (1) est-il chez lui ? demanda-t-elle.

— Montez, dit l'homme, c'est au premier au-dessus de l'entresol.

La visiteuse gravit l'escalier sombre et étroit menant

(1) Vadier, député de l'Ariège à la Convention nationale, fut un des plus ardents et des plus violents jacobins. Il vota la mort du Roi et toutes les mesures de la Terreur. Ennemi de Danton, il disait de lui : « Nous allons vider ce gros turbot farci ! » et fut un de ses principaux accusateurs, comme il fut celui de Robespierre dont la chute, le 9 thermidor, lui est en grande partie imputable. Banni de France, sous la Restauration, comme régicide, il mourut à Bruxelles, en exil, le 14 décembre 1828. Sa pierre tombale, dans le cimetière d'Ixelles, dit : « Il se dévoua pour la patrie et pour la liberté. »

à l'étage, dépassa l'entresol obscur et s'arrêta devant la porte basse de l'appartement du citoyen Vadier, président du Comité de sûreté générale. Après avoir heurté l'huis et attendu quelques instants, guettant les bruits de l'appartement derrière cette porte obstinément fermée, elle renouvela sa tentative. Un pas feutré



glissa dans l'antichambre, la porte bâilla sur une figure mesquine, neutre, de femme du peuple.

Une fois encore la visiteuse élégante répéta la question :

— Le citoyen Vadier est-il chez lui ?

— Pourquoi faire ? demanda la servante.

— C'est au sujet de l'affaire de mon mari, le général...

Mais au fond d'une autre pièce, une voix perçante et aigre s'éleva :

— Qu'est-ce, Jeanneton ?

— C'est pour une affaire... commença la servante, tout en maintenant la porte mi-close.

— Quel nom ? riposta la voix, là-bas.

— La citoyenne de Beauharnais, dit la visiteuse.

Et la voix de Vadier invisible, coupa sèchement :

— Je ne reçois pas. Ferme la porte, Jeanneton.

En un rapide coup d'œil, la citoyenne Beauharnais avait entrevu la chambre nue et pauvre d'où partait la voix de l'homme qui menait le terrible Comité.

C'était, dans une alcôve sans rideaux, un lit de sangle avec son maigre matelas, une commode entre la fenêtre et la cheminée, un secrétaire commun, quelques chaises de paille. Dans cet intérieur misérable et nu vivait Vadier. La porte se ferma; la solliciteuse se retrouva sur le palier, dans le froid et l'humidité suintant de ces vieilles murailles. Elle ramena autour d'elle les plis de son manteau, et, sans une plainte, elle s'en alla, résignée.

Le lendemain, elle revint; elle revint deux, trois fois encore. La porte du conventionnel resta close. Comprenant alors qu'elle n'approcherait jamais de lui, elle glissa, à sa dernière visite, un billet sous la porte. Et l'espoir toujours au cœur elle traversa les Tuileries, gagnant la rue du Bac pour attendre dans son logis solitaire, 43, rue Saint-Dominique, une réponse qui ne vint jamais.

Cette lettre à Vadier, la voici :

Paris, 28 nivôse, l'an II de la République Une et Indivisible.
LIBERTÉ-ÉGALITÉ

*La Pagerie-Beauharnais (1), à Vadier, représentant du peuple,
Salut, estime, confiance, fraternité.*

Puisqu'il n'est pas possible de te voir, j'espère que tu voudras

(1) Celle qui devait, plus tard, devenir l'Impératrice Joséphine, était née le 24 juin 1761. Son père Tascher de la Pagerie occupait à la Martinique une situation enviable. Ce fut très jeune que Joséphine épousa Alexandre de Beauharnais que la Révolution fit général. Il avait été, précédemment, député aux États généraux du bailliage de Blois. En mai 1793, il fut nommé général en chef de l'armée du Rhin et on lui offrit le ministère de la guerre, qu'il refusa. Un décret de la Convention ayant éloigné les nobles de l'armée, il se retira; mais dénoncé il fut arrêté et on lui reprocha dans sa carrière de général des fautes qui lui valurent d'être condamné à mort et guillotiné le 5 thermidor an II.

bien lire le mémoire que je joins ici. Ton collègue (1) m'a fait part de ta sévérité, mais en même temps il m'a fait part de ton patriotisme probe et vertueux, et que, malgré tes doutes sur le civisme des ci-devant, tu t'intéressais toujours aux malheureuses victimes de l'erreur. Je suis persuadée qu'à la lecture du Mémoire, ton humanité et ta justice te feront prendre en considération la situation d'une femme malheureuse à tous égards, mais seulement pour avoir appartenue à un ennemi de la République, à Beauharnais l'aîné, que tu as connu et qui, dans l'Assemblée Constituante, était en opposition avec Alexandre, ton collègue et mon mari. J'aurais bien du regret, citoyen représentant, si tu confondais dans ta pensée Alexandre avec Beauharnais l'aîné (2). Je me mets à ta place; tu dois douter du patriotisme de tous les ci-devant, mais il est dans l'ordre des possibilités que, parmi eux, il se trouve des ardents amis de la liberté, de l'égalité. Alexandre n'a jamais dévié de ces principes : il a constamment marché dans cette ligne. S'il n'était républicain, il n'aurait eu ni mon estime, ni mon amitié. Je suis Américaine et ne connais que lui de sa famille...

Ne le confonds pas avec ton ancien collègue (F. de Beauharnais, émigré), je crois qu'il est digne de ton estime. Malgré ton refus, j'applaudis à ta sévérité pour ce qui me regarde, mais je ne puis applaudir à tes doutes sur le compte de mon mari. Mon ménage est un ménage républicain. Avant la Révolution, mes enfants n'étaient pas distingués des sans-culottes, et j'espère qu'ils seront dignes de la République. Je t'écris avec franchise, en sans-culotte montagnarde... Si on m'avait trompée en me faisant le tableau de sa situation (*de son mari*) et qu'elle fût ou te parût suspecte, je te prie de n'avoir aucun égard à ce que je dis, car, comme toi, je suis inexorable. Tu vois que ton collègue m'a mandé tout ce que tu lui as dit ; il avait des doutes ainsi que

(1) Un collègue de Vadier à la Convention, sans doute. Peut-être Barras que Joséphine connaissait ? On ne sait.

(2) François de Beauharnais, député aux États-Généraux comme son frère Alexandre. Il fut un des membres les plus royalistes de l'Assemblée et émigra en 1791. Rentré en France sous le Consulat, il fut, grâce à Joséphine, nommé successivement ambassadeur en Etrurie, sénateur, ambassadeur en Espagne et pair de France.

toi, mais voyant que je ne vivais qu'avec des républicains, il a cessé de douter. Tu serais aussi juste, tu cesserais de douter si tu avais voulu m'écouter. Adieu, estimable citoyen ; tu as ma confiance entière.

LA PAGERIE-BEAUHARNAIS,

43, rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Germain (1).

Quel crime avait donc commis l'époux de celle qui intercédait ainsi en sa faveur, en *sans-culotte montagnarde* ? Quelle accusation capitale pesait donc sur cette tête suspecte qu'elle tentait de disputer au Tribunal Révolutionnaire ?

Le ci-devant vicomte Alexandre de Beauharnais, ex-député du bailliage de Blois aux États-généraux, avait, en mai 1793, été placé à la tête de l'armée du Rhin. Peu de temps après, le portefeuille de la guerre lui avait été offert. Ayant refusé, il se trouva compris dans le décret qui éloignait tous les nobles des situations militaires. Il quitta l'armée du Rhin et alla, dans le département de Loir-et-Cher, s'établir à la Ferté-Imbault. Il y commit l'imprudence de répondre à une dénonciation. Son nom revint à la mémoire de ceux qui épuraient la République. On l'arrêta et il fut écroué à la prison des Carmes, dans ce lugubre bâtiment qui, aujourd'hui encore, élève ses murailles noires rue de Vaugi-

(1) Cité par Alex. Sorel, dans *l'Histoire de la prison des Carmes sous la Terreur*. Les présentes notes sur l'intérieur de Vadier et les démarches de Joséphine, ont été rédigées d'après les documents inédits publiés par M. Albert Tournier dans son volume : *Le Président du Comité de Sécurité générale sous la Terreur : Vadier* ; Paris, Flammarion.

rard, au milieu du tragique verger rougi par le sang de septembre.

Si j'étais inspiré par le Dieu du Parnasse,
 j'aurais de vos vertus connu le secret,
 Mais je remarque avec dépit,
 que ma verve n'agite de grace,
 pour moi d'hypocrisie est à sa
 et ma muse n'a plus de bien,
 mon pignone est sur la librière
 à toucher à son honneur dernière.
 Je briguerais en vain les lauriers d'hibern,
 les stériles faveurs des d'ortés pierides,
 mon front aurait-il moins de rides ?
 on sait bien que Phébus aux vieillards fait faiblir,
 que les Muses, pour eux sont autant d'luminides,
 mon pignone, si de beaux yeux me servent d'Agolles,
 je m'enorgueillis tout de bon,
 sur mon pignone L'atavolons
 et je jadisote sans tette et sans brède,
 Sur ce conseil je me crois un Alcide,
 il me rappelle un peu qu'on me jenne saison,
 que sans être un Roland j'adorais des Armides,
 mais je reviens à mes moutons
 car l'orgueil et l'amour vont si mal aux barbons !
 si ces vers sont lus par Adèle
 elle les lira de sa vive pignolle
 ils seront feuilletés entre ses jolis doigts
 les lira-t-elle au delà d'une fois ?
 j'en doute un peu pour finir ma longue kirielle
 on en vivra dans l'atelier,
 ils ne feront qu'un feu de la chez le vicier.

Une poésie de Vadier écrite pendant son'exil.

On a vu comment sa femme tenta tout pour le sauver, jusqu'à aller affronter ce farouche Vadier, alors tout-

puissant sans qu'il se fît remarquer par ses actes ou ses paroles. Secrètement, comme en cachette, il maniait tous les fils mystérieux de ce redoutable comité de sûreté générale d'où partaient les foudres de la Terreur. Mais il était inflexible, sévère, implacable. N'ayant jamais reçu la citoyenne Beauharnais, il jugea inutile de lui répondre et d'intervenir en faveur du ci-devant général. Cette proie ne fut pas arrachée au tribunal Révolutionnaire. Beauharnais comparut le 5 thermidor, cinq jours avant l'exécution de Robespierre. La charrette de Sanson le mena à la Barrière du Trône-Renversé, vivant ; et, mort, le transporta à Picpus, dans la fosse commune où, aujourd'hui encore, gisent ses ossements.

Et elle, la *Sans-culotte montagnarde*, on sait quel sort le destin lui réservait en la couchant au lit de Bonaparte, à la veille du 18 brumaire. Son ménage, alors, comme celui de 93, était un ménage républicain, mais les enfants ne demeuraient plus mêlés aux « autres sans-culottes. » L'un devait être vice-roi d'Italie, l'autre devait mettre sur son front la couronne de Hollande.

Dans ce temps, Vadier, ayant regagné son pays natal, se faisait oublier. Peut-être, au récit des fêtes et des splendeurs de l'Empire, souriait-il amèrement en songeant à la solliciteuse à laquelle, si souventes fois, il refusa la porte de son triste logis de la rue Saint-Honoré. Et la servante Jeanneton, devenue Mme Vadier, se rappelait peut-être la langoureuse et frileuse Créole, couronnée maintenant, au nez de laquelle elle claqua

impertinemment la porte au mois de nivôse an II. Quand les conversations portaient sur Sa Majesté Impériale, le vieux Vadier devait hocher la tête, et de sa voix sèche comme le bruit du couperet, dire dédaigneusement :

— Oui... oui... j'ai connu cette sans-culotte montagnarde-là !...





VI

LA DERNIERE NUIT DE FOUQUIER-TINVILLE

Le soir du 17 floréal, seize accusés descendirent de la salle du Tribunal Révolutionnaire dans les cachots de la Conciergerie.

C'étaient : Etienne Foucault, ci-devant cultivateur et fermier ; Gabriel-Toussaint Scellier, homme de loi ; François-Pierre Garnier-Launay ; Pierre-Nicolas Leroy, dit Dix-Août, ci-devant marquis de Montflabert ; Léopold Renaudin ; Joachim Vilate, ancien professeur ; Jean-Louis Prieur, peintre d'histoire ; Claude-Louis Châtelet ; François Gérard, orfèvre ; Boyenval, ancien officier ; Pierre-Guillaume Benoît, commissaire du Conseil exécutif ; Marie-Emmanuel-Joseph Lanne, adjoint au Tribunal Révolutionnaire ; Joseph Verney, ex-porte-clefs de la prison du Luxembourg, concierge de la prison de Saint-Lazare ; François Dupaumier, administrateur de police, directeur de la maison de Bicêtre ; Armand-Martial-Joseph Herman, ci-devant président du Tribunal Révolutionnaire, commissaire des administrations civiles, police et tribunaux, et

Antoine Quentin Fouquier-Tinville, ex-accusateur public.

Les trois premiers avaient été juges au Tribunal Révolutionnaire ; les six suivants, jurés.

Après quarante cinq jours de procès, ils avaient été condamnés à mort. L'exécution était pour le lendemain, 18 floréal (1). Au lendemain de la chute de Robespierre, le 9 thermidor, tous ceux qui avaient été ses amis, qui l'avaient servi, étaient devenus suspects à la réaction. On décréta la transformation du tribunal et la mise en accusation de tous ceux qui s'y étaient fait remarquer, juges ou jurés, par leur zèle révolutionnaire. A leur tête se trouvait l'accusateur-public. De là la journée que le concierge Richard écroua le soir du 17 floréal an III dans les cachots de sa prison.

*
* *

Il était donc tombé, ce Fouquier, l'homme rouge, la hache de la Convention ! Il était tombé avec éclat, lui l'accusateur public, et était devenu accusé. Après avoir requis tant de fois l'application de la loi contre les accusés on l'avait requise contre lui. Et la loi l'avait frappé.

Le 14 thermidor, il était à la buvette du tribunal

(1) L'ordre d'exécution de Fouquier-Tinville et des membres du Tribunal Révolutionnaire fit partie, le 16 mai 1908, d'une vente d'autographes à l'Hôtel Drouot. Cette pièce fut achetée 2.200 francs, par un amateur inconnu. Nous en donnons ici la reproduction (voir page 82).

quand un homme, accourant hors d'haleine, vint le prévenir que la Convention venait de le décréter d'accusation. C'était le conventionnel Fréron, le député de Paris, qui était monté à la tribune pour demander que « Fouquier allât cuver dans les enfers le sang qu'il avait versé ». A cet appel la Convention avait été docile.

Cette nouvelle laissa Fouquier-Tinville assez indifférent.

— Je suis innocent, répondit-il au porteur de la mauvaise nouvelle, je n'ai agi que par ordre des Comités du gouvernement. Il prit son chapeau et partit.

Où allait-il ? Fuyait-il alors qu'il en était temps encore ? Il aurait pu le faire facilement. Il ne le fit pas. Il alla à la Convention. Là on lui confirma la nouvelle du décret qui le frappait et le mettait en arrestation. Pourtant, il ne se trouva personne pour le retenir. Il s'en alla et retourna à la Conciergerie. L'homme qui avait signé tant d'ordres d'écrou alla au greffe de la prison et dit calmement :

— Ecrouez-moi.

Il se constituait prisonnier.

Depuis il fut transféré au collège du Plessis devenu la Prison de l'Égalité. A cette époque on peut lire dans un journal : « L'ex-accusateur public, Fouquier-Tinville, transféré depuis quelque temps à la maison de l'Égalité, ci-devant collège du Plessis, est réduit pour sa sûreté à ne jamais ouvrir sa porte ni ses fenêtres ; le 23 de ce mois, il sollicita la permission de prendre l'air dans la cour, mais les cris des détenus lui firent craindre d'être mis en pièces ; le lendemain, il voulut ouvrir sa fenêtre :

les imprécations le forcèrent à la fermer sur le champ (1) ».

Puis ce furent les interrogatoires, le transfert à la Conciergerie, les préoccupations de la rédaction d'un mémoire justificatif, et enfin le procès. Nous avons vu comment il se termina.



*
* *

Fouquier est donc là dans sa cellule, cette suprême nuit. Il songe à son passé, aux jours de sa puissance, aux jours du formidable labeur qu'il livrait. Il songe aussi à son enfance, là bas, dans l'humide Artois, à Hérouel où il est né le 12 juin 1746. Son père était un rude paysan, acharné sur la terre, ayant gagné quelques biens par un travail opiniâtre. De ses quatre fils, le premier avait ajouté à son nom celui de la terre d'Herouel, ce fut Fouquier d'Herouel; le second, après avoir d'abord pris celui de la terre de Forest, avait choisi celui de Tinville, ce fut Fouquier de Tinville; le troisième opta pour la terre de Vauvillers, ce fut Fouquier de Vauvillers; le quatrième fut Fouquier de Forest. Le second seul devait monter à l'Histoire.

Ce rude fils de paysan avait fait de fortes études de

(1) *La Vedette ou Gazette du jour*, 3 frimaire an III, p. I.

droit. Au moment de les achever, il avait voulu les compléter et était entré comme principal clerc dans l'étude de M^o Berthereau. Il ne la quitta, le 26 janvier 1774, que pour acheter à M^o Cornillier la charge de procureur postulant au Châtelet et siège présidial de Paris. L'année suivante, il se mariait, en octobre, avec une de ses cousines, Geneviève-Dorothée Saugnier, qui lui donna, le 17 juillet 1776, un fils, Pierre-Quentin ; le 3 janvier 1778, une fille, Geneviève-Louise Sophie ; le 7 décembre de la même année une autre fille : Marie-Adélaïde ; une fille encore le 20 janvier 1782, Aglaé-Joséphine. Il travaillait alors avec acharnement, mais la fortune lui fut sans doute contraire au lendemain de la mort de sa femme, survenue le 23 avril 1782, car, en 1783, il vendait sa charge de procureur à M. Bligny. Dès lors, il changea souvent de domicile. En 1785, on le trouve rue du Faubourg Saint-Antoine ; en 1786, rue Vieille-du-Temple ; en 1788, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie ; en 1789, rue Bourg-Tibourg ; en 1791, rue de Chartres ; en 1792, rue Saint-Honoré. Il s'était remarié quatre mois après la mort de sa première femme, avec Jeanne-Henriette Gérard d'Aucourt. En mars 1793, il était nommé accusateur public auprès du Tribunal Révolutionnaire que venait d'instituer, le 10 du même mois, la Convention Nationale sur la proposition de Danton.

C'est à cela qu'il songe, Fouquier, dans sa veillée funèbre. Il songe qu'il a apporté à son terrible labeur le dévouement que la République attendait de lui. Pour y satisfaire, il ne dormait que quatre heures par nuit,

T R I B U N A L
CRIMINEL, EXTRAORDINAIRE
ET RÉVOLUTIONNAIRE.

*Établi à Paris, au Palais, par la Loi du 10
 Mars 1793.*

L'AN II^o. DE LA RÉPUBLIQUE.

—————
ACCUSATEUR PUBLIC.

LE Citoyen Gardien de la maison d'arrêt
de la prison ————— laissera
 communiquer *la citoyenne de la prison Sabray femme*
Carras avec *le citoyen Carras* ————— actuellement
 détenu en ladite maison

FAIT à Paris, le *deux août* —————
 mil sept cent quatre vingt *trois* — l'an *second*
 de la République. *Fouquier-Tinville*

Permis de communiquer signé de Fouquier-Tinville.

toujours couché tard et levé avant l'aube. Il était là
 à son cabinet, dans une des grosses tours de la Concier

gerie demeurées debout encore aujourd'hui, expédiant un courrier qui ne comprenait pas moins de soixante à quatre-vingts lettres par jour, a-t-il déclaré lui-même au cours de son procès. Les audiences du Tribunal, qui se tenaient à quelques pas de là, commençaient souvent à neuf ou dix heures du matin. Il y apparaissait vêtu d'un manteau noir, coiffé d'un chapeau à la Henri IV garni de plumes noires, sa médaille d'accusateur public au cou. D'une voix rude et grave, il réclamait l'application de loi. C'était son rôle, c'était son devoir. C'est pourquoi on l'a appelé un assassin et un buveur de sang.

Alors, de toutes parts, on le sollicitait, on implorait son intervention, comme le témoigne cette lettre, que nous citons au hasard, et que nous avons trouvée dans un carton des Archives Nationales :

Au citoyen Fouquier de Tinville, accusateur public, au Palais.

Paris, le 5 ventôse de l'an II de la République Française une et indivisible.

« Je m'adresse à toi, citoyen, ancien camarade de classe, pays et ami, et te prie de me faire le plaisir de me faire procurer de l'ouvrage, tu le peux faire et j'en ai absolument besoin, il en est aux greffes, il en est de tous côtés, tu m'obligeras dans la circonstance où je me trouve. Je tiens un bureau cour de la Ste-Chapelle vis-à-vis la porte qui donne cour de la Calande où je suis depuis sept à huit heures du matin jusqu'à la même heure du soir. Je me fie à ton amitié et je me persuade que ton bon cœur s'ouvrira (*sic*) en ma faveur. Je suis avec un sincère attachement,
Citoyen

Ton concitoyen,

MAILLET.

de la mairerie (*sic*) de St-Quentin.

Donne-moy des nouvelles du citoyen Martine ton parent, ton camarade et le mien; elles me feront plaisir (1).

Ce sont quelquefois des sollicitations touchant directement son terrible ministère qui lui parviennent, telle cette autre lettre inédite aussi :

Ce 15 nivôse de l'an 2^e de la République française une et indivisible.

Citoyen et ancien camarade du ci-devant Palais et d'armes.

Je ne sais si tu te ressouviendra de moy, et si je serais assez présent à ta mémoire pour te rappeler que nous nous voyons avec plaisir toutes les fois que l'occasion s'en présente; à la vérité depuis longtemps je ne t'ai vu. Aujourd'hui j'ai besoin de te voir et de te parler pour quelque chose d'intéressant. Je te demande un quart d'heure au plus d'entretien. J'espère qu'à cause de notre ancienne connoissance, tu ne refuseras pas. En conséquence, j'attendrai ta réponse pour savoir ton heure, parce que je connois tes affaires importantes et je sais que tu n'as pas de tems après qui (*sic*), aussi serais-je infiniment court.

Si tu pouvois m'indiquer un matin de huit à neuf heures, ce moment s'arrangerait fort bien avec mes occupations et je crois les tiennes.

En attendant deux (*sic*) de réponse

Salut et fraternité

LECOMTE, fils

Cloître St-Merry n^o 1463

ci-devant avocat.

Au citoyen Fouquier de Tinville accusateur public du tribunal révolutionnaire au palais de Justice (2).

C'était l'époque encore où le ministre de la justice, lui-même, l'invitait à dîner. Une de ces invitations a été retrouvée par nous dans le formidable amas de papiers

(1) *Archives Nationales*, série W 1^a, carton 149, pièce 40.

(2) *Archives Nationales*, série W, carton 120 pièce 145.

saisi dans son cabinet. Elle est de Gohier (1) et datée du 19 pluviôse an II. Une note en marge, de la main de Fouquier, nous apprend que le jour même il y répondit :

Le Ministre de la Justice au citoyen Fouquier.

Tu n'as pas oublié, mon cher concitoyen, que nous sommes convenus de nous réunir à dîner une des décades prochaines, toi, les citoyens Dobsent, Rollin et vos compagnes. Je me rappelle que tu m'as dit que cela vous seroit peut-être plus commode pour le 30 ; mais comme rien n'a été décidé à cet égard, je te prie de me faire savoir si je puis compter sur vous pour demain ou bien pour la troisième décade (2).

Salut et fraternité,

GOHIER (3).

Cela, c'était hier ! mais aujourd'hui !...

Aujourd'hui, Fouquier est l'homme traqué, condamné, sur lequel tous crient haro. Il est la victime expiatoire sacrifiée par la réaction thermidorienne à la Terreur. Cela, il ne se le dissimule pas ; il écrit à sa femme que son inquiétude, « c'est d'être sacrifié et non d'être jugé ». Cette inquiétude, son procès la justifia et le 18 floréal la prouva (4).

(1) Gohier, avocat à Rennes au moment de la Révolution, fut nommé en 1791, député d'Ile-et-Vilaine à la Législative. Il fut nommé ministre de la justice le 20 mars 1793 et président du Tribunal Criminel de la Seine en 1796. Il fut parmi les membres du Directoire en 1799, renversé par le coup d'état du 18 brumaire, et nommé en compensation commissaire général des relations commerciales à Amsterdam. Il mourut en 1830.

(2) On sait que le mois républicain avait trois décades de 10 jours remplaçant la semaine.

(3) *Archives Nationales* ; série W, carton 136, pièce 63.

(4) Une erreur typographique nous a fait dire, dans *la Guillotine en 1793*, p. 95, que Fouquier fut exécuté le 17 floréal. C'est

CHARPENTIER

TRIBUNAL

RÉVOLUTIONNAIRE.

LE CHARPENTIER du Domaine sera les préparatifs nécessaires pour l'exécution du Jugement rendu par le Tribunal, contre *Fouquier, Poullet, Jolly, Garnier Lounay, Leroy de Vinant, Roussier, Hilate, Poux, Chalotet grand, Bojoral, Bouret, Lame, Furet, Dupuymer, et Herman* condamnés à la peine de mort. Cette exécution aura lieu *Demain dix heures floréal au neuf heures du matin* sur la place de *Grève* de cette ville. *arrêté*



L'ACCUSATEUR PUBLIC.

Fait au Tribunal, le *Dix Sept floréal*
l'an *Repub* de la République Française.

Fouquier

Ordre d'exécution de Fouquier-Tinville.

C'est à cela qu'il rêve, le condamné, dans les ombres de la nuit. Peut-être pleure-t-il au souvenir de la douce

18 floréal, qu'il faut lire. Au surplus, nous renvoyons le lecteur à ce chapitre qui étudie particulièrement le rôle de Fouquier-Tinville, comme accusateur public.

et triste femme, la veuve de demain, qu'il laisse seule avec deux jumeaux. Ces enfants lui sont nés en germinal 1793, dans son logis à la Conciergerie. Ils sont maintenant réfugiés avec leur mère dans un petit appartement lugubre et étroit de la rue de la Harpe. C'est là que parviennent à la malheureuse les lettres d'adieu de son mari. Quelques jours avant sa mort, Fouquier lui écrit : « Je t'avoue que ta lettre (est) la seule consolation que j'éprouve. Je redoubleray d'efforts pour supporter le poids accablant sous lequel je gémiss. Mais dépourvu de toutes nouvelles, ne voyant aucuns journaux, il n'y a rien d'étonnant (qu') on s'abandonne à la douleur, surtout quand on se voit attaquer par la calomnie la plus noire sans avoir la faculté d'y répondre. Je sçais que je suis innocent et qu'aucune mauvaise action ne peut m'être reprochée avec la moindre apparence, mais l'homme abandonné à luy même tel que je le suis perd beaucoup par intervalle de son énergie et de son courage (1). »

Ah ! s'il pouvait prévoir la fatale et mélancolique destinée de la veuve ! « Elle perdit un à un tous ses enfants, écrit M. Dide, et se traîna dans la misère (vivant de secours et d'aumônes) jusqu'en 1827. Elle mourut le 17 novembre de cette année-là, laissant pour héritage quelques misérables meubles, un reliquaire et les lettres de son mari. M. Wallerdin les acheta à la vente publique qui fut faite le 29 mars 1828. Cette vente produisit trois cent vingt-deux francs vingt centimes.

(1) *Catalogue d'autographes N. Charavay* ; mai 1908, n° 56

Aucun parent ne s'était présenté pour recueillir un tel héritage. Fouquier-Tinville avait pourtant, à Saint-Quentin, un neveu, M. Fouquier d'Hérouel, qui, plus tard, en 1849, fut élu membre de l'Assemblée législative, adhéra au coup d'Etat du 2 décembre, et mourut, en 1852, sénateur de l'Empire (1) ». Mais qui peut prévoir les destins ? Fouquier accepte celui qui lui est imparté. Il songe seulement à sa cruauté dans cette nuit d'agonie. Autour de lui dort la prison, la prison où les autres condamnés guettent, comme lui, l'aube blafarde aux barreaux du soupirail. Il songe qu'il a été le maître de cette prison, qu'il a ordonné là en souverain, dépositaire des terribles pouvoirs de la Terreur. Tout ce qu'il a fait, il l'a fait sur des ordres venus d'en haut. C'est là son crime, et ce crime, c'était son devoir.

Ainsi, en sa dernière nuit, Fouquier-Tinville se juge et laisse défilé à sa mémoire les souvenirs d'autrefois. Et cependant l'aube se lève.

La prison s'anime ; les portes s'ouvrent ; les clefs grincent dans la rouille des serrures ; les chiens des guichetiers aboient. C'est le matin. C'est la vie. C'est aussi la mort. Au dehors, sur les quais, devant le Palais de Justice, la foule commence à s'assembler. Bientôt il est impossible de circuler, et de cette foule énorme montent des injures, des hurlements, des cris de mort dont l'écho dresse hagarde, blême, défaillante, la femme

(1) Auguste DIDE, *Hérétiques et Révolutionnaires* ; Paris, 1887, pp. 276, 287.

de Fouquier-Tinville dans sa chambre de la rue de la Harpe.

Vers dix heures arrivent les charrettes de Sanson. Elles se rangent dans la Cour de Mai, gardées par l'escorte des gendarmes. Le bourreau pénètre dans le greffe, signe la livraison des condamnés. C'est l'heure de la toilette. Ils sont là, les misérables hommes, dans une salle basse, assis sur les bancs de bois au long des murs. Fouquier-Tinville est muet, farouche, impassible. La veille, en quittant le tribunal, il n'a eu qu'un cri :

— Je lègue au peuple ma femme et mes enfants !

Et le peuple a répondu en le huant.

Maintenant le condamné se tait, méprisant, dédaigneux de tout. Les ciseaux de Sanson font tomber ses cheveux. On lui lie les mains au dos. L'heure sonne. Il faut partir.

Le lugubre cortège se met en marche, sort du greffe et monte dans les charrettes. Un énorme cri s'élève avec mille injures. Les spectateurs se bousculent, s'écrasent, hurlent, tendent le poing vers Fouquier. « Leurs voix accusatrices, dit un contemporain, furent autant de flèches qui frappèrent à la fois sa poitrine découverte (1) ».

Il ne sourcilla pas et s'adossa au long des ridelles de la charrette, regardant silencieusement la canaille vociférante. « Cette exécution aura lieu sur la place de Grève », dit l'ordre au charpentier du Domaine chargé de dresser la guillotine. La place de Grève était très

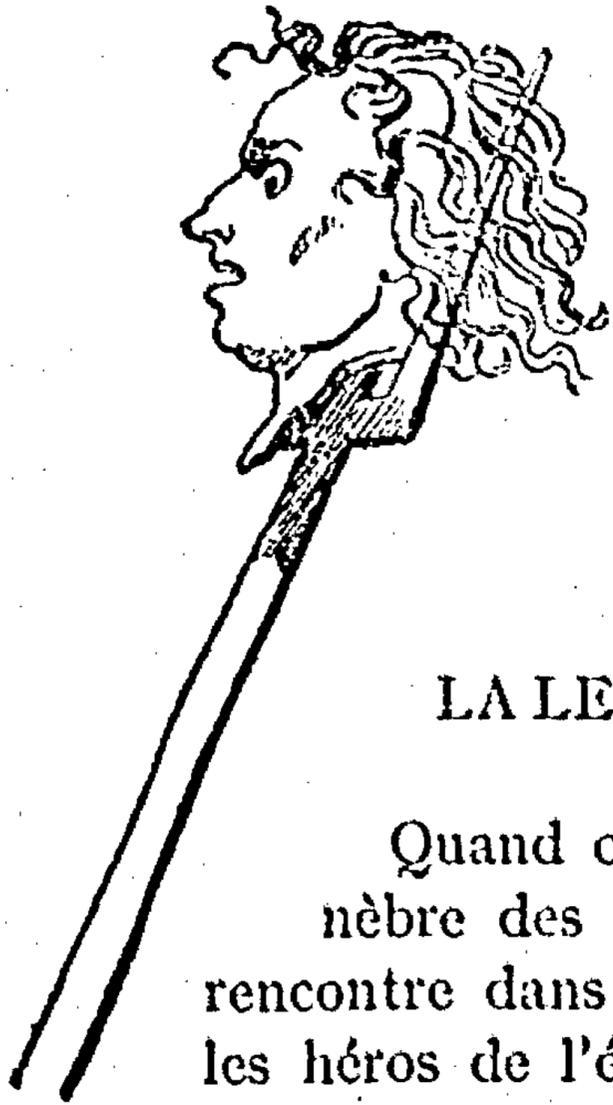
(1) *Paris pendant la Révolution*, tome II, p. 129.

petite à cette époque, dit Michelet. Lentement, le convoi l'atteignit. La foule y était innombrable. Les cris ne cessaient point. Quelques-uns des condamnés y répondaient, invectivant les insulteurs. Fouquier seul ne répondait point. Il se savait une victime et il avait accepté son sort. Les quinze condamnés furent guillotins avant lui. Il monta le dernier sur le funèbre tréteau. Sa tête tomba. Sanson, la prenant par les cheveux, la promena aux quatre coins de l'échafaud. On l'insulta une suprême fois. Puis la main du bourreau la jeta dans le panier. Il était onze heures.



A LIMITED MONARCHY,
or the *NEGATIVE* power of France
surrounded by the patriotic Furies
of the 20th Ult^e

Caricature contre-révolutionnaire anglaise.



VII

LA LEGENDE DU VERRE DE SANG

Quand on descend dans le caveau funèbre des gouverneurs aux Invalides, on rencontre dans la galerie obscure où dorment les héros de l'épopée révolutionnaire et impériale, les Bessières, les Jourdan, les Moncey, les Grouchy, les Oudinot; on rencontre une urne de marbre noir sur laquelle se lit le nom :

MME DE VILLELUME, NÉE DE SOMBREUIL.

Le vieil invalide qui vous mène, sa lanterne à la main, tente de vous expliquer que, pour sauver son père, gouverneur des Invalides, des massacres de Septembre, Mlle de Sombreuil but un verre de sang que lui tendirent les égorgeurs à la prison de l'Abbaye et que par cette héroïque et répugnante action elle garda la vie du vieillard.

A ce sinistre et touchant récit les femmes ne manquent pas de s'émouvoir, d'essuyer une larme, et les hommes eux-mêmes ne songent pas sans tristesse à l'horrible

dévouement de la jeune fille, à cet admirable exemple de piété filiale.

Hélas ! c'est encore une légende qu'il faut détruire ! Sous la Restauration, elle a fourni le prétexte d'odes touchantes et blasphématoires, témoin celle que lui consacra Victor Hugo, pour qui la vérité historique était le moindre des soucis. Que s'est-il donc exactement passé dans cette terrible journée du 4 septembre qui porta le nom de Mlle de Sombreuil à l'immortalité ?

François-Joseph Virot, marquis de Sombreuil, de maréchal de camp à Lille, avait été fait gouverneur de l'hôtel royal des Invalides à Paris. Sa fidélité au monarque l'avait mis en opposition avec beaucoup de ses pensionnaires, partisans de la liberté naissante. Aucun fait grave n'avait cependant troublé ses fonctions lorsque la journée du 10 août 1792 éclata. Arrêté, il fut transféré à l'Abbaye et ce fut là que septembre, le mois rouge, le trouva avec sa fille. Le vent d'épouvante qui passa sur Paris à l'approche des armées étrangères, jeta la foule contre les prisons et cette étincelle alluma le formidable incendie.

A l'Abbaye, un tribunal populaire s'installa sous la présidence de Maillard. Les prisonniers comparaissaient à tour de rôle devant lui et ceux qui paraissaient coupables aux juges s'entendaient dire :

— A la Force !

A la prison de la Force où, à cette même heure, on massacrait, la formule était la même. Les coupables étaient renvoyés sur la phrase :

— A l'Abbaye !

Monsieur le président

Étant à Paris, mesdames, quelques-uns de
papiers, le seul que j'ai pu me procurer
je me hâte de vous apprendre, le désespoir
dans l'âme que le peuple de la section
des 4 Nations demande ma tête. Lequel
dans une heure, au plus, j'en aurai
plus, si dans vos pages, j'en aurai
trouvé quelques-uns de mes
sauvés: ah! Je voudrais faire savoir
traisera prisonniers dans quelques
comité de l'Assemblée Nationale.

SICARD instituteur de
l'enseignement

à la chambre d'arrêt de la section
de surveillance de la section des
4 Nations le 4-7-93

Lettre de l'Abbé Sicard.

Ce n'était là qu'un leurre sinistre. Aussitôt, à l'Abbaye,
le condamné était poussé dans la rue Sainte-Margue-

rite (1) et il tombait sous les coups de sabre, de couteau et de hache, des atroces justiciers. Tandis que s'éteignaient ses dernières clameurs d'agonie, que le cri d'angoisse expirait sur ses lèvres, le juge Maillard, d'une écriture calme et posée, notait en regard du nom, sur le registre d'écrou :

— Jugé et mis à mort par le peuple.

Les innocents — où ceux-là reconnus pour tels — étaient, au contraire, menés sur le seuil de la prison par deux juges et présentés au peuple comme des patriotes persécutés.

Félicités, embrassés, acclamés, ils étaient reconduits à leur domicile par une escorte délirante, les portant en triomphe. D'autres, tel l'abbé Sicard, l'instituteur des sourds-muets, échappaient à la mort grâce à un décret de l'Assemblée émue par son appel de détresse, envoyé sur une feuille tachée du sang des victimes égorgées.

Après tant d'autres, le nom de Sombreuil fut appelé, et le vieillard entra accompagné de sa fille. Certes ce spectacle touchant ne devait pas gagner entièrement la cause du gouverneur des Invalides, mais il trouva parmi les assistants un défenseur obscur, un nommé Grappin qui, au nom de la section du Contrat-Social, était venu réclamer des détenus. Mlle de Sombreuil, entourant de ses bras son père, implorait les juges inflexibles, interdits, devant ces larmes ruisselant sur un beau visage, devant ces appels à leur cœur, à leur pitié, émus peut-être, et

(1) La rue Sainte-Marguerite était située sur l'emplacement actuellement occupé par la rue Gozlin, à Saint-Germain des Prés.

tardivement, à ces cris, comme dut en jeter la thébaine Antigone défendant le vieil Œdipe. C'est alors que Grappin intervint, comme il était intervenu pour plusieurs accusés, tout étonnés de se trouver un avocat désintéressé sous cet uniforme de garde national. La défense de Grappin eut surtout pour but de gagner du temps. Ne fallait-il pas connaître l'avis des Invalides sur le civisme du gouverneur ? Celui-ci était-il parmi les ennemis du peuple dans la journée du 10 août ? Toutes ces raisons décidèrent le tribunal improvisé à l'envoyer avec quelques assistants aux Invalides afin de procéder à une rapide enquête. La nuit est déjà avancée ; le quartier dort dans le silence effrayant qui suit les grandes explosions populaires. Soudain, dans les vieilles cours, retentit le tambour. C'est Grappin qui fait battre la générale, qui appelle les vieux soldats. Le matin blafard se lève au-dessus des toits humides de rosée. La cour est pleine de bruit, de clameurs. Grappin expose la situation du gouverneur, supplie les invalides de lui accorder le certificat de civisme qui doit lui sauver la vie. Mais ces vieux soldats, que le gouverneur royaliste a blessés dans leurs plus chères espérances, à qui il a dénié le droit d'être républicains et de se lever au grand appel vigoureux de la Liberté, ces vieux soldats tiennent rancune à Sombreuil de sa conduite passée et s'érigent en accusateurs. Rien ne peut les décider à changer d'avis. Alors Grappin comprend qu'un mensonge peut seul sauver le gouverneur. Il abandonne la cour des Invalides et regagne les prisons de l'Abbaye. Il est onze heures. Le vieillard et sa fille attendent. Elle n'a cessé de pleurer,

de conjurer, de prier, de supplier. Les sombres et sinistres couloirs ont retenti de ses lamentations éplorées. Elle attend. Le peuple attend. Maillard attend.

Enfin, Grappin arrive.

— Eh bien ? interroge Maillard.

Alors Grappin parle, vante le civisme de Sombreuil; il ment; il parle encore, cite l'avis favorable des invalides, il ment; il parle toujours, chaleureusement, fervemment, il veut sauver une tête innocente; il ment.

Le peuple semble l'approuver, ratifier ses paroles. La beauté suppliante de Mlle de Sombreuil a pénétré ces cœurs d'une instinctive pitié, et, quand Grappin s'arrête, Maillard, levant la tête, consultant d'un regard l'assemblée, prononce ces mots :

— Innocent ou coupable, je crois qu'il serait indigne du peuple de tremper ses mains dans le sang de ce vieillard.

— Oui ! oui ! s'écrie-t-on de toutes parts.

Calmement, sur le registre d'écrou, Maillard écrit :

— En liberté.

Sombreuil et sa fille sont menés jusqu'à la porte et Grappin crie au peuple :

— C'est un brave officier ! c'est un bon père de famille !

Et une escorte triomphale ramène les acquittés vers le vieil hôtel guerrier où, immobile dans la pierre, veille la statue équestre de « *Ludovicus Magnus* ».

Et le verre de sang ? demandez-vous.

Je le cherche et ne le trouve point. Le récit que voici est extrait de la centaine de brochures ou rapports, parus sur les massacres de Septembre à l'époque où ils eurent lieu. Nulle part, vous entendez bien, nulle part,



Les massacres de Septembre aux Carmes.

la moindre mention n'est faite du verre de sang qui, bu par Mlle de Sombreuil, aurait sauvé la vie du père.

Les pamphlets royalistes, si facilement portés cependant à exagérer et à amplifier les moindres actions sanglantes de la Révolution, n'en parlent pas et les libelles républicains conservent à cet égard le même silence.

Mais toute légende a son origine. Remontons donc à la source de celle-ci pour voir si elle repose sur un fon-

dement sérieux, quoique l'absence de tout document, de 1792 à 1800, entache sérieusement sa véracité, au cas où elle pourrait être reconnue.

Le *Mérite des Femmes*, publié en 1801, en fait le premier mention dans une note qui sert depuis de base à toutes celles qui relatèrent la légende du verre de sang. Voilà donc la source. On peut sérieusement en contester la valeur; mais cette valeur, Mlle de Sombreuil elle-même s'est chargée d'en fixer l'importance. Où et quand parla-t-elle jamais du verre de sang? Il semble bien que ce soit là une légende née au lendemain de la Terreur, alors que la réaction contre le régime déchu acceptait et autorisait les racontars, les mensonges et les témoignages les plus suspects, sans contrôle.

Le sujet était certes trop beau, trop pathétique, pour être passé sous silence; il stigmatisait, avec l'effroyable éloquence des faits, ces *buveurs de sang* de 93 qui voulaient faire partager leurs goûts à leurs victimes, ces odieux *septembriseurs*, ces *tigres*, ces *égorgeurs*, d'où venait tout le mal.

Les variantes les plus inattendues et les plus extravagantes vinrent enjoliver la légende. Pour les uns, un verre d'eau fut présenté à Mlle de Sombreuil, épuisée, et une goutte de sang y tomba par mégarde. Pour les autres, ce fut simplement de l'eau rougie, tandis qu'il en est qui n'hésitent pas à affirmer que c'était le sang d'un massacré de la veille. On peut donc hardiment conclure que la légende est fautive, que Mlle de Sombreuil n'eut pas à boire un verre de sang pour la raison péremptoire qu'il ne lui fut ni proposé ni imposé. L'héroïque

attitude de la fille du gouverneur devant le tribunal populaire de l'Abbaye, ne lui sauva d'ailleurs que momentanément la vie. Il y avait contre lui un chef d'accusation plus grave, celui qui envoya à l'échafaud un grand nombre de Français : il avait un fils émigré. Le 29 prairial an II (17 juin 1794), le gouverneur des Invalides comparaisait devant le tribunal révolutionnaire, qui, lui,

ne se laissa pas fléchir. Le même jour, cette tête blanche tombait.

Le destin de ses fils ne fut pas moins tragique.

L'aîné, Charles Virof de Sombreuil, avait fait la campagne de 1793, dans le régiment de Salm-Hussards à l'armée de Condé. Quarante-huit heures avant la ba-



taille, il débarqua à Quiberon et connut l'affaire à l'instant même où tombaient les premiers boulets républicains. Fait prisonnier, on le mena à Lorient pour être jugé par une commission militaire ; transféré ensuite à Vannes, il y fut condamné à mort. Il refusa de se laisser bander les yeux, commanda lui-même le feu et mourut, « pleuré ; dit un de ses biographes, de tous les républicains qui l'entouraient ».

Les derniers jours de Stanislas de Sombreuil furent entourés de plus de romanesque et de moins d'héroïsme. La Terreur le trouva suspect et l'envoya à la Force. Très fréquemment, il y recevait la visite d'une gracieuse

et jolie inconnue, qui était sa maîtresse. Sans doute l'aimait-elle tendrement, comme on aimait en ce temps où la vie méritait d'être vécue vite, où il fallait jouir coûte que coûte, promptement, de tous les plaisirs et de

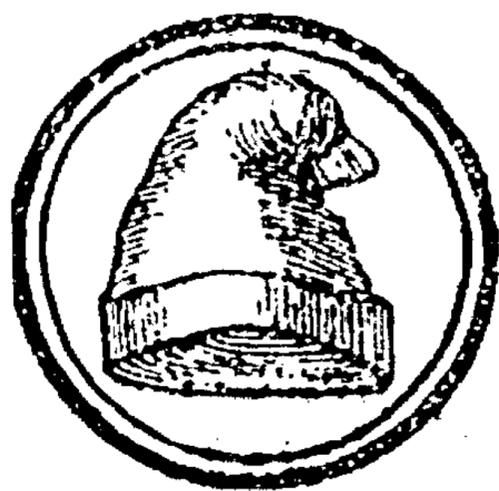
*à Monsieur
Monsieur le Président
de l'Assemblée Nationale
pour conserver la vie
d'un citoyen*

L'enveloppe de la lettre de l'Abbé Sicard,
tachée de sang dans le coin.

toutes les voluptés. Au cours d'une de ces visites, sa maîtresse le trouva claquant des dents, en proie à une fièvre violente. L'amour la fit ingénieuse. Revêtue des habits de son amant, elle resta trois jours et trois nuits à le soigner, s'acharnant à sauver cette vie que l'échafaud allait prendre bientôt. Compris avec son père dans la fournée des chemises-rouges, mêlé aux conspirateurs, complices ou non de la tentative d'assassinat sur Collot

d'Herbois et Robespierre, ils se retrouvèrent tous deux, le même jour, dans la fosse commune du cimetière Sainte-Marguerite. Mlle de Sombreuil survécut de plusieurs années au désastre de sa famille.

Emprisonnée jusqu'en thermidor, elle dut sa liberté au triomphe de la crapule thermidorienne. Elle s'empressa de quitter le pays où étaient tombées trois têtes également chères. Elle épousa le comte de Villelume, rentra en France sous le Consulat, et suivit son mari à l'hôtel des Invalides d'Avignon où il fut gouverneur. C'est là qu'elle mourut en 1823 et que son cœur fut conservé jusqu'à la suppression de l'établissement. Une décision ministérielle de 1851 fit transporter l'urne funéraire dans les caveaux des Invalides à Paris, où, entre les cœurs des généraux Eblé, Baraguay d'Hilliers, d'Hautpoul, Bisson, Conchy, Kléber, de Négrier, et celui de Vauban, elle recueille l'hommage des larmes sentimentales accordées au mensonge de la légende.



VIII

UN REGICIDE EN EXIL

Ce soir du 26 janvier 1816, la neige tombait lourdement, sur l'opaque silence des campagnes de Flandre. A travers la tourmente, le clocher de la cathédrale de Cambrai sonna neuf heures. Le maître des postes alla jusqu'au seuil du bureau, coiffé de sa caquette de fourrure, et s'en fut regarder sur la route de Paris. Blanche, nue, droite, elle filait au loin, toute scintillante de neige, sous le ciel sombre. L'homme prêta l'oreille, hocha la tête et rentra.

— Ce ne sera pas pour ce soir, dit-il aux valets d'écurie assis autour de l'âtre flambant dans la salle commune. Et le bonsoir souhaité, il monta se coucher. On entendit l'escalier de bois gémir sous son pas lourd et bientôt le silence de la nuit et le silence de la neige enveloppèrent la maison de poste de Cambrai.

Minuit était sonné depuis peu, quand soudain, sur la route, retentit le galop assourdi d'une voiture parmi le tintement des grelots clairs et argentins. Tout dor-

maît dans la grande maison sombre. De temps à autre arrivait jusqu'à la route le hennissement rauque d'un cheval à l'écurie. Bientôt le bruit de la voiture se rapprocha. Après quelques tours de roue, elle s'arrêta devant le seuil de la maison où des lettres grattées récemment sur la muraille ne permettaient plus que de lire : *Poste royale.*

C'était une de ces grandes berlines de voyage, couverte de cuir, haute sur roues, qui supportait à l'arrière-train les malles et les coffres. Le cocher sauta de son siège et alla cogner du poing sur la porte close. La neige n'avait pas cessé de tomber. Après quelques instants d'attente, voyant qu'on ne lui répondait point, il cria d'une voix haute :

— Des chevaux !

Et son poing recommença à marteler vigoureusement le panneau de bois de chêne. Au bruit, une fenêtre s'ouvrit à l'étage, une tête coiffée du bonnet de coton se pencha, et interpella le cocher :

— Qu'y-a-t-il ?

— Les chevaux pour la voiture annoncée, dit l'homme.

La tête disparut avec un grognement, la fenêtre claqua tandis que le cocher commençait à dételer les bêtes fumantes. Dans la voiture, derrière les rideaux de cuir fermés, rien n'avait bougé. Elle était arrêtée là, parmi la neige, dans la nuit, éclairant la route blanche de sa grosse lanterne de fer au lumignon fumeux. Un bruit de chaînes résonna dans les écuries de la poste et bientôt la porte charretière bâilla pour laisser passer un valet mi-endormi encore, porteur d'une lanterne, et menant

un cheval par la bride. La bête détachée des brancards hennit, devinant la litière proche, et marcha vers la porte charretière. Un autre valet survint, amenant le second cheval. Avec des jurements à l'adresse des courroies rétives, des rênes embarrassées, les chevaux furent attelés. Alors le premier valet sortit de sa poche la feuille froissée du reçu obligatoire et dit :

— Il faut signer.

Le cocher ouvrit la portière et répéta la demande à un invisible voyageur :

— Il faut signer.

Le second valet apporta un encrier de plomb, une grosse plume d'oie et, éclairé par la lanterne de la voiture, présenta le reçu au voyageur. On vit un homme à la figure soigneusement rasée, à la joue gonflée par une tumeur (1) enveloppé dans une lévite bleue à boutons de métal, recouverte d'un manteau vert bouteille. En faisant crier la plume sur le papier, d'une haute écriture correcte et égale, l'homme signa : *Jacques-Louis David* (2).

(1) *Biographie des hommes vivants*, tome II, p. 313, 1816-1817.

(2) David, député à la Convention nationale, fut le peintre de la Révolution comme il fut celui de l'Empire. On lui doit le *Sacre de Napoléon*, le *Serment du Jeu de Paume*, tous deux au Louvre; *La Distribution des Aigles*, au Musée de Versailles. Comme conventionnel il vota la mort de Louis XVI et siégea parmi les Montagnards. Il contribua à la chute des Girondins et approuva toutes les mesures de la Terreur. C'est lui qui régla toutes les grandes fêtes de la Révolution : la translation des cendres de Voltaire et du cadavre de Lepelletier de St-Fargeau au Panthéon, la pompe funèbre de Marat, la fête de l'Être Suprême. Ses opinions révolutionnaires ne l'empêchèrent point de se rallier à Napoléon dont il fut le peintre officiel.

Le pourboire donné, la portière fermée, la berline reprit sa route vers la frontière des Pays-Bas.

*
* *

Le voyageur de cette nuit du 26 janvier 1816 était l'ancien conventionnel régicide, le peintre de Marat et de Napoléon, en route pour l'exil.



Il avait à cette époque un peu moins de soixante ans, étant né le 31 août 1748, quai de la Mégisserie. Quelle chose forçait donc le peintre du *Sacre à Notre-Dame* et de la *Distribution des Aigles* à quitter cette France qui avait couronné son front du plus beau laurier ?

Au 18 brumaire (1) il avait dit à son ami Delécluse :
— J'avais toujours bien pensé que nous n'étions pas assez vertueux pour être républicains.

Et faute de République il avait accepté l'Empire. Mais ce manque de vertu dont il se plaignait, n'avait-il pas été le premier à en donner l'exemple ? A la veille de

(1) Ce fut le 18 brumaire an VIII que Bonaparte, revenu d'Égypte, renversa le gouvernement directorial pour le remplacer par le gouvernement consulaire dont il prit la direction, pour être nommé Premier Consul et ensuite Consul à vie (1802). Le gouvernement consulaire subsista jusqu'en 1804, pour faire place à l'Empire.

la chute de son ami Robespierre, il s'était écrié, avec ce lyrisme inspiré de la Sparte républicaine et de la Rome antique : « Robespierre, mon ami, je boirai la ciguë avec toi ! » et le 11 thermidor, il confessait, repentant, en parlant de ce même Robespierre, qui depuis... : « Ce malheureux m'a indignement trompé. » C'était là la mesure de sa vertu républicaine. Sa foi impériale devait, reconnaissons-le, mieux résister aux coups de la fortune contraire.

Napoléon l'avait honoré de son amitié, et on sait que l'Empereur n'en était guère prodigue. Après la campagne d'Italie, Bonaparte ayant rencontré le peintre de *Marat assassiné*, lui dit avec cette brusquerie qui fut son habitude et qui demeura son charme :

— Pourquoi peindre toujours des vaincus, David ? Peignez des vainqueurs.

C'est de ce mot qu'est sorti plus tard le tableau du *Sacre*, vaste fresque épique qui, aujourd'hui encore, illumine le Louvre de sa splendeur guerrière et triomphale. De là aussi data son amitié avec Napoléon. Celui qui avait présidé la Convention nationale du 17 au 30 nivôse an II, devint membre de la Légion d'honneur le 26 février an XII, officier de l'Ordre, le 22 octobre 1808, étant depuis le 10 septembre de la même année chevalier de l'Empire. Les Cent Jours devaient le voir commandeur.

C'est à cette époque de la vie du régicide que nous voulons nous arrêter, car elle fut la cause de son exil et ce fut par elle que l'ancien terroriste fut frappé. La Terreur n'était point morte tout entière avec la Con.

vention ; elle persistait dans ce bataillon chamarré des dignitaires de l'Empire, avec Fouché, Cambacérès, tous ceux-là aussi qui avaient été écartés du trône : Cavaignac, Barras, Tallien, Barère, qui devaient prolonger au delà de l'épopée impériale le tragique souvenir de 93.

1814 et le retour des Bourbons trouvèrent David fidèle aux Aigles, et cette fidélité lui valut à la séance annuelle de l'Institut un affront public qu'il supporta avec une remarquable hauteur de caractère.

A cette séance, deux de ses élèves, Rioult et Léopold Robert, devaient être couronnés, et un usage aussi ancien que charmant voulait que les lauréats allassent embrasser le maître aux leçons duquel ils devaient leur gloire naissante. Ce jour-là, le duc d'Angoulême vint présider la séance, et, quand le nom des élèves de David fut proclamé, on s'abstint de prononcer le sien. Tous les yeux se tournèrent vers celui qui, sans appel et sans sursis, avait voté la mort de Louis XVI. Il resta froid, immobile. Il avait affronté d'autres regards dans la Convention Nationale.

On conçoit aisément que ce ne fut pas là chose à rallier David aux Lys. L'Aigle allait bientôt revenir d'exil avec les violettes de mars. L'Empereur arrivait dans la frénésie enthousiaste de la France dressée à son appel, et cet appel trouva David debout, prêt à signer l'article additionnel aux constitutions de l'Empire.

Ce jour-là il signait son ordre d'exil.

L'ivresse guerrière devait bientôt se dissiper, au lendemain de Waterloo. Cette fois c'en était fait de l'Empire et de l'Empereur. Le rouge enfer des Tropiques attendait

cette grande proie de la défaite sur laquelle la Sainte-Alliance allait tirer les verrous de Longwood.

La répression royale allait être impitoyable, et l'exécution de Ney et de la Bédoyère, l'assassinat du maréchal Brune, en donnèrent la mesure. Ceux-là avaient été pris les armes à la main et avaient été traités suivant les lois de la guerre, et quelle guerre ! D'autres têtes restaient à frapper ; c'étaient celles qui avaient acclamé l'Ogre retour d'exil, qui avaient prêté pour la seconde fois serment de fidélité à l'Usurpateur. Le 12 janvier 1816, la Chambre Introuvable vota une loi dite d'amnistie, dont l'article 7 visant les régicides, ayant signé l'acte additionnel, les obligeait à sortir du royaume. Le 7 juillet 1815, David était parti de Paris pour un voyage en Suisse. C'était là le prétexte ; la raison s'en devine aisément. Loin des amis, des ennemis, il voulait attendre et observer la marche des événements. L'ordonnance royale du 24 juillet 1815 l'avait oublié ou négligé, peu importe. Il se rassura, gagna Besançon où il se logea à l'hôtel de France, rue des Granges, tandis qu'il demandait des informations complémentaires à sa femme restée à Paris, cette jolie fille de l'entrepreneur des bâtiments du Roi, Pécoul, qu'il avait épousée à son retour de Rome. Il lui écrivait sous le nom de Geoffroy, se sentant de jour en jour moins en sécurité. Enfin il risqua auprès du prince de Schwartzenberg, qui l'aimait, une démarche hardie, lui demandant de rentrer à Paris. Il obtint gain de cause et ce fut à Paris que l'article 7 de la loi du 12 janvier vint le frapper. C'est pourquoi nous l'avons, dans la nuit du 26, vu passer à Cambrai

[1]

 ASSEMBLÉE NATIONALE.

JOURNAL

DES DÉBATS ET DES DÉCRETS

Du 29 Août 1789.



Les objets qui occupent en ce moment l'Assemblée Nationale, sont les plus délicats & les plus importants qu'elle ait jamais à traiter. Quelle sera l'influence de l'autorité royale sur la législation? La solution de cette question importe essentiellement à la génération présente & aux générations futures. C'est du plus ou moins grand degré de force qu'aura le pouvoir législatif, que doit dépendre le degré d'influence à accorder au pouvoir exécutif. Le bonheur des Peuples, leur tranquillité, leur liberté dépendent de la juste combinaison qui sera établie entre les différens pouvoirs, & de leur influence réciproque. De-là on ne doit pas s'étonner que l'Assemblée Nationale, après deux jours de discussions sur l'influence du Gouvernement Monarchique dans la législation, ait renvoyé la décision à une troisième Séance.

La durée du Comité des Recherches, qui avoit été

A

Un journal de la Révolution (aujourd'hui *Journal des Débats*).

gagnant en berline la Belgique, où il devait achever les dernières années de sa vie glorieuse et troublée.

*
* *

C'est dans ces heures, au lendemain de la défaite, que les figures de ces terroristes sont véritablement curieuses à étudier. David arrivait à Bruxelles à une époque où le vent du Brabant apportait encore l'odeur de poudre et de cadavres de Mont-Saint-Jean. Ce n'était point une solitude farouche que celle offerte par le ci-devant département de la Dyle au conventionnel proscrit, Cambacérès, Vadier qui avait traversé la frontière en chaise à porteurs, Barère, l'Anacréon de la guillotine, l'homme pour qui la Terreur était une diplomatie acerbe, Cambon, Baudot, Ramel, Cavaignac, avaient comme David choisi Bruxelles comme refuge. Comme des bêtes traquées, ils avaient terré là leurs haines irréductibles, leurs vieilles rancunes, se refusant à abdiquer et à ployer la tête.

Dans ce clan de révoltés, la place de David fut bientôt marquée, et les rapports de M. de la Tour du Pin, ambassadeur de France à Bruxelles détruisirent certainement l'effet de la pétition rédigée à Paris par les élèves de David, en faveur de son retour.

L'atelier du peintre de Marat devint le rendez-vous des régicides. Ce n'était plus là, comme jadis à Paris, les jolies femmes qui payaient leur entrée dans l'atelier pour venir admirer, de longues heures durant, les viriles nudités du tableau des *Sabines* ou de *Léonidas aux*

Thermopyles. C'était maintenant *Mars désarmé par Vénus et les Grâces* que Vadier estimait, c'était *Télémaque et Eucharis* que Cambon admirait. La peinture politique et les tableaux civiques cédaient le pas à *l'Amour quittant Psyché*, dans le temps que Louis XVIII faisait cacher dans les magasins du Louvre le *Sacre à Notre-Dame* et la *Distribution des Aigles*. Son art prenait plus de charme, plus de grâce enveloppante. Il se souvenait d'avoir eu Boucher et Vien pour maîtres ; la grasse beauté plantureuse des Flandres lui semblait moins odieuse qu'au temps où il accusait Rubens de « peindre des chairs pourries. »

Petit à petit, sans renoncer à son idéal politique, il devint étranger aux rivalités des conventionnels, ses compatriotes en exil. M. Jules Claretie nous a donné une bien curieuse anecdote du général Chazal, le fils du conventionnel, qui démontre l'état d'esprit des bannis.

« Le futur général Chazal jouait, conte-t-il, étant enfant encore bien petit, dans une des allées du Parc, à Bruxelles, lorsque son cerceau vint se heurter dans les jambes d'un grand vieillard pensif assis sur un banc. L'enfant s'excusa ; le vieillard, instinctivement, prit le cerceau entre ses doigts noueux, et, avant de le rendre, se prit à causer avec ce gamin qu'il trouvait gentil. Les regards des vieilles gens semblent chercher un peu de leur passé dans les yeux clairs des petits. Ils se rajeunissent à cette jeunesse. Et le vieux souriait au babil de l'enfant.

— Comment t'appelles-tu ? dit enfin cet homme. Oui, le nom de ton papa ?

— Chazal, monsieur.

— Chazal !

À ce nom, le front du vieillard se rembrunit subitement, ses sourcils se froncèrent.

— Chazal, l'ancien conventionnel ?

— Oui, monsieur.

— Eh bien ! dit l'homme, devenu farouche, tu lui diras, à ton père, que tu as rencontré quelqu'un qui regrette de ne pas l'avoir fait exécuter, et tu ajouteras que c'est Vadier qui t'a dit ça !

Vadier ! L'enfant s'enfuit, emportant son cerceau et se retournant pour revoir encore ce maigre et terrible vieillard qui lui faisait peur. En arrivant chez son père, le petit Chazal était encore tout ému et tremblant. Il se hâta d'aller conter son aventure à l'ex-conventionnel, exilé comme Vadier.

— Tu ne sais pas, dit-il, j'ai rencontré au parc un vieux monsieur qui m'a dit qu'il s'appelait Vadier et qu'il regrettait bien...

Mais Chazal ne laissa pas achever la phrase de l'enfant :

— Vadier ! interrompit-il, Vadier ! En voilà un que je regrette de ne pas avoir vu monter sur l'échafaud !

Et le petit Chazal retrouvait dans la colère de son père ce même accent de violence concentrée qui, tout à l'heure, l'avait terrifié dans les paroles du vieux Vadier. Les conventionnels proscrits continuaient à se haïr malgré l'exil, malgré les années, comme ces guerriers des légendes scandinaves qui se combattaient encore après leur mort » (1).

(1) *Revue de la Révolution Française*, février 1893.

Pendant neuf ans, David connut l'exil. Il était devenu, nous dit-on, sombre, susceptible. Déjà défiguré par la tumeur qui lui gonflait la joue, l'excessive maigreur de ses dernières années avait contribué à en faire une sorte de spectre décharné. C'est ainsi que la mort le trouva le 25 décembre 1825. Ce fut comme un deuil national dans cette terre d'exil. Quelque chose de plus grand que le terroriste de 93 venait de mourir : un artiste, et ce fut à cet artiste que Bruxelles fit une solennelle et triomphale pompe funèbre, ainsi qu'il eût aimé en ordonner une, lui qui avait réglé le nocturne convoi de Jean-Paul Marat montant au Panthéon et de Lepelletier de Saint-Fargeau rejoignant la cendre fameuse de Mirabeau (1).

Bruxelles jugea cette dépouille digne d'une tombe illustre, et le cadavre du régicide s'en alla dormir sous une dalle dans l'église de Sainte-Gudule. La paix l'enveloppa jusqu'au jour où on projeta de le ramener en France. Mais la Restauration avait exilé le conventionnel, elle exila le cadavre, et Béranger put trouver la chanson vengeresse :

— Non, non, vous ne passerez pas !

Dit le soldat avec furie.

— Soldat, ses yeux jusqu'au trépas

Se sont tournés vers la patrie.

(1) Lepelletier de Saint-Fargeau, conventionnel de l'Yonne, fut assassiné le 20 janvier 1793, au restaurant Février, au Palais Royal, par un garde du roi nommé Deparis. Il avait voté la mort de Louis XVI et tomba victime de son vote. La Convention décréta que son corps serait déposé au Panthéon.

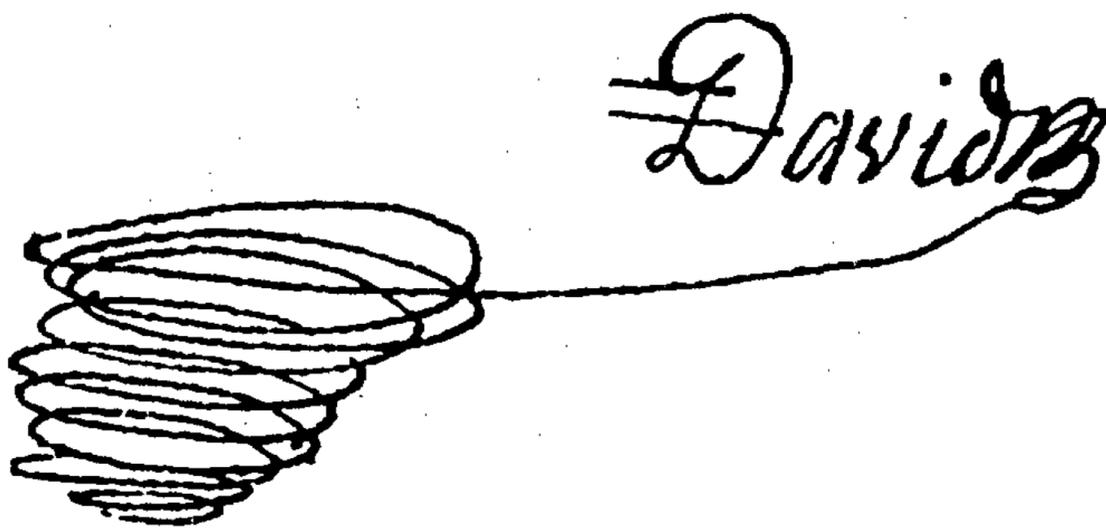
— Non, non, vous ne passerez pas !
Dit le soldat ; c'est ma consigne.

— Du plus grand de tous les soldats
Il fut le peintre le plus digne.

— Non, non, vous ne passerez pas
Dit le soldat devenu triste,

— Ce héros, après cent combats,
Succombe, et l'on proscrit l'artiste.

Et le cadavre du « buveur de sang » de 93 ne passa pas.



Signature du peintre du « Sacre de Napoléon ».

LIBERTÉ



ÉGALITÉ

**LA CHAMBRE ADMINISTRATIVE
DU CANTON DE LUCERNE
DE LA RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE UNE ET INDIVISIBLE**

Vignette en tête de papier à lettres officiel.

IX

**QUELQUES NOTES SUR LA VIE PRIVÉE
DU CITOYEN (ROUGET DE L'ISLE)**

Dans la nuit du 24 au 25 avril 1792, une rumeur guerrière emplissait les rues de Strasbourg. Au long des voies étroites, escarpées, dans les raidillons pierreux, roulaient des canons secoués sur leurs affûts, des convois de bagages, des chariots d'intendance, descendaient des troupes harassées, des bataillons poussiéreux des longues routes parcourues, et que la France allait jeter sur le Rhin contre les soudards Autrichiens.

Sur le bord d'un trottoir, se garant des hautes roues des caissons, rejeté par la cohue au long des maisons illuminées, un officier de petite taille, la queue tressée

à la prussienne, les basques de l'habit relevées au-dessus des bottes hautes, regardait descendre devant lui cet énorme flot humain, guerrier, misérable, haillonneux, épique. Par les portes ouvertes de la ville, cela descendait toujours, apportant la nouvelle de la guerre déclarée le 20 avril à l'Autriche.

Depuis une heure, le jeune officier, un nommé Rouget dont le père était avocat à Lons-le-Saunier, connaissait cette nouvelle. A la table du souper, chez le maire, le baron Fritz de Dietrich, elle avait été apportée par une estafette. L'oie grasse était restée mi-achevée sous l'œil désespéré de la cuisinière. Tous, debout, femmes et hommes, s'étaient rués vers le papier venu de Paris. Et au dehors montait le formidable piétinement de l'armée en marche.

Brusquement quelqu'un avait dit :

— On ne fait pas la guerre sans chanson !

— Voyons, monsieur Rouget, avait parlé Dietrich, on vous dit poète, musicien même. Vous nous devriez donner cette chanson.

Le jeune officier avait bégayé quelques mots d'excuse. Le regard des jeunes filles du maire pesait sur lui. Il promit, prit son chapeau et gagna la rue.



Rouget de Lisle.

L'Armée de la République défilait.

A ce bruit, à ce spectacle, l'aile du Génie toucha l'âme de l'officier ignoré. La fièvre au cerveau, il regagna

*amour sacré de la patrie,
 Conduis soutiens nos bras vengeurs.
 Liberté ! Liberté chérie,
 Combats avec tes défenseurs.
 — Sous nos drapeaux que la victoire
 accorde à tes mâles accents ;
 que tes ennemis expirant
 Voient ton triomphe et notre gloire.
 aux armes, citoyens ! Formez vos bataillons ;
 marchez, qu'un sang impur abreuve nos sillons*

Rouget de Lisle

Un couplet de la *Marseillaise* écrit par Rouget de Lisle.

son logis de la rue de la Mésange, décrocha le violon, ami des heures de mélancolie et de solitude, donna un coup d'archet...

*Allons, enfants de la Patrie,
 Le jour de gloire est arrivé !...*

La *Marseillaise* énorme déploya ses ailes, tandis qu'au dehors, dans la nuit, à travers Strasbourg, l'armée poussait ses bataillons, traînait ses canons. Le lendemain, la France avait son chant guerrier.

L'imagerie populaire a rendu la scène célèbre ; Rouget, debout à côté du clavecin, entonne l'hymne ; des yeux ardents fixent le chanteur et l'atmosphère semble pleine de battements d'ailes de la victoire.

Le 25 avril, le commandant en chef de l'armée du Rhin, le maréchal Luckner, recevait le chant, la musique de l'armée l'apprenait, les journaux le publiaient, et sur les lèvres des Marseillais elle fit son entrée à Paris. L'officier devenait immortel, la France, invincible.

*
* *

Ce magnifique cri national poussé, la voix du citoyen-officier Rouget demeura à jamais muette. En 1796, il publia des *Essais en vers et en prose*. La prosodie n'a jamais donné chose plus platement lamentable.

Parler sans art
Penser sans fard,
C'est ma devise.
Aller, venir,
Rester, courir,
Veiller, dormir,
Tout à ma guise,
C'est mon plaisir.
Femme discrète
Et joliette,
Mais pas coquette,
C'est mon désir.

Pour la patrie
Donner ma vie,
C'est mon espoir.
Mauvaise tête,
Le cœur honnête,
C'est mon avoir.
Amour extrême
Aux bonnes gens,
Guerre aux méchants
C'est mon système.

Ah ! dans cette poitrine trop frêle, le grand souffle de 92 s'était éteint. Le chant trop grand avait tué le poète trop faible. L'hymne resta, l'officier s'effaça.

Sa vie, on le sait, se traîna médiocre et triste. Le hasard d'une vente de vieux papiers (1) nous a donné quelques détails sur sa vie privée, sur cette vie peu connue qui, obscurément, s'éteignit à Choisy-le-Roi en 1836. Ce sont des factures de fournitures d'habillement faites à Rouget de Lisle, en l'an IX et en l'an X. Musmont, le marchand de toiles, draps, linge de table et d'office, nappes, chemises, tabliers d'homme et de femme, lui fournit des cravates de mousseline toutes faites au prix de 18 francs pièce. Trois de ses factures font monter à 1961 francs le compte de l'officier. En quatre billets, il le règle. Chez Roze, *au Gant d'Or*, il fait nettoyer et arranger ses culottes. Sa toilette, si on s'en rapporte à deux factures de tailleur, semble avoir été assez recherchée et élégante. De brumaire an X à nivôse an XI, c'est-à-dire en moins de trois mois, il a fait pour plus de 2000 francs de dépenses, tant en casimirs, nan-

(1) Collection de feu M. Paul Dablin.



MARCHE DES MARSEILLOIS

CHANTÉE SUR DIFFÉRENS THEATRES

Chez Frère Passage du Saumon

allons en jour de la Patrie le jour de gloire est - arri - vé contre nous de la tyrannie.
 nos lites sont sanglantes et le - vé. Citoyens d'arrêter sans gloire est le - vé entendre vous
 dans les bras pagnés ma - je en se voyez les d'arrêter de moment jusqu'à dans vos bras
 je vos fils vos compagnons. Que en un Cite you fer mes vite batail tous sur
 chez mes d'arrêter je un sang en pure a lieu et non les l'arrêter par d'arrêter mes d'arrêter
 qu'un sang en pure a lieu et non les l'arrêter

1
 Que veut cette horde d'écumeurs
 De traites de rous conjurés
 Pour qui au signal de l'écume
 On fit du sang tous préparés
 D'un cas pour nous ah quel outrage
 D'arrêter nos bras et d'arrêter
 C'est nous qu'on est d'arrêter
 D'arrêter à l'écume d'arrêter
 Nos armes Citoyens de

2
 D'arrêter tyrans et rous perfides
 D'arrêter de tous les portes
 D'arrêter les vos projets perfides
 D'arrêter en les rous leurs portes. Un
 Tous est d'arrêter pour vous combattre
 D'arrêter nos jeunes héros
 La terre en produit de nouveaux
 Contre vous tous prêts à se battre
 Nos armes Citoyens de

3
 Que de cohortes étrangères
 D'arrêter les les d'arrêter nos foyers
 D'arrêter phalange mercenaires
 D'arrêter nos foyers guerriers
 Grand Dieu par de mains étrangères
 Nos fronts sous le joug de l'arrêter
 D'arrêter de nos d'arrêter
 Les maîtres de nos d'arrêter
 Nos armes Citoyens de

4
 D'arrêter en guerriers magnanimes
 D'arrêter ou rous nos coups
 D'arrêter en rous victimes
 D'arrêter d'arrêter contre nous, Un
 Mais en d'arrêter d'arrêter
 Mais les complices de l'arrêter
 Tous en le jour qui a été pitié
 D'arrêter les rous de l'arrêter
 Nos armes Citoyens de

5
 Amour d'arrêter de la Patrie
 D'arrêter rous nos bras rous
 D'arrêter liberte liberte
 D'arrêter avec les d'arrêter
 Les nos d'arrêter que la victoire
 D'arrêter à les mille d'arrêter
 D'arrêter de rous d'arrêter
 D'arrêter les rous de l'arrêter
 Nos armes Citoyens de

London Pub Nov: 10, 1792 by Will: Bellard, N: 50, Oxford Street

Une des premières éditions de la Marseillaise.

kins piqués, qu'en Louviers bleu de roi et en espagnolettes. Ce luxe n'est pas sans doute sans lui créer quelques embarras, car dans le même dossier se trouvent des comptes de frais et d'intérêts pour des effets qu'il a souscrits et non payés.

Vieux papiers d'autrefois, souvenirs de grandes choses abolies ! Il émane de leurs feuillets jaunis, fripés, si longtemps enfouis dans des tiroirs clos, le parfum vieillot des choses mortes, disparues. Il nous a simplement fallu les feuilleter, rapidement, pour voir se dresser devant nous la scène de la nuit d'avril 1792, cette chambre d'hôtel avec un jeune homme jouant du violon, pour nous sentir au front le grand vent des ailes du chant guerrier composé par l'officier rougissant dont les créanciers n'ont pas été payés...



Signature du Maire de Strasbourg chez qui Rouget de Lisle
chanta pour la première fois la *Marseillaise*.



X

FIGURES OUBLIÉES

I

L'HOMME QUI GUILLOTINE LES STATUES

J'ai de lui un portrait un peu effacé, où, du haut d'une ample cravate, il crispe dédaigneusement de minces lèvres rasées. Le front est large, puissant et têtus ; il caractérise admirablement et fait deviner l'homme de loi rigide, inflexible, nourri du vieux droit romain, et dont les lectures ont appris à aimer cette chimérique Sparte qui tourna tant de cervelles saines de 89 à 94. Sur la blancheur de la mousseline nouée, repose un menton maigre, carré, volontaire. L'œil est vif, perçant, au regard aigu.

C'est Antoine-Louis Albitte, l'aîné.

Avant la tourmente, les rues de Dieppe l'ont vu passer, maigre et droit, serré dans son habit noir d'avocat, la tête haute, ainsi qu'il la porta toujours, même

sur les bancs de l'Assemblée législative où le département de la Seine-Inférieure l'envoya siéger, en septembre 1791.

Son nom aujourd'hui est presque inconnu ; cette figure dont la froideur un peu empruntée se rapproche un peu de celle de Robespierre, l'avocat d'Arras, est à peu près oubliée, et le hasard d'une signature anguleuse et sèche au bas d'un décret, seul en fait souvenir encore. Pourtant son nom fut mêlé à tous ceux qui faisaient l'objet des polémiques politiques de 1792. Le 10 août le trouva parmi les Jacobins enragés, et c'est au lendemain de ce jour qu'il se passa un fait qui, rapproché de celui que nous allons relater, place cette curieuse physionomie, ordinairement négligée, dans un jour spécial. Alors que l'écho résonnait encore des coups de feu de la veille, que l'Assemblée surprise de sa victoire inattendue hésitait encore au seuil de l'inconnu où la violence des événements allait l'entraîner, Albitte monta à la tribune et, dans un âpre discours, réclama le renversement des statues des rois de France de leurs piédestaux, afin d'y placer l'image de la Liberté. Quelle image ? On ne sait. L'essentiel, c'est qu'elle fut proposée.

Cette proposition semble le hanter depuis ce jour. On dirait que cet avocat a la haine des statues royales. Il les traque dans les parcs, il les chasse du portail des églises. Plus de statues ! Il les soufflette du décret de la Convention relatif aux images de la Royauté, et elles tombent brisées.

Cela pourtant ne le satisfait guère, paraît-il. Le triom-

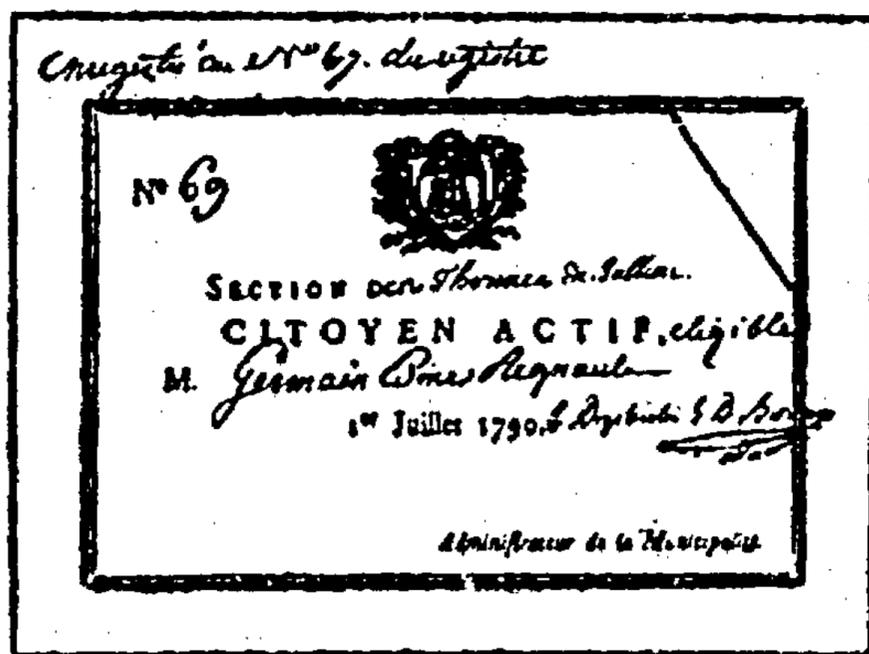
phe de la Montagne assuré, il se fait envoyer avec Dubois-Crancé dans les départements, en mission auprès des armées. Lyon, Marseille et Toulon le voient successivement passer, ceinturé de tricolore, des plumes noires au chapeau, rigide comme la Loi qu'il représente. C'est là que le surprend le 21 janvier de l'année 1794. Il veut marquer ce jour anniversaire de l'exécution du tyran Capet d'une fête solennelle, et ce qu'il imagine est assez stupéfiant.

A l'aube de ce froid matin de ventôse, des troupes sont rangées en bataille, autour de la guillotine. Derrière leurs rangs serrés se tient le peuple, curieux du spectacle qu'Antoine-Louis Albitte lui offre. Alors, sur la place, débouche un cortège guerrier à la tête duquel marche le conventionnel. Les tambours roulent ; sur le pavé sec sonne le pas des soldats, et parmi tout ce bruit militaire, grince le son lourd d'une charrette chargée de victimes. Elles sont là debout, immobiles, comme glacées dans ce froid matin où le ciel semble chargé de neiges ; appuyées aux ridelles de la charrette elles sont d'une pâleur de cire... De cire ? Certes, ce ne sont là que des statues costumées, des mannequins aux masques imitant ceux des « despotes », des « tyrans », des souverains de l'Europe. Le roi de Prusse est là ; le frère de l'Autrichienne est là ; celui dont Pitt est le laquais est là ; tous sont ici debout sur la charrette symbolique. Arrivés au pied de la guillotine, les aides s'empressent, descendent les figures de cire, et l'une après l'autre, tandis que le peuple crie : « Vive la Nation ! », tandis que grondent les tambours, tombent ces têtes

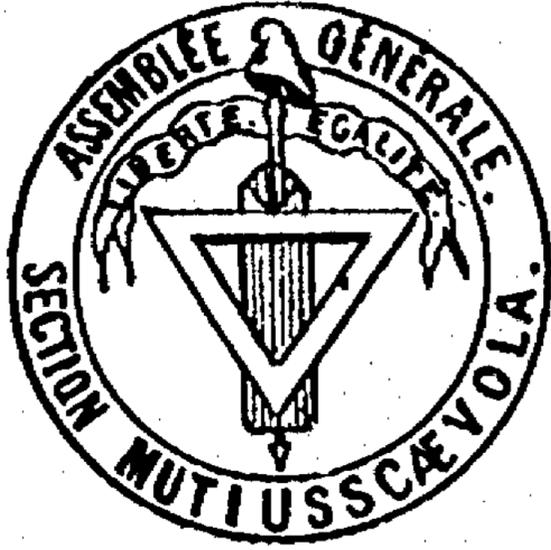
inanimées qu'une vessie gonflée inonde de sang animal.

C'est ainsi qu'Albitte célébra l'anniversaire du régicide. Je ne sais s'il renouvela l'expérience plus tard, mais la chose est douteuse. Cependant, quelques mois après cette exécution en effigie, il s'en prit une nouvelle fois à une statue. C'était celle de la ville de Toulon rebelle, figurée par une femme. Il ne la jugea pas digne de la fille à Guillotin et y mit le feu.

Ces témoignages de jacobinisme le laissèrent néanmoins dans l'obscurité. Le 18 brumaire fit de lui, alors qu'il avait échappé à la réaction thermidorienne, un sous-inspecteur aux revues. Dans le fracas impérial son nom s'éteignit. Le jour de Noël 1812, tandis que la Grande Armée évacuait la terre des Moscovites, des grenadiers traînants trouvèrent au bord d'une route un cadavre à genoux. C'était celui de l'inspecteur aux revues, Albitte, l'homme qui guillotina les statues.



Carte de citoyen actif.



II

Je ne sais pourquoi tant de drames révolutionnaires ont eu l'hiver et sa neige comme décor. On a vu celui où Albitte fit dérouler sa tragi-comédie et celui où il s'endormit du grand sommeil. A toutes ces aventures tragiques, ce vent glacial de frimaire, cette neige de nivôse ajoutent la tristesse de la nature, comme le ferait un romancier, à ce point que l'histoire semble souvent, dans ces circonstances, un conte ingénieusement imaginé.

C'est ce même décor que nous allons retrouver dans l'anecdote lugubre qui se place à la date du 17 frimaire an II (7 décembre 1793).

Les ombres hagardes du crépuscule enveloppaient déjà le cimetière de la Madeleine, dit aussi de la Ville-Evêque, où reposaient tant de victimes du Tribunal Révolutionnaire. Au bord d'une fosse fraîchement creusée, attendait un homme qui, pour se garantir du vent sec et rude du soir tombant, avait relevé le collet de son manteau vert-bouteille, et s'était frileusement

enveloppé dans les larges plis de l'étoffe. Au bout de quelques instants il sembla prêter l'oreille, guetter au loin le bruit sourd d'une charrette. Le bruit se rapprocha, grandit. Là-bas, vers les portes du cimetière on entendit gronder les gonds de la porte charretière, et par la grande allée, secoué sur la terre gelée, le chariot dont l'homme semblait attendre l'arrivée gagna la fosse. De larges gouttes rouges suintaient à travers la paille et s'écrasaient sur la terre battue. Tandis que le cheval soufflait, trois hommes tirèrent de la paille une chose lourde qui sonna lugubrement quand elle toucha terre, puis l'un d'eux saisissant un objet plus petit, le présenta à l'homme qui attendait.

C'était une tête coupée, où des caillots de sang se figeaient dans une onduleuse chevelure cendrée et bouclée comme celle d'un enfant (1). L'homme prit la tête, sans doute avec un peu de répugnance, vite vaincue, car n'était-ce point pour cela qu'à cette heure sinistre il attendait dans le cimetière silencieux ?

Et il se mit à la besogne. De dessous son manteau il tira un bloc de cire molle, de l'huile, des pinceaux. A genoux devant la tête coupée posée sur la terre tirée de la fosse, il la modela, rétablissant d'un coup de pouce adroit et expert les traits un peu déformés, écartant d'un front pur encore, malgré ses rides, les cheveux que la sueur de l'agonie y avait collés.

Grâce à ce travail, Curtius (2), le directeur du musée

(1) Mme VIGÉE-LEBRUN, *Souvenirs*.

(2) Curtius avait, au Palais-Royal, fondé un musée de cires où il exposait le buste de tous les grands hommes de l'époque.

des têtes de cire du Palais-Egalité, ci-devant Royal, put exposer dans son cabinet l'image authentique de Jeanne Gomart de Vaubernier, comtesse du Barry (1). C'était son cadavre décapité que la charrette de Sanson venait de déposer dans le cimetière des Girondins. La veille, à onze heures du soir, le Tribunal Révolutionnaire avait condamné à mort la « ci-devant courtisane », cette malheureuse et triste femme à qui le président Dumas avait reproché « la dissolution de ses mœurs, la publicité et l'éclat de ses débauches ». La maîtresse royale avait expié sur l'échafaud révolutionnaire la fortune heureuse de ses années passées, le règne de sa beauté et sa confiance dans une innocence que l'histoire n'a guère eu de peine à prouver. A deux toises de la

C'était le Musée Grévin du temps. A sa porte se trouvait un mannequin revêtu d'un uniforme. A chaque changement de régime Curtius en changeait l'habillement. En 1793, ce fut un sans-culotte ; en 1806, un grenadier de la garde impériale ; en 1814, lors de l'invasion de Paris par l'ennemi, un Cosaque ; quand l'Empereur revint, en 1815, de l'île d'Elbe, ce fut de nouveau le grenadier, et enfin, après Waterloo, un garde du roi.

(1) Marie-Jeanne Bécu naquit en 1744 à Vaucouleurs, vint très jeune à Paris où elle débuta dans la galanterie sous le nom de Mlle Lange. Lebel, le pourvoyeur du Parc aux Cerfs de Louis XV, la présenta au Roi qui la maria au comte Dubarry. Elle domina longtemps Louis XV et sa faveur politique fut aussi grande que sa puissance amoureuse. Tombée en disgrâce à la mort du roi, Louis XVI la relégua dans un couvent dont elle sortit bientôt pour aller habiter son château de Louveciennes. Dénoncée pour avoir été la maîtresse du *ci-devant tyran* et pour avoir porté le deuil de Louis XVI, elle fut arrêtée, et le Tribunal Révolutionnaire la condamna à mort le 16 frimaire an II. Elle fut exécutée le 17. Le lecteur trouvera des détails sur cette exécution dans notre volume *la Guillotine en 1793*, p. 159.

fosse de Louis XVI, elle fut inhumée, et c'est dans ce même coin de terre que Madame Roland et Charlotte Corday dormaient déjà le sommeil éternel. Et de la du Barry il ne resta plus rien que cette tête de cire moulée dans un musée où le buste de cire de Jean-Paul Marat recevait l'hommage public d'un triomphe posthume et passager.





III

Il y avait en l'an VII, un ménage bien connu à Paris, qui faisait la joie des *muscadins* du Palais-Royal qui en contaient la chronique scandaleuse aux « nymphes » des Galeries des Bois, lesquelles la répandaient aux quatre vents de la Renommée (1). C'était celui de Marie-Joseph Chénier (2), le conventionnel, frère d'André Chénier, le poète (3). Au lendemain de la mort de son mari, survenue le 7 prairial an III (29 mai 1795),

(1) Nous avons rédigé ce curieux chapitre de la vie privée de Marie-Joseph Chénier, d'après les documents inédits et les lettres inconnues de Mme Chénier mère, publiés par M. Etienne Charavay, dans la *Revue des documents historiques*, tome V, p. 78 et suiv. 1878, et tome I, 2^e série, p. 143 et suiv. 1879.

(2) Marie-Joseph Chénier naquit à Constantinople le 28 août 1764, où son père était consul. D'abord officier de dragons, il quitta l'épée pour la plume, fit jouer en 1789 sa tragédie *Charles IX*, fut nommé député à la Convention et, après la Révolution, membre du Tribunat. Il est l'auteur du *Chant du départ*.

(3) Tandis que son frère Marie-Joseph embrassait la cause jacobine, André Chénier demeurait parmi les partisans de l'ancien régime. Il était né, lui aussi, à Constantinople, en 1763. Son

Mme Chénier mère était venue habiter chez son fils préféré. Elle ne le trouva pas seul. Une dame La Bouchardie y faisait déjà l'office de maîtresse de maison. C'était une grande femme, belle encore malgré les menaces de l'âge, solide, ayant la main leste et le langage des dames de son monde. Malgré les conseils de ses amis, et particulièrement de l'abbé Sieyès, lui déconseillant de se montrer en public « avec certaines femmes », Chénier ne pouvait se résoudre à rompre avec cette maîtresse à poigne qui lui révélait l'amour brutal. Les domestiques et la portière lui étaient tout dévoués pour l'excellente raison qu'elle payait largement leurs services.

A peine arrivée, ce fut entre Mme Chénier mère et la Bouchardie une guerre sourde comme peuvent s'en livrer deux femmes destinées à vivre perpétuellement en présence l'une de l'autre, sous le même toit. Quand la maîtresse s'absentait la mère se plaignait à son fils, se faisait l'écho de tous les bruits circulant sur le compte de sa bru de la main gauche.

— Elle a la réputation d'escroquer ses amants (1), disait-elle, de les injurier et de les maltraiter mieux et plus que l'homme le plus brutal, et de les battre.

rôle politique se borna à critiquer vivement le gouvernement républicain dans des articles violents ou dans des poèmes blasphématoires. Arrêté en 1794 comme suspect, il fut écroué à Saint-Lazare et guillotiné le 7 thermidor de la même année. Son cadavre fut jeté dans la fosse commune de Picpus.

(1) «...*Escroquet ses amens...*» écrit dans sa pittoresque orthographe Mme Chénier.

Marie-Joseph, sachant cependant à quoi s'en tenir, se contentait de répondre :

— Tout cela est peut-être exagéré.

Les faits allaient lui donner un bruyant démenti.

Dans la nuit de jeudi au vendredi, 26 vendémiaire an VII (17 octobre 1798), Mme Chénier fut brusquement, vers une heure du matin, tirée de son sommeil par un bruit infernal dans la chambre de son fils. Ce n'étaient que cris, hurlements, imprécations; appels à la garde. Rapidement elle passe un vêtement de nuit et accourt vers le lieu de la bagarre.

C'était un beau spectacle qui l'attendait au seuil de la chambre de Marie-Joseph. Sur le parquet étaient jetées toutes les couvertures du lit, les oreillers gisaient dans les coins, les meubles étaient renversés, et au beau milieu de ce désordre se lamentait le conventionnel.

Il ne se lamentait pas sans raisons. La Bouchardie « ivre d'eau-de-vie, saouïe comme une porteuse d'eau et écumant de rage », dit Mme Chénier, crachait au visage de son amant tout en lui allongeant les plus sonores de ses soufflets. Au bruit, les domestiques, et parmi eux un nommé Auguste, étaient accourus.

Sans doute Mme Chénier se souvint-elle en cet instant que du sang grec battait dans ses veines, du sang héroïque qui coula sur tous les grands champs de bataille de l'Hellade, car elle se lança sur la vindicative amoureuse, l'empoigna solidement malgré ses menaces d'étranglement, et la poussa dehors. Le domestique Auguste se garda bien d'intervenir, car, dit encore

Mme Chénier, « il est gagné » et a reçu mille francs de cette « arogante, efrontée, bête et méchante ».

Malgré cet esclandre, malgré la défense à la portière de ne plus recevoir « cette femme », madame la Bouchardie rentre triomphalement quatre jours plus tard dans l'appartement, théâtre de ses nocturnes et bruyants exploits. C'est que Marie-Joseph a « cédé à la bonté



de son cœur ». Puisqu'il en est ainsi, Mme Chénier cherche la tangente et elle croit l'avoir trouvée en conseillant le mariage à son fils. Pour l'y décider elle emploie les plus décisifs des arguments, car son fils a « l'âme née vertueuse ». Elle lui dit, avec une insistance touchante chez cette mère qui sait à quelles mains

son fils est livré, en quels bras s'endort sa tendresse, elle lui dit qu'il doit « consentir à se charger des chènes honorable du mariage. Il y a des inconvénient, mais il y en a à tout; au moins celles de ce lien vertueux ne font pas rougir. Là où est la vertu se trouve le bonheur. Il n'y a pas autrement ».

Vaines illusions, espoirs superflus. L'amour fit tomber Troie, et Marie-Joseph n'avait pas la valeur de Priam. Mais le scandale de la nuit d'octobre semble cependant avoir eu une certaine influence sur ses relations avec cette amazone. En 1799 elle échangea son nom de la Bouchardie contre celui de madame Le Beau de

l'Esparda de Maisonnave. Pour Mme Chénier ce ne fut cependant qu'une satisfaction des plus platoniques dont même elle perdit bientôt le bénéfice.

Un jour, la nouvelle madame de l'Esparda revint s'installer dans l'appartement du conventionnel. Le bienévolé mari s'était retiré à Montereau, quelques mois de vie commune avec la Bouchardie l'ayant convaincu d'une irrémissible « incompatibilité d'humeur ».

Le 6 novembre 1808, la mort prit la mère d'André Chénier. Autour de son lit mortuaire les deux amants virent l'ombre froide de l'éternelle ténèbre descendre sur ce beau visage que tant de larmes baignèrent depuis le terrible holocauste du 7 thermidor à la Barrière du Trône-Renversé.

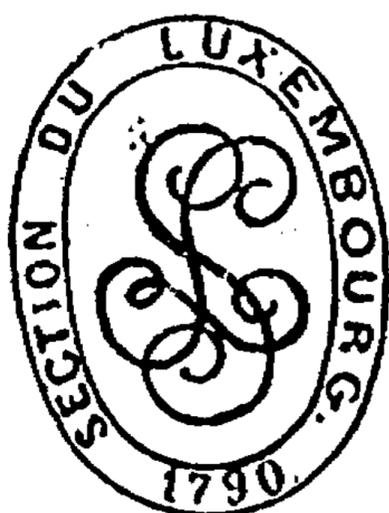
L'âge était venu, la Convention était morte. Alors la grâce sembla toucher la maîtresse terrible d'autrefois. Marie-Joseph malade et ruiné, vivait avec elle la vie douloureuse de ceux qui voient crouler autour d'eux le passé auquel ils survivent. Il était malade, la Bouchardie le soigna avec un zèle tendre et fidèle ; il était pauvre, traqué par les créanciers, elle vendit ses diamants pour éteindre les dettes. Mais la pauvre Mme Chénier n'était plus là pour assister à cette tardive réparation, à ce *mea-culpa* de la vieille maîtresse repentie. Le 10 janvier 1811, l'ex-conventionnel s'éteignait dans ses bras fidèles. Il lui légua tous ses manuscrits, une montre, son portrait peint par Ducreux, des livres et quelques effets. Le frère du mort, Constantin-Xavier de Chénier, n'oublia point l'amoureuse en deuil. Par

une déclaration à la date du 19 janvier 1811 il l'institua sa légataire universelle et la reconnut comme sœur.

Son rôle était fini. Il avait débuté par le scandale, il s'acheva par la piété. Il n'y a pas que le diable qui, sur le tard, se fait ermite.

au citoyen
 Mahervault, professeur à
 l'école centrale, du panthéon,
 & rue et montagne genevieve
 au si devroit collège
 de nous; d'avis

Autographe de Mme Chénier mère.



XI

UN AVOCAT DE PROVINCE : M. DE ROBESPIERRE

Dans les rues paisibles d'Arras, un jeune homme en habit olive se promène lentement, mélancoliquement.

Le tiède soleil et les jaunes rayons de l'arrière-saison baignent la somnolence de la ville coite et morne où, derrière les vitres emmousselinées, des yeux curieux guettent le jeune homme maigre serré dans son habit usé et propre.

A cette époque, il a vingt-sept ans (1), et son visage

(1) Maximilien-Isidore-Robespierre naquit le 6 mai 1758 ; sa mère, Jacqueline-Marguerite Carraut, eut successivement une fille Charlotte, le 8 février 1760 ; une autre fille, Henriette le 28 décembre 1761 ; un fils, Augustin, le 21 janvier 1763, et un enfant mort-né qui lui coûta la vie, le 7 juillet 1764. Elle était âgée de vingt-neuf ans.

impassible, au front barré d'une grande ride, semble respirer l'amertume d'avoir été un précoce orphelin (1).

Déjà, à cette heure imprécise de son existence, sa vie semble respirer cette tristesse majestueuse de la tragédie, dont parle si divinement Jean Racine dans sa préface de *Bérénice*. Fuyant les prétoires artésiens, il part rêver devant la mortelle beauté des paysages pacifiques de Flandre.



Le conventionnel Couthon, ami de Robespierre, guillotiné avec lui le 10 Thermidor.

Arras, à l'automne, est d'une tristesse infinie parmi ses peupliers bruissants et ses vieilles maisons. Comme on y comprend admirablement la mélancolie poi-

gnante qui pesa sur Maximilien de Robespierre, même aux heures les plus fiévreuses de son triomphe civique ! L'âme latine, apportée par les conquêtes romaines dans les plaines ibériques et poussée par la furie espagnole sur les Flandres, où elle prit racine, se sentait véritablement en exil dans ce pays froid et prolifique où rien ne lui parlait de la beauté des paysages de sa patrie. Maximilien de Robespierre, héritier de cette âme latine errante, se sentit lui aussi en exil, mais loin de s'abandonner, il triompha de lui-même, de la race

(1) Il fut orphelin à l'âge de neuf ans.

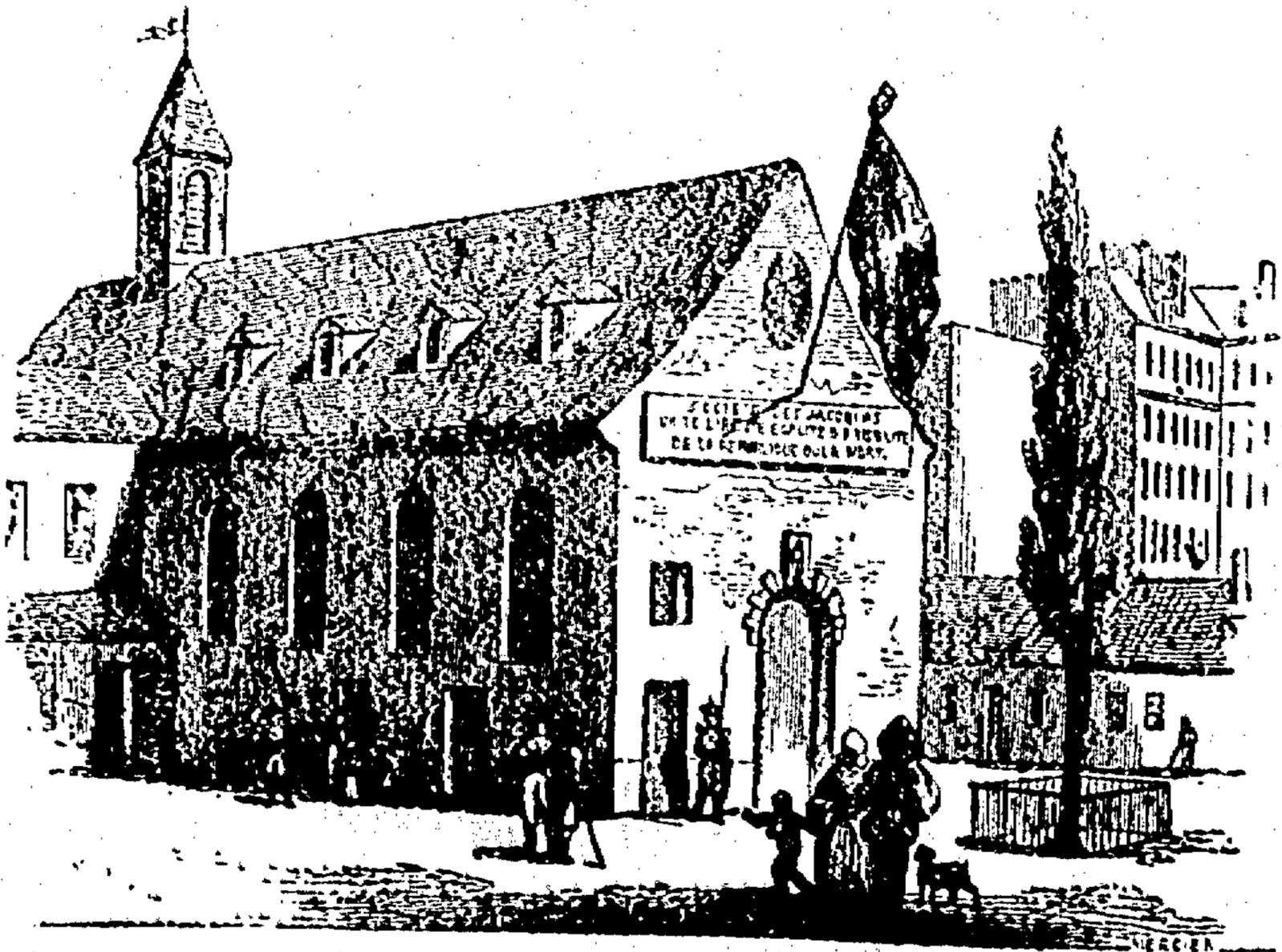
et du paysage. Chez lui le caractère espagnol, brûlant, ardent, fut vaincu par le caractère romain et, soumise, l'influence ibérique s'allia à l'ordre latin pour former celui qui devait un jour affirmer, sur les tréteaux gluants de l'échafaud, la hauteur de son âme civique. Pays pacifique et profond que coupent les eaux vives, qu'émaillent les hameaux verts et que gardent, sentinelles muettes, les beffrois et les clochers ; paysages de mol abandon et de tristesse latente, c'est eux qui firent cette âme romaine et jacobine au maigre avocat. Là, elle s'imprégna, à l'aspect d'un ciel uniforme et bas, de la rudesse d'une éloquence sévère, et l'âme flamande, marquée encore du sceau espagnol, s'allia à l'âme latine dans un effort *promulgué par l'éloquence de la pensée française*(1). Et ainsi se façonna la Vertu et la Probité de l'Incorruptible.

A cette époque il n'avait, dit Henri Martin, ni les qualités, ni les défauts de la jeunesse. Il était celui que son professeur de rhétorique au collège Louis-le-Grand, l'abbé Hérivaux, appelait *le Romain*. Sa pensive jeunesse se ressentait du spectacle de la nature. Qui donc étudiera ce que firent les paysages âpres du Puy-de-Dôme sur la formation de Couthon, ceux de Carcassonne où l'air est vif, clair, ardent, sur celle de Fabre d'Eglantine, ce que dut André Chénier au ciel de Grèce et Camille Desmoulins à la belle mollesse de la Picardie aux confins de l'Ile-de-France ? C'est le noble et doux

(1) Paul Adam.

Vendômois qui inspira Ronsard, c'est l'Artois qui fit Robespierre.

Dans ses promenades solitaires, il songe que, dans ces plaines, eut lieu le choc de Turenne, de Condé et des



Le Club des Jacobins, rue St-Honoré, à Paris.

Espagnols, que ces esplanades fortifiées sont marquées du génie de Vauban, et que le traité des Pyrénées joignant, en 1659, Arras à la couronne de Louis XIV, a rendu sa patrie à ses destinées naturelles. Ce n'est alors qu'un jeune homme sensible, oui, mais non bêtant; il est celui qui lit Rousseau sous les feuilles jaunies de l'automne et pleure avec Émile sur le sort contraire

des destinées. Peu à peu la discipline nationale, l'ordre français le pénètrent, et quand, en mai 1789, après avoir payé sa place 35 livres 10 sols, dans la diligence, il part pour Paris, aux États Généraux, il se sent confusément prêt pour le grand rôle de l'avenir.

*
* *

La vie de Robespierre, à Arras, est assez curieuse à suivre dans ses détails. On lui a connu plusieurs domiciles. En 1781, celui de la rue du Saumon ; en 1783, celui de la rue des Trinitaires ; en 1786, il est rue du Collège ; en 1787, rue des Rats-Porteurs. La maison est, aujourd'hui, noire, hostile, gardant derrière ses vieilles pierres le secret de cette grande vie blasphémée.

Sa vie y était simple, pauvre, obscure. A la mort de son père, il était demeuré sans fortune ; il n'avait aucun patrimoine, a-t-on écrit (1). Dans sa profession d'avocat il apporta le même soin zélé et studieux que celui qui en avait fait à Paris, à Louis-le-Grand, un des plus remarquables élèves (2).

(1) ALISSAN DE CHAZET, *Mémoires, souvenirs et portraits*, tome II, p. 29.

(2) Sur les listes du Concours général du collège Louis-le-Grand, on trouve cité plusieurs fois son nom : *Ludovicus, Franciscus, Maximilianus, Maria, Isidorus de Robespierre ; Atrebas, e collegio Ludovici Magni*. En 4^e année, 1772, il obtient le 2^e prix de thème latin et le 6^e accessit de version latine ; en 2^e année, 1774, le 4^e accessit de vers latins et le 4^e accessit de version latine ; en rhétorique, 1775, le 2^e prix de vers latins, le 2^e prix de version latine et le 3^e accessit de version grecque. Il redouble sa rhétorique et, en 1776, obtient le 4^e accessit de version latine.

Ici une question est intéressante à poser : Comment plaidait-il ? Les uns, comme Michelet, lui ont trouvé



Maximilien de Robespierre.

un talent incolore (1), d'autres ont vu en lui, le type des orateurs académiques, un avocat méticuleux (2),

(1) J. MICHELET, *La Révolution Française*, tome VI, *la Terreur* ; préface de 1869, III.

(2) DOCTEURS CABANÈS ET NASS, *La Névrose révolutionnaire*, pp. 412-413.

bel esprit à la parole cadencée (1), mais verbeux, et se basant sur sa déclaration souriante : « Je suis bavard », inclinent à croire que la verbosité fut un de ses défauts (2). Chose curieuse : parmi tant d'avis divers, on ne saurait se résoudre à en adopter un seul. Qu'on relise ses plaidoiries, celle pour le sieur de Vissery de Boisvallé dans une affaire de paratonnerre, celle pour la domestique du capitaine Carnot, Mme Duhamel, dans une affaire de succession; nulle part, et même dans celle si longue, si copieuse, de l'affaire Dupond, n'apparaît ce défaut tant reproché à sa « sombre éloquence (3) ». Il semble plutôt que Rome ait mis dans ces harangues l'éloquence précise, sèche, le goût de l'ordre et de la sobriété classique. Cette éloquence est celle d'un rhéteur factieux, dit Roederer (4); c'est du galimatias, ajoute Malouet (5), du jargon d'emprunt, riposte Taine (6), un talent au-dessous du médiocre coulé de mauvaises expressions, observe Mme Roland (7) dont le style, comme chacun sait, est la chose la plus pénible au monde; enfin, tout cela est froid, prétentieux, d'un style d'académicien de province (8), conclut le pasteur Dide. C'est un mau-

(1) PHILARÈTE CHASLES, *Mémoires*, Paris, 1876.

(2) JEAN BERNARD, *Quelques poésies de Robespierre*, p. 48.

(3) J.-P. PICQUÉ, *l'Hermitte des Pyrénées*.

(4) *Mémoires du comte Roederer* (ancien procureur de la Commune).

(5) MALOUE, *Mémoires*, tome II, p. 135.

(6) TAINÉ, *Origines de la France Contemporaine*, tome III.

(7) *Mémoires de Mme Roland*, tome I, p. 83, édit. de 1865.

(8) AUGUSTE DIDE, *Hérétiques et Révolutionnaires (Les Orateurs de la Constituante)*. Paris, 1887, pp. 222-223.

vais avocat (1), sa voix est rauque et se convertit, dans la colère, en une espèce de glapissement assez semblable à celui des hyènes (2), son verbe est sec, pédant, hargneux, cassant (3), sa diction âpre, triviale, cousue de lieux communs (4), faible, sèche, monotone, aiguë (5), éteinte, quoique l'habitude de la tribune lui ait fait la parole facile (6), ses harangues étaient didactiques, son éloquence grande (7), sa voix, quoique de tête, agréable (8); enfin, pour Camille Desmoulins, elle est sublime; par intervalles, elle arrache des larmes, elle s'élève à la hauteur du talent de Démosthène (9).

Il nous faut faire grâce au lecteur de plus nombreuses citations. Celles que nous venons de faire prouvent à quel point la personnalité du grand Jacobin est restée contradictoire jusqu'aux yeux des historiens de nos jours. Singulière destinée que celle de cet homme blasphémé par ses ennemis, nié et renié par ses amis !

(1) ABBÉ DE MONTGAILLARD, *Histoire de France*.

(2) CHARLES NODIER, *Revue de Paris*, cité dans les *Mémoires authentiques (apocryphes) de Maximilien de Robespierre*, Bruxelles, 1830, tome I, p. p 90, 91.

(3) VICTORIEN SARDOU, *La Maison de Robespierre*, Paris, 1895.

(4) *Nouvelles politiques*, 13 thermidor an II.

(5) JEAN BERNARD, *Les lundis révolutionnaires ; histoire anecdotique de la Révolution Française*, 1790, p. 6.

(6) *Dictionnaire historique et biographique des hommes de la Révolution*.

(7) F. A. AULARD, *Figures oubliées de la Révolution : Fabre d'Eglantine* (*La Nouvelle Revue*, tome XXXV, 1^{er} juillet 1885).

(8) *Mémoires de Fleury, de la Comédie-Française (1789-1822)*, p. 246.

(9) Camille Desmoulins à son père, le 12 janvier de l'an II de la Liberté (1791).

Quoi qu'il en soit, on ne saurait contester le succès de ses plaidoiries devant la cour d'Arras. Presque tous les procès qu'il défend à cette barre de ses obscurs débuts sont des causes gagnées pour lui. Plus tard, cette éloquence sèche et ennuyeuse aurait-elle dicté à la Convention les lois qu'inspira le génie de Maximilien, et cette éloquence d'académicien de province aurait-elle étouffé la foudre de Danton et le génie de Vergniaud ? Il nous reste d'elle ces admirables discours, uniques dans l'histoire littéraire et que nul n'égala depuis. C'est là qu'il faut véritablement chercher l'origine de l'énorme puissance, toute morale, qui plaça Robespierre à la tête du gouvernement révolutionnaire.

*
* *

Arras l'a vu encore sous un autre aspect.

Le 15 novembre 1785, Saint-Harduin, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras, le fit recevoir aux *Rosati*. C'était une société bachique, où les roses, le vin et la poésie étaient en honneur. Sous le berceau de Blagny, dans le faubourg d'Avesnes, et aux bords de la Scarpe à l'onde vive, les *Rosati* tenaient leurs séances.

Le règlement en était puéril et charmant. A son entrée, le récipiendaire cueillait une rose, la respirait trois fois et vidait une coupe de vin rosé à la santé de tous les *Rosati* présents et futurs. Son parrain lui donnait le baiser de l'accueil fraternel, lui remettait un diplôme sur papier rose scellé d'une rose de cire et parfumé à l'eau de rose. Après quoi, le nouvel initié chantait

un couplet de bienvenue. « Prendre un honnête délassément, écrivait-on à l'abbé Ménage, s'éclairer des rayons de la vraie philosophie, rire de l'ambition et de mille riens importants, faire revivre le ton simple et franc de nos anciens auteurs, en dépit de la préciosité et de la morgue de plusieurs célèbres du jour, voilà le principal but des *Rosati* (1). »

Exécutant le trille d'une voix agréable (2), Robespierre chanta ses couplets suivant l'usage consacré :

LA ROSE

REMERCIEMENTS A MESSIEURS DE LA SOCIÉTÉ DES ROSATI

Air : *Résiste-moi, belle Aspasia*

Je vois l'épine avec la rose
 Dans les bouquets que vous m'offrez (*bis*) ;
 Et lorsque vous me célébrez,
 Vos vers découragent ma prose.
 Tout ce qu'on m'a dit de charmant,
 Messieurs, a droit de me confondre :
 La rose est votre compliment,
 L'épine est la loi d'y répondre (*bis*).

Dans cette fête si jolie
 Règne l'accord le plus parfait (*bis*) ;
 On ne fait pas mieux un couplet,
 On n'a pas de fleur mieux choisie.
 Moi seul, j'accuse mes destins
 De ne m'y voir pas à ma place ;
 Car la rose est dans nos jardins
 Ce que vos vers sont au Parnasse (*bis*).

(1) *Archives du Nord*, III^e série.

(2) *Mémoires de Fleury, de la Comédie-Française* (1789-1822), p. 246.



Joie dans les chaumières à la réception du décret de l'Être Suprême.

A vos bontés, lorsque j'y pense,
 Ma foi, je n'y vois pas d'excès (*bis*),
 Et le tableau de vos succès
 Affaiblit ma reconnaissance.
 Pour de semblables jardiniers
 Le sacrifice est peu de chose ;
 Quand on est si riche en lauriers,
 On peut bien donner une rose (*bis*).

La pièce est charmante, d'une jeune fraîcheur ; c'est une des rares où l'âme sensible et tendre de Maximilien de Robespierre se soit laissée voir, dépouillée de cette grave austérité qui l'enveloppa aux jours terribles de 93.

Parmi les *Rosati*, le jeune avocat allait goûter les seules heures paisibles de sa vie battue des orages révolutionnaires. Il y avait là, sous le berceau festonné de clématites et de chèvrefeuille onduleux, le peintre Bergaigne ; le musicien Pierrebot ; le capitaine au corps royal de génie, Carnot, que, dans les bureaux du Comité du Salut Public, Maximilien rencontrerait plus tard ; l'avocat général au Conseil de l'Artois, Foacies de Ruzé ; l'abbé Berthe ; le professeur de théologie Daubigny ; le major de génie Champmorin, le capitaine chevalier Dumény ; le major de la citadelle d'Arras, Baillet de Vaugrenant ; le poète Legay ; l'avocat Charamond ; Dubois de Fosseux ; l'abbé Roman ; Desruelles ; et le parrain aux *Rosati*, de Robespierre, Saint-Harduin. Dans le onzième couplet de sa chanson de la *Coupe*, Maximilien leur a rendu le tendre hommage de son amitié :

Ami, de ce discours usé,
 Concluons qu'il faut boire.

Avec le bon ami Ruzé
Qui n'aimerait à boire ?
A l'ami Carnot,
A l'aimable Cot,
A l'instant, je veux boire ;
A vous, cher Fosseux,
De ce vin mousseux
Je veux encore boire.

Dans cette vie réservée aux plus tragiques coups du Destin, cette heure sera brève. « Il était à sa maison de Tibur où il jouissait des premiers moments tranquilles de sa vie », est-il écrit dans le *Dialogue de Sylla et d'Eucrate*. Ce livre, avec ceux de Jean-Jacques, de Racine et de Corneille, il l'a sur sa table, et peut-être a-t-il lu cette phrase et s'en souviendra-t-il un jour. Arras, quitté en 1789, le verra revenir, quoiqu'on en dise (1), deux années plus tard, en octobre 1791, et on lui décernera alors aux portes de la ville la couronne civique et le laurier mérité par ses nobles travaux (1). Dernier éclat de son triomphe dans l'Artois natal ! Dans ces rues paisibles, sur ces places somnolentes où le soleil dore les vieilles pierres, de terribles cortèges passeront bientôt. Le professeur de rhétorique à l'oratoire de Beaune, le ci-devant prêtre Joseph Lebon, devenu conventionnel, installera sur ces places la guillotine, le

(1) « Robespierre est mort sans avoir osé reparaître à Arras », écrit F.-C. Galart de Montjoye, dans *l'Histoire de la conjuration de Maximilien Robespierre* (nouvelle édition, chez Maret, libraire, Maison Egalité, cour des Fontaines, Paris, an IV (1796) p. 12). L'affirmation est fautive. On possède des lettres de Robespierre, écrites d'Arras, en 1791.

rasoir national égalitaire, où les *abricots vont tomber* tandis que l'orchestre exécutera des hymnes républicains (2). Robespierre absent, la « bienfaisante » terreur, aimée de l'oratorien Fouché, allait être à l'ordre du jour à Arras.

De la maison de la rue Saint-Maurice où gîtait Lebon,



Un des accusateurs de Robespierre au 9 Thermidor.

de cette demeure à tourelle de tuiles, avec son chèvrefeuille tombant du haut du mur sur la porte basse trapue, sombre, hostile, de cette maison muette aujourd'hui où semble encore dormir quelque chose de son tragique passé, parlaient les ordres sanglants de l'envoyé du Comité du Salut public. Défense fut faite aux femmes d'Arras

de porter des toilettes. La pauvreté civique fut décrétée. Au tribunal révolutionnaire « quelques bougres à poil » siégeaient en chemises ouvertes, débraillés, la poitrine à nu, le bonnet rouge sur l'oreille, le sabre sur les genoux et les pistolets sur la table, sous l'œil clignotant de Lebon avec ses armes à la ceinture.

Il n'était pourtant point la brute barbare et sangui-

(1) Lettre de Maximilien de Robespierre à Duplay ; Arras, le 16 octobre 1791.

(2) P.-J. THÉNARD, *Quelques souvenirs de la Terreur à Cambrai*.

naire que nous représentent ses arrêtés. On l'a vu propre, élégant, soigné, soucieux du bel ordre de sa chevelure et des plis de sa cravate, d'une figure douce, dit Louise Fusil, dans ses *Souvenirs d'une actrice*. Mais l'élégance de ce muscadin n'épargna cependant point les têtes. Les vieilles femmes « éternuaient dans le sac », *car à quoi servent-elles ?* demandait l'oratorien converti au culte de la *Sacro sanctam Guillotinam*.

*L'agent National j'ai le plaisir de vous adresser
à l'occasion des fêtes dont parle le petit journal
et qui fera voir qu'il n'est point d'homme accablé
dans une république*
Joseph Lebon

Autographe de Lebon.

Dans ce temps, l'enfant d'Arras, le mélancolique et maigre avocat de 1785, surgissait à la tribune de la Convention nationale, comme l'éclair parmi les ténèbres de l'orage. Son éloquence glacée et électrique galvanisait le grand corps social inerte, jetait jusqu'aux armées sur les frontières le cri d'alarme de la Nation en danger. Les foudres de cette voix vengeresse frappaient les têtes trop hautes, abattaient les orgueils, terrassaient les cupidités sournoises et avides.

Mais thermidor mûrissait les grappes lourdes aux vignes de l'Ile-de-France. La conspiration de la crapule allait bondir avec l'énergie du désespoir, et les mains « pleines de rapines » allaient clouer sur ces lèvres

minces le dernier cri de la raison française outragée et révoltée. C'en sera fini alors de la vertu républicaine. Cette tête tombée, quelque part, dans un village perdu et lointain, une femme inconnue se déchirera la poitrine de ses ongles désespérés, et, lamentablement, criera cette plainte qui retentira à travers les siècles et les temps :

— Il n'y a plus d'espoir pour le peuple ! Ils ont tué Dieu !

Robespierre



XII

UN SINGULIER CONDAMNÉ A MORT

Le Tribunal Révolutionnaire condamna, le dimanche 17 novembre 1793, un chien à la peine de mort.

Un chien !

Ce jour-là, un ancien recruteur du nom de Saint-Prix prenait place sur les gradins. Peu de monde dans la salle. La journée était médiocre. On se réservait pour de plus beaux *jeux de file*.

Ce Saint-Prix était accusé de propos contre-révolutionnaires. Une de ses voisines s'était informée s'il allait monter sa garde, ce à quoi il avait répondu :

— Je ne suis pas fait pour monter la garde avec des gueux et des scélérats.

Et il avait ajouté avec un soupir de regret :

— J'aime mieux l'ancien régime que le nouveau.

Ce délit le menait devant des juges impitoyables, qui frappaient sans appel. Ils avaient condamné des accusés coupables de moindres forfaits. La sentence à l'égard de Saint-Prix fut celle qu'on attendait, mais cette sentence frappait en même temps le chien du recruteur.

Cette bête avait été dressée à signaler les inconnus s'approchant du logis de son maître. Un jour, un porteur d'un ordre de garde pour Saint-Prix fut harponné au mollet par la bête vigilante. Ce témoignage la condamna, et le lendemain, lundi, 18 novembre, le jugement était mis à exécution. Les Archives nationales (1) ont conservé les pièces de ce singulier procès et c'est d'après elles que nous allons reconstituer son épilogue.

Une lettre jointe au procès-verbal en informait Fouquier-Tinville, le jour même.

SECTION DES TUILERIES

COMITÉ
de
SURVEILLANCE RÉVOLUTIONNAIRE

Du 28 brumaire, l'an deuxième
de la République française, une et
indivisible.

A FOUQUIER-TINVILLE, ACCUSATEUR PUBLIC.

Nous avons, au reçu du jugement du Tribunal Révolutionnaire qui condamne Saint-Prix à la peine de mort et ordonne que son chien soit assommé, fait procéder à l'exécution de cette dernière partie du jugement.

Nous t'envoyons le procès-verbal dressé à cet effet ; nous te prions de faire rembourser les frais qui ont été déboursés.

CHARVET.

LAVILLETTE.

Vers midi, le commissaire du comité de surveillance des Tuileries, nommé Claude-Charles George, était parti avec l'inspecteur de police Pierre-Louis Hostaux, vers une maison nommée *Le Combat du Taureau*, qui, quoique le procès-verbal soit muet à cet égard, était

(1) Archives nationales, série W, carton 296, pièce 253.

vraisemblablement un cabaret ou une hôtellerie, car il est dit que cette maison est tenue par le citoyen Maclart. A l'arrivée des deux hommes, le citoyen Maclart se trouvant absent, sa femme reçoit les visiteurs. Solennellement, ils exhibent à la femme étonnée l'ordre du Tribunal Révolutionnaire qui ordonne l'exécution du chien. On la somme, au nom de la loi, de présenter la bête, formalité à laquelle elle se soumet sans répliquer.

Elle va dans la cour de la maison, détache la bête de la niche où elle dormait, et l'amène devant le commissaire et l'inspecteur.

A ce moment un grave débat surgit entre les personnages. Lequel des deux assommara la bête ? Sera-ce Pierre-Louis Hostaux ou Claude-Charles George ? L'un et l'autre s'y refusent, et la citoyenne Maclart ne peut décidément accomplir, elle, ce à quoi se refusent les deux hommes. Sans doute, pour mettre fin à la discussion, leur propose-t-elle un moyen terme. A quelques pas de là, au Combat, se trouve un poste de gardes nationaux. Là, on pourrait requérir un homme qui exécuterait le jugement. L'ingénieuse proposition de la citoyenne Maclart est adoptée, et George, son ordre du Tribunal Révolutionnaire toujours à la main, court au poste.

Pendant ce temps, la bête jappe, saute, gambade. Bientôt le commissaire de la section des Tuileries revient, accompagné du citoyen Bonneau, sergent de la section des Arcis, de garde au poste. On peut malaisément croire que le sergent ait accepté la proposition de George.

Sans doute celui-ci l'a-t-il simplement requis comme témoin. Quoiqu'il en soit, il accompagne le commissaire, et devant la citoyenne Maclart et en présence du sergent, le chien de Saint-Prix est abattu à coups de bâton.

Et, gravement, les quatre assistants signent le procès-verbal de cette exécution. La femme Maclart se charge sans doute de l'inhumation du cadavre. Le sergent regagne son poste, les deux envoyés de la section des Tuileries, leur comité. Justice est faite.





Je suis le véritable pere Duchesne, foure
CHARENTON TOUS CES BOUGRES-LA!
REVEIS POUR LES PETITES MAISONS
DONNÉS PAR LE
PERE DUCHESNE.

ci-devant Archevêque de Paris, à tous les

Le Journal d'Hébert.

XIII

LE VRAI MARCHAND DE FOURNEAUX

Grande rumeur dans la nuit du 13 au 14 mars 1794. La cour des Forges, située rue Neuve-Egalité, ci-devant Bourbon de Ville-Neuve, est pleine de clameurs, de cris, de jurements. Qu'est-ce donc qui trouble à cette heure indue le quartier endormi ? Des hommes courent, des torches éclairent de leurs lueurs fantastiques les vieilles murailles. Sur le pavé résonnent les crosses des fusils. Des fenêtres s'ouvrent où se penchent des têtes à la fois curieuses et inquiètes. Qui, dans ce temps d'épouvante, ose jurer qu'on ne viendra point l'arrêter cette nuit, saisir ses papiers et le mener, au milieu d'une escorte, vers la Conciergerie ?

Cependant, dans la rue Neuve-Egalité, le nocturne vacarme continue. L'éclair des sabres nus strie la nuit. Devant une maison les groupes se sont arrêtés. La porte ouverte laisse entrer et sortir les gendarmes. D'une

fenêtre à l'autre, voisins en bonnet de nuit s'interrogent.

— Que se passe-t-il ?

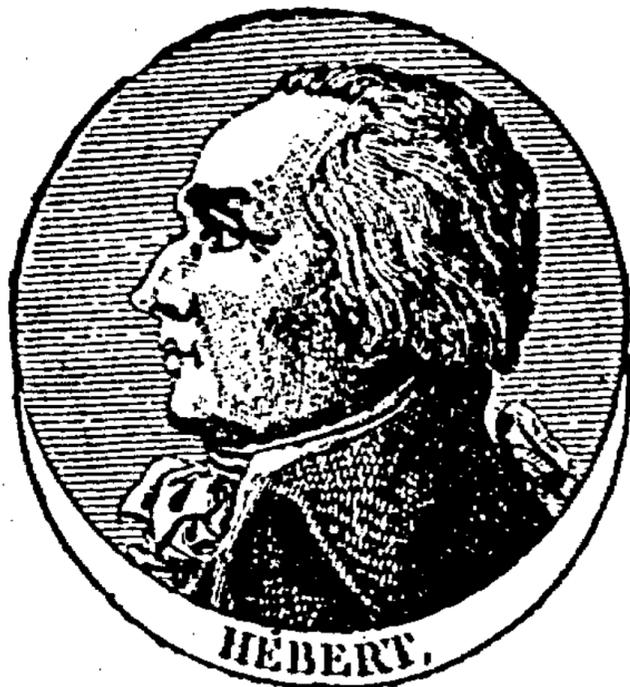
— Chez qui perquisitionne-t-on ?

— Qui vient-on arrêter ?

Au milieu du bruit des armes et des voix élevées, ces questions se perdent, quand, brusquement, la nouvelle circule, étrange, incroyable, inattendue, stupéfiante :

— C'est Hébert ! On arrête le père Duchesne ! (1)

Et c'est vrai. Le marchand de fourneaux a cessé de plaire, il est devenu suspect, et cela suffit. Il ira à la Conciergerie et de là à la « petite fenêtre nationale ». Par cette belle nuit de mars, pure et froide, il s'en va parmi l'escorte armée et on se demande si, à ce moment, « le père Duchesne est bougrement en colère ? »



(1) Jacques-René Hébert, dit le *Père Duchesne* à cause du titre du journal qu'il rédigeait, où il se montrait outrageusement grossier. C'était, dans la vie privée, un homme fort poli. De condition obscure — il avait été contrôleur de contremarques aux Variétés — il fut célèbre en peu de temps grâce à la violence du *Père Duchesne*. Nommé substitut du procureur de la Commune, il régna véritablement à l'Hôtel de Ville. Robespierre comprit la puissance de ce danger et il fut la cheville ouvrière de sa ruine. Quelques jours après l'exécution du *Père Duchesne*, le Tribunal Révolutionnaire condamna à mort sa femme, en même temps que celle de Camille Desmoulins.

Peu à peu le bruit s'éteint ; les fenêtres se ferment ; on regagne le lit quitté pour cette brusque alerte. Seule une dernière lumière illumine la fenêtre d'une des maisons de la rue. C'est la chambre où pleure la Jacqueline du marchand de fourneaux.

Aux curieux de l'histoire révolutionnaire, Hébert devait offrir cette curiosité posthume, celle de son intérieur, de sa vie privée, intime, familière.

Aux yeux de ses contemporains il demeurait assez semblable à la vignette du sans-culotte moustachu et armé qui ornait — est-ce orner, qu'il faut dire ? — la première page de son fameux journal, *le Père Duchesne*. Ce n'était cependant point cette image-là qu'il offrait à ses intimes, à ceux qui l'approchaient. L'un deux nous a laissé de lui un portrait pittoresque, peut-être flatté, mais qu'on peut supposer ressemblant.

Cet homme dont les « bougre ! » et les « foutre ! » les grossièretés les plus répugnantes et les injures les plus odieuses avaient fait le succès, la fortune et la popularité, était doué d'une voix agréable, charmante même quoique faible. Son physique était loin d'être déplaisant et les gravures qui le représentent et qui nous sont restées de lui, donnent l'impression d'un de ces *muscadins* qu'abominait le capucin Chabot.

Le Père Duchesne n'avait qu'une religion : le sans-culottisme ; Hébert n'avait qu'un amour : sa Jacqueline. Sa femme s'appelait, en réalité, Françoise Goupil. Pourquoi ce travestissement de nom ? Sans doute pour la même raison que celle qui lui faisait transformer Jacques-René Hébert en Père Duchesne. Le religieux

Chabot ayant pris femme, Hébert en prit une à son tour et la choisit religieuse. Dans le couvent des sœurs de la Conception, sa jeunesse s'était paisiblement écoulée, partagée entre les devoirs de piété et les promenades dans le beau jardin ombragé sur lequel donnaient les fenêtres de la maison Duplay, pension de Maximilien de Robespierre.

Le couvent fermé par la Révolution, Françoise Goupil allait se trouver sur le pavé. Elle rencontra le marchand de fourneaux et l'idylle amoureuse commença.

Jamais ménage ne fut plus uni, jamais tourtereaux ne goûtèrent plus complètement les charmes de la lune de miel. Ne suivaient-ils pas ainsi l'exemple donné par la plupart des ménages de ces terribles conventionnels, ces hommes farouches de 93 qui moissonnaient les têtes comme ce tyran de l'antiquité qui, du bout d'une baguette, fauchait des fleurs au passage? Cette vie paradoxale fut celle de Hébert et de Françoise Goupil. Leur ménage pouvait rivaliser avec celui de Danton et de Louise Gely, de Fouché et de Bonne-Jeanne Coiquaud (ou Coignaud) qui, quoique laide, maigre, petite et contrefaite, semblait aux yeux de son mari « le modèle de son sexe ». Joseph Lebon, l'exterminateur d'Arras, adorait sa *Mimie*, cette fine et charmante Elisabeth Regniez à qui il réservait le spectacle de guillotines



aux sons du *Ça Ira*, du balcon du théâtre, à Arras ; Philippe Lebas, touchante figure héroïque, aimait sa *Babet*, Elisabeth Duplay ; et par la lettre déchirante qu'il lui écrivit quatre heures avant sa mort, nous savons de quelle tendresse le cœur de Fouquier-Tinville débordait pour Henriette d'Aucourt, sa seconde épouse. Quoi de plus gracieux que le ménage Desmoulins jouant et gambadant dans la petite maison de campagne qui plaisait tant à Lucile, à cette douce Lucile qui devait se trouver plus tard dans la même charrette que la Jacqueline du Père Duchesne ? Et l'amour de Billaud-Varenne, l'homme à la perruque rouge, pour l'Allemande Angélique Doye, qui se remaria deux fois, du vivant de son mari, déporté ! Rien de plus mélancolique et de plus touchant aussi que le suicide du vieux Roland que sa femme, dans des lettres à son amant, le Girondin Buzot, appelle « le vieil oncle ». C'est pour elle qu'il se donnera, le 10 novembre 1793, à Radepont, deux coups de poignard, ne voulant lui survivre et détestant de « rester sur une terre couverte de crimes ».

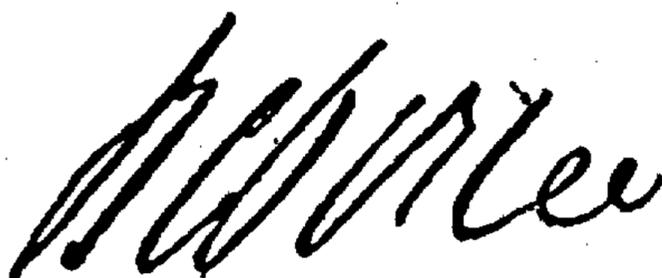
Dans tout cela apparaît la contradiction que la politique impose souvent à ses zélés.

Ce fut, comme chez les autres, le cas de Hébert. Tandis que les plus effroyables blasphèmes de la « grande colère du père Duchesne » faisaient la joie des faubourgs, il conviait des amis à sa table propre et modeste, et priait Palloy, « architecte et patriote pour la vie », de lui offrir la soupe, par une curieuse lettre que le hasard mit sous nos yeux :

« Patriote,

« Je ne reçus de ma vie cadeau plus flatteur que celui que tu viens de m'envoyer. Elle sera placée au beau milieu de ma boutique, la pierre sacrée des Droits de l'homme. Je la contemplerai toutes les fois que j'aurai occasion de parler des rois : elle me rappellera leurs forfaits, ma bile s'échauffera, juge ensuite de la grande colère. Pour te prouver sa reconnaissance le père Duchesne et sa Jacqueline iront manger la soupe, mais à charge de revanche.

« ton concitoyen



Substitut du procureur de la
commune, et le véritable marchand
de fourneaux, foudre !

Prisonnier, il redevint ce qu'il était naturellement, faible jusqu'à la lâcheté, et sa mort fut une des plus lamentables qui se soient vues durant le règne de la Terreur.

Une foule énorme était accourue, par un temps de germinal splendide, au passage des charrettes.

« Ah ! le chien ! disaient les uns, il ne jurera plus, il doit pourtant être bien en colère ! (1) — « On lui a cassé tous ses fourneaux », disaient les autres. — Et le chœur vociférant répétait : « A la guillotine, le père Duchesne ! » (2)

(1) Rapport de police de l'inspecteur Pourvoyeur, 5 germinal, an II. Archives nationales, série W, carton 174, pièce 65.

(2) Ibid.

On lui montrait, au haut de cannes et de bâtons, des pipes et des fourneaux, mais le malheureux, insensible à cet ironique et dernier outrage, gisait au long des ridelles de la charrette, lamentablement. Peut-être songeait-il là à ce qu'il avait écrit dans le n° 304 de son *Père Duchesne*, quelques mois auparavant, à propos du procès des Girondins : « Braves bougres, qui composez le tribunal révolutionnaire, ne vous amusez donc pas à la moutarde. Faut-il donc tant de cérémonies pour faire raccourcir des scélérats que le peuple a déjà jugés ? » Aujourd'hui Fouquier ne s'était pas amusé « à la moutarde » avec le Père Duchesne.

A l'heure où la charrette l'emmène à travers les rues grouillantes et vociférantes, vers la place de la Révolution, sa gloire est tournée en ridicule et fournit la matière d'innombrables couplets qu'on chante en organisant des rondes :

Ciel ! il était si patriote,
Il faisait des discours si beaux !
Pourquoi siffle-t-il la linotte,
Le fameux marchand de fourneaux ?

On nous dit que, pour condescendre
Au plus infâme des complots,
C'était pour tout réduire en cendre
Qu'il chauffait si bien ses fourneaux !

On assure que l'Angleterre
Qui nous prenait pour des nigauds,
Envoyait le charbon de terre
Dont il allumait ses fourneaux.

Pour plaire à la troupe insensée
De tous les fantômes royaux

1791.

CLUB DES CORDELIERS.

SOCIÉTÉ



DES AMIS DES DROITS

DE L'HOMME ET DU CITOYEN.

du 25 Juin l'an 1^{ère} de la Liberté

la société a reçu une lettre qui lui annonce
l'arrivée prochaine des citoyens de Brét pour
la mener à la défense de la Liberté avec
leur grande patrie a député MM. Duclou
Bourgeois, Lapelle et Chaillon pour
travaux parties à l'instant dans les parties
patriotiques pour leur faire part de cette
heureuse nouvelle

Le Président
Wachault

Un autographe du Père Duchesne.

Il mitonnait une Vendée
Sur la braise de ses fourneaux.

Mais on dit que Fouquier-Tinville
A découvert tous les tuyaux
Par lesquels, du fond de son fle,
Monsieur Pitt soufflait ses fourneaux.

Aussi Fouquier, qui toujours rôde,
Ayant éventé ses complots,
Lui dit : « On joue à la main chaude
Quand on chauffe ainsi ses fourneaux. »

Quoi ! ne savais-tu pas, grand maître,
Célèbre diseur de bons mots,
Qu'on met le nez à la fenêtre
Quand on chauffe trop ses fourneaux ?

Ma foi, tant pis, malheur au traître !
Je ne fais pas grâce aux marauds,
Ami, la Nation peut-être
Hériterait de tes fourneaux (1) !

Sur l'échafaud, un supplice plus raffiné l'attendait; sanglé sur la bascule, le cou dans la lunette, on laissa pendant plusieurs minutes le couteau suspendu « sur son col criminel », tandis que les aides du bourreau faisaient tournoyer leurs chapeaux autour de sa tête

(1) Cette chanson dont l'auteur est J.-J. Dussault, parut dans le journal de l'avocat Guffroy, *Le Rougyff ou le Franck en vidette*, le matin même de l'exécution d'Hébert, 4 germinal (24 mars 1794). En quelques heures elle fut populaire, connue par cœur, chantée partout.



**GRANDE TRISTESSE
DU PERE DUCHESNE,
SUR LA MALADIE DU ROI,**

Une contrefaçon royaliste du Père Duchesne.

en criant : « Vive la République ! (1) » Il fut exécuté le dernier, et le cadavre du marchand de fourneaux alla rejoindre ceux de Louis XVI et de Marie-Antoinette dans la fosse commune du cimetière de la Madeleine (2).

(1) *Archives nationales ; rap. cité.*

(2) En même temps qu'Hébert furent guillotines : Ronsin, Vincent, Homoro, Ducroquet, de Kock (le père du romancier populaire), Laumur, Bourgeois, Mazuel, Ancard, Hubert Leclerc, Pereyra, Desfieux, Descombes, Armand, Dubuisson, Proly, Latreille, la femme Quétineau et Anacharsis Clootz, l'orateur du genre humain et « l'ennemi personnel de Jésus-Christ ».

Vingt jours plus tard, c'était le tour de Françoise Goupil, comprise dans la conspiration des athéistes qui envoya à l'échafaud l'évêque Gobel, le général Dillon, le comédien Grammont et son fils, le conventionnel Simon, Lucile Desmoulins, et onze autres condamnés (24 germinal).

XIV

OU FUT ENTERRÉE LA TÊTE DE LA PRINCESSE DE LAMBALLE ?

Dans la nuit du 18 au 19 août, Mme de Lamballe (1), qui avait suivi la famille royale dans la prison du Temple, fut arrêtée, séparée de la Reine et menée, par les souterrains du Temple, à une voiture qui la conduisit à l'Hôtel-de-Ville. A trois heures du matin la princesse comparut devant un homme à la figure ravagée, coiffé d'une énorme perruque rousse. C'était Billaud-Varenne. Il lui fit subir un interrogatoire et le termina en lui disant d'attendre une décision de la Commune.

(3) Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan, née le 8 septembre 1749, épousa le prince Louis-Alexandre-Stanislas Bourbon de Penthièvre de Lamballe. Elle fut une des plus fidèles amies de Marie-Antoinette qui en fit la surintendante de sa maison. Lors de la fuite de Louis XVI à Varennes, elle s'était réfugiée en Angleterre. Quand le Roi fut ramené à Paris, elle revint et suivit la Reine jusqu'au jour où la monarchie tomba.

Cette attente dura jusqu'au 19, à midi. Des voitures s'arrêtèrent devant l'Hôtel-de-Ville qu'assiégeait une foule énorme, vociférante. La princesse monta dans un de ces fiacres qui se dirigea vers la rue des Ballets. A la porte de la prison de la Force la voiture s'arrêta. La princesse descendit. C'était sa dernière prison.

La cellule qu'elle occupait était étroite et humide. Elle s'en arrangea avec la meilleure grâce du monde, déjà résignée depuis qu'elle avait vu le Roi détenu.

On travaille dans les prisons de la République : c'est ce que dit le guichetier à la princesse en lui apportant des chemises de soldats à coudre. Elle accepte la besogne humiliante. Ce fut la dernière qu'elle eut à faire.

Le dimanche, 2 septembre, une animation extraordinaire remplit la prison. La princesse est privée de sa promenade quotidienne. Puis la journée se passe, tandis qu'au dehors retentit toujours un bruit étrange, sourd, prolongé, comme si Paris venait de se soulever. La nuit vient, puis l'aube se lève. A six heures du matin, des hommes armés pénètrent dans la cellule de la princesse et lui demandent son nom. Elle le donne et ils s'en vont. Inquiète, la princesse monte sur une chaise pour s'approcher de la fenêtre et jeter un regard dans la rue. Une foule énorme est là, entourant la prison. Brusquement, un fusil se lève, se braque sur Mme de Lamballe. Elle se rejette en arrière et attend. Onze heures sonnent. Des hommes entrent qui lui commandent de descendre. Elle obéit et demande un peu de vin et de pain. Dans un coin de la cour elle va manger. Une foule grouillante remplit cette cour, armée, hail-

lonneuse. Sous ses regards, la princesse achève son frugal repas. Des hommes s'approchent. Mme de Lamballe fait ses adieux à Mme de Tourzel qui ne l'a point quittée, et suit les geoliers. A travers une double haie de spectateurs hurlants, elle marche. On la pousse. Elle s'évanouit. Quand elle revient à elle, elle se trouve dans la chambre du concierge Bault. Derrière une table se tiennent trois hommes dégueuillés. Au long des murs se presse la foule, la foule toujours aux cent visages de haine, de violence et de colère.

— Ton nom ?

— Que sais-tu des complots de la Cour ?

— Que sais-tu du 10 août ?

Ces trois questions l'assaillent, la serrent dans leurs mailles insidieuses. Elle se débat en vain. Peu à peu elle se sent serrée dans le terrible étau.

— Jure l'égalité, la liberté, la haine du roi, de la reine et de la royauté !

Elle se cabre, révoltée.

— Jamais !...

— A l'Abbaye ! prononce le président.

Et un triomphant rugissement lui répond. Quatre bras sanglants se saisissent de la princesse, l'entraînent. Elle tombe sur les genoux. On la redresse. Elle franchit la porte et un coup de sabre lui fauche la nuque. Un masque de pourpre gluante envahit son visage. Trébu-



chante elle avance, la tête enveloppée de la large vague poudrée de sa chevelure libre. Sur des cadavres étendus dans le couloir elle bute; on la pousse, elle avance toujours. De chaudes mains humides la soutiennent, puis, brusquement, la lâchent. Evanouie ou morte, elle s'abat sur un tiède tas de corps immobiles. Un dernier coup de sabre détache sa tête du tronc. Ainsi meurt Louise de Savoie-Carignan, princesse de Lamballe.

Que se passe-t-il en ce tragique instant. « On lui coupa la tête et les mamelles, dit Sébastien Mercier dans son *Nouveau Tableau de Paris*, son corps est ouvert, on en arrache le cœur, sa tête est ensuite portée au bout d'une pique et promenée dans Paris; à quelque distance on traînait son corps... » On a prétendu (1) que le corps avait été jeté sur une borne de la rue du Roi-de-Sicile et que les mutilations atroces, dont parle Mercier, se seraient faites en cet endroit.

Il faut en rabattre, et de beaucoup. On a retrouvé depuis un procès-verbal des objets trouvés dans la poche de la princesse qui a donné ainsi la preuve que la plupart des atroces circonstances de cette mort sont de pure invention. On ne peut cependant pas nier la promenade du corps et de la tête coupée à la prison du Temple où Marie-Antoinette s'évanouit à leur aspect. « Des individus, écrit un témoin, traînaient le corps par les jambes, le dos contre terre; la tête était fichée au bout d'une pique. »

(1) MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur* (1792-1794), d'après des documents authentiques et des pièces inédites, tome III.

Cette tête que devint-elle dans cette terrible journée ? Nous pensons qu'on doit peu ajouter foi à la légende qui veut qu'elle ait été apportée sur le comptoir d'un marchand de vins où les hommes du cortège sanglant vinrent boire à sa santé. Il en est de même du coiffeur



La princesse de Lamballe.

retenu de force pour parer, coiffer et poudrer cette horrible dépouille.

Ce soir même, à sept heures, la tête arriva à la section des Quinze-Vingts, où déjà, dans la journée, avaient été remis les objets trouvés sur la princesse, et qui consistaient en un petit livre doré sur tranche en maroquin rouge, ayant pour titre : *Imitation de J.-C.* ; un portefeuille de maroquin rouge contenant dix-huit assignats

nationaux de cinq livres, une bague d'or avec un chaton de pierre bleue tournante contenant des cheveux blonds liés en *lacs d'amour* avec une devise : *Ils sont blanchis par les malheurs* (1), un bout de racine d'Angleterre, un petit porte-crayon d'ivoire avec une plume d'or, un petit couteau à deux lames à manche d'écaille garni d'argent, un tire-bouchon en acier anglais, une petite pince à épiler, une petite feuille de carton à vignette couverte de caractères indéchiffrables, un papier contenant un mémoire de linge et de hardes, deux petits flacons de verre servant d'écritoire, avec des couvercles en or, et contenant quelques pains à cacheter de diverses couleurs, une image à double face portant sur le recto un cœur enflammé entouré d'épines percé d'un poignard et portant comme légende : *Cor Jesu, salva nos, perimus*, et au verso un cœur enflammé, une fleur de lis et une autre légende : *Cor Mariæ unitum Cordi Christi*, un médaillon en drap bleu de ciel avec un cœur enflammé transpercé. Le tout avait été mis sous scellés.

La tête coupée était remise par un nommé Pointel, ainsi qu'en fait preuve le procès-verbal retrouvé et publié par M. Taschereau (2) :

SECTION DES 15-20 (sic) COMITÉ PERMANENT

Le 3 septembre, l'an IV de la liberté et le 1^{er} de l'égalité :

Le citoyen Jacques Pointel, de la Halle au Blé, rue des Petits Champs, n^o 69, est venu au comité nous requérir pour faire

(1) C'étaient les cheveux donnés peu de temps auparavant par Marie-Antoinette à la princesse.

(2) *Revue Retrospective ou Bibliothèque historique*, tome III, 1834, pp. 152-153.

inhumer la tête de la ci-devant princesse de Lamballe, dont il était venu à bout de s'emparer. Ne pouvant qu'applaudir au patriotisme et à l'humanité dudit citoyen nous nous sommes transporté sur le champ, et avons fait inhumer dans le cimetière des Enfants-Trouvés, voisin de notre comité, et sur notre section, ladite tête, et avons donné le présent pour lui servir de décharge, et valoit ce que de raison.

Fait au Comité, le jour étant que dessus.

DESESUELLE.

Commissaire des 15-20.

Pour extrait conforme :

REVEL,

Sous-greffier.

Ainsi se trouva détruite toute une légende créée autour de cette lugubre dépouille. Mme Guénard, dans les *Mémoires sur la princesse de Lamballe*, contait qu'un officier qui prétendait s'être exposé à de grands dangers pour s'emparer de cette tête coupée, l'avait portée dans le tombeau de la famille Lamballe à Vernon. Ce conte eut cours longtemps et il fallut la découverte de M. Taschereau pour le réduire à néant. « Ce citoyen obscur, dit-il, qui ne demande, lui, ni récompense, ni reconnaissance pour son respect aux morts et pour cette démarche d'humanité et peut-être de courage, fait voir que l'officier dont il est parlé plus haut s'était tout au moins trompé ». C'est franchement d'un autre terme qu'on peut qualifier son affirmation. La Restauration célébra jusqu'en 1819 des messes anniversaires pour cette mort, dans l'église de Saint-Leu. Elle est arrivée à nous, cette fin tragique, enveloppée de mystère et d'horreur, défigurée par les passions politiques, et quand elle fut un fait acquis de monstrueuse barbarie, la vérité com.

mença à se faire jour. La princesse est tombée sous les coups de la hache de Septembre, cela est irrécusable,



Les massacres de Septembre
à la prison de la Force.

irrécusable, mais sa mort, du moins, ne fut pas accompagnée de ces atrocités soigneusement propagées par les royalistes. Le cadavre

n'a pas été dépouillé, puisque le procès-verbal mentionne les objets trouvés sur lui, et la tête a reçu les derniers devoirs de la sépulture tandis qu'on « applaudissait à l'humanité et au patriotisme » du citoyen qui la préservait d'autres outrages.

C'est néanmoins un lugubre tableau qui s'évoque à la mémoire que celui de cette tête enfouie nuitamment, dans la solitude d'un cimetière où, au sein de la terre, elle dort encore parmi des cendres inconnues et des ossements anonymes.



XV

ANÉCDOTES D'APRES LES MEMOIRES DU TEMPS

Nous avons rassemblé ici quelques courtes anecdotes tirées des Mémoires du temps, dont beaucoup, inconnus ou complètement oubliés, contiennent cependant de précieux détails sur la vie française pendant la Terreur. Trop souvent défigurées ou dénaturées, nous avons cru curieux et utile de placer ces anecdotes sous les yeux du lecteur, en respectant soigneusement leur texte. Elles compléteront, pensons-nous, les quelques études plus longues que nous avons données dans ce volume.

I

ORIGINE DU MOT « SANS-CULOTTE »

Ce fut dans l'Assemblée électorale de la Sainte-Chapelle que le sans-culottisme prit naissance, et voici à quelle occasion. Un électeur de la Section de l'Observatoire, dans le faubourg Saint-Jacques, s'exprimait, en repoussant une proposition très constitutionnelle, en termes aussi incorrects que peu mesurés. Le costume de l'opinant répondait parfaitement à son langage.

Un autre électeur, humilié peut-être, et fatigué de toutes ces inconvenances, se lève et dit :

— Président, retirez donc la parole à ce *sans culotte* !

Effectivement l'orateur n'avait qu'un pantalon de grosse toile, dont les taches et les trous n'annonçaient ni le soin, ni l'aisance. Ce mot fut recueilli avec enthousiasme par les Jacobins. Dès le lendemain, plusieurs d'entre eux, vêtus ordinairement avec élégance et recherche, parurent avec des pantalons dans l'assemblée électorale, où l'on fit circuler des couplets en l'honneur du *sans-culottisme* (1).

(1) Abbé GEORGEL, *Mémoires*.



MADAME ROLAND EN PRISON (I)

Le corps de logis (*de la prison de Sainte-Pélagie*) destiné pour les femmes est divisé en longs corridors fort étroits, de l'un des côtés desquels sont de petites cellules telles que j'ai décrit celle où je fus logée ; c'est là que, sous le même toit, sur la même ligne, séparée par un plâtre, j'habite avec des filles perdues et des assassins. A côté de moi est une de ces créatures qui font métier de séduire la jeunesse et de vendre l'innocence. Au-dessus est une femme qui a fabriqué de faux assignats et déchiré sur une grande route un individu de son sexe, avec les monstres dans la bande desquels elle est enrôlée. Chaque cellule est fermée par un gros verrou à clef qu'un homme vient ouvrir tous les matins en regardant effrontément si vous êtes debout ou couchée. Alors leurs habitantes se réunissent dans les corridors, sur les escaliers, dans une petite cour, ou dans une salle humide et puante, digne réceptacle de cette écume du monde.

(1) Mme Roland, femme du ministre de l'Intérieur, comprise dans la proscription des Girondins, fut arrêtée chez elle, rue de la Harpe, le 1^{er} juin 1793, à sept heures du matin, et écrouée à l'Abbaye. Elle comparut devant le Tribunal Révolutionnaire le 18 brumaire an II (8 novembre 1793) et fut guillotinée le même jour.

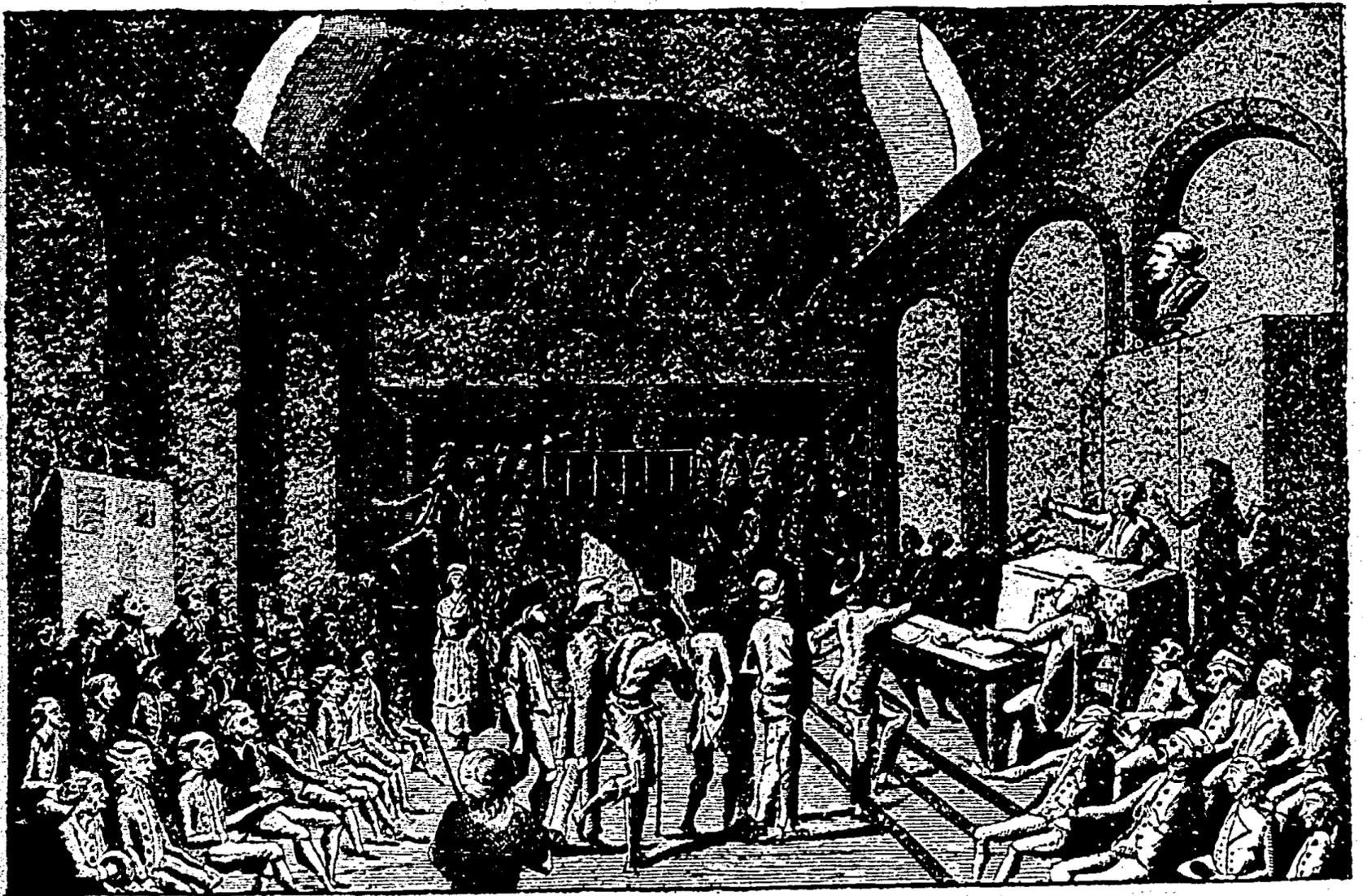
On juge bien que je gardais constamment ma cellule, mais les distances ne sont pas assez considérables pour sauver les oreilles des propos qu'on peut supposer à de telles femmes, sans qu'il soit possible de les imaginer pour quiconque ne les a jamais entendus.

Ce n'est pas tout. Le corps de logis où sont placés les hommes a les fenêtres en face et très près du bâtiment qu'habitent les femmes. La conversation s'établit entre des individus analogues ; elle est d'autant plus débordée que ceux qui la tiennent ne sont susceptibles d'aucune crainte ; les gestes suppléent aux actions, et les fenêtres servent de théâtre aux scènes les plus honteuses d'un infâme libertinage.

Voilà donc le séjour qui était réservé à la digne épouse d'un homme de bien ! Si c'est là le prix de la vertu sur la terre, qu'on ne s'étonne donc plus de mon mépris pour la vie et de la résolution avec laquelle je saurais affronter la mort

Jamais elle ne m'avait paru redoutable ; mais aujourd'hui je lui trouve des charmes : je l'aurais embrassée avec transport, si ma fille ne m'invitait à ne point l'abandonner encore (1).

(1) *Mémoires de Madame Roland*, tome II, p. 63 et suiv., édit. de 1865. — Dans un des prochains volumes de notre collection historique, *Les Prisons de la Révolution*, nous donnerons avec les dernières lettres de Mme Roland un récit plus circonstancié de sa captivité.



L'intérieur du Club des Jacobins (caricature de l'époque).

EXTRAORDINAIRE HISTOIRE D'INFANTICIDE

Les officiers municipaux de Nemours écrivent qu'une fille, domestique dans cette commune, vient d'accoucher des suites de sa faiblesse. Elle n'a pas la force de résister au funeste préjugé que l'empire de la raison n'a pas encore dissipé, surtout dans cette classe, jusqu'à présent trop écartée de l'instruction ; sa tête s'est égarée, et elle a commis un crime abominable pour couvrir une faute. Elle a jeté l'enfant dont elle venait d'accoucher, dans les latrines de la maison. Des secours très prompts pouvaient seuls arracher cet infortuné à la mort. Le citoyen Chevalier, compagnon tanneur, se dévoue à l'instant même, et se plonge, la tête en bas, dans la fosse d'aisance, au risque d'être suffoqué par la vapeur méphitique ; il retire l'enfant et quatre hommes qui le tenaient suspendus par les jambes, ne le retirent lui-même qu'avec la plus grande peine, parce que l'ouverture de la fosse était trop étroite. Toujours occupé de secourir l'humanité souffrante, il reste encore assez de force et de courage à Chevalier pour porter à l'enfant les premiers secours dont il avait besoin.

Un citoyen généreux offre une récompense pécu-

niaire à Chevalier qui la refuse et dit : « Je n'ai fait que mon devoir, je ne veux point de récompense. »

La municipalité a décerné à Chevalier une couronne civique (1).

(1) *Recueil des actions héroïques et civiques des républicains français*, n° III, présenté à la Convention nationale au nom de son comité d'instruction publique par Léonard Bourdon, député par le département du Loiret ; à Paris, de l'Imprimerie nationale, l'an II, pp. 17-18.

LES CADAVRES DE LA MADELEINE.

Il est impossible que les restes du roi et de la reine aient été conservés ; il y a une affreuse et impitoyable raison de cette impossibilité, c'est qu'ils ont été dévorés par la chaux vive que les municipaux de Paris avaient fait préparer dans la fosse où les corps des victimes ont été jetés, ainsi que le constatent tous les témoins contemporains et les procès-verbaux officiels de l'époque. Il y a plus : c'est que non seulement les malheureuses victimes ont été dévorées, comme je le rappelle, par la chaux vive déposée dans la fosse creusée profondément, mais c'est que les milliers d'autres victimes qui ont péri depuis cette époque pendant le régime de la Terreur ont été précipitées par-dessus les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette (1). Quant aux derniers de tous les condamnés qui ont couvert et fermé l'abîme, ce ne sont pas d'autres personnes que celles de Robespierre lui-même et des membres de la Commune

(1) On enterra les guillotines au cimetière de la Madeleine, du mois d'août 1792, au 24 mars 1794. Ils furent, par la suite, portés au cimetière des Mousseaux, dit aussi des Errancis.

de Paris (1). Le fait de Robespierre est bien au vu et au su de tout Paris. Le dictateur ayant été réservé par suite de la préférence accordée aux chefs, même à l'échafaud, Robespierre a été bien évidemment le dernier exécuté. « Il l'a été par mon ordre (2), c'est moi qui ai commandé

sur les communes par toute l'Assemblée nationale, et que dans le cas d'un refus oblique de la part du chef et de la noblesse de se rendre au corps de la nation qui résiderait dans les communes, elle devrait se réunir l'Assemblée nationale et agir en cette qualité sous avant de prendre ce parti le décret qui fut fallut pour quelques semaines pour ramener, le plus tôt possible, les deux classes persécutées à l'unanimité et à l'unité de l'Assemblée nationale, laquelle on lui attendait durant quelques jours dans la belle destination aux états généraux, dans la place de la Liberté.

Autographe de Robespierre.

de le conduire à la place de la Révolution, et, quand son affaire aurait été faite, de le jeter au cimetière de la Madeleine dans la fosse même de Louis XVI et de

(1) L'erreur est évidente. Robespierre, au 10 thermidor, ne fut pas enterré à la Madeleine, fermée depuis cinq mois, mais bien aux Errancis, où la place ne manquait point, et qu'on n'avait déserté qu'à cause de son éloignement du lieu des exécutions. Le transport des cadavres du 10 thermidor coûta 193 livres. Les fossoyeurs reçurent 7 livres de pourboire.

(2) C'est Barras qui parle.

Marie-Antoinette. J'ai voulu ainsi donner à Robespierre un certain rapprochement de royauté parce qu'il était accusé d'en avoir eu le goût aux derniers moments de sa puissance. Tout le monde sait aussi que Robespierre était le seul individu de ce temps, supplicié, jeté au cimetière de la Madeleine, qui portât des boucles à ses culottes et à ses souliers, et, comme il a été, je crois, question de quelques breloques de ce genre parmi les choses qui ont été recueillies lors de l'exhumation des corps de Louis XVI et de Marie-Antoinette, comme il est vrai que depuis la mort de Robespierre il n'a été enterré que des membres de la Commune, il paraît extrêmement probable que c'est Robespierre lui-même, avec ses breloques, qui aura été pris pour les augustes victimes : ainsi ce n'est pas un autre que Robespierre que vous avez inhumé à Saint-Denis, avec quelques os épars de Saint-Just, Couthon ou Henriot, ses compagnons de supplice...

Voilà à quoi on expose la royauté quand on veut faire croire à ceux qui ont subi des vicissitudes aussi éclatantes que celles des Bourbons, que ces vicissitudes n'ont point existé, que les détrônés n'ont jamais cessé un moment de trôner (1). »

(1) *Mémoires de Barras, membre du Directoire*, publiés avec une introduction générale, des préfaces et des appendices par Georges DURUY, tome IV, chap. VIII, pp. 419-420. Paris, 1896.

JOURDAN COUPE-TÊTES (1)

Le lendemain du 10 août, le sort de la famille royale fut enfin décidé. Elle avait passé la nuit dans les cellules du couvent des Feuillants, auprès de la salle de l'Assemblée. On la fit monter dans une vaste berline, et on la conduisit en triomphe à la tour du Temple, le long des boulevards, en lui faisant traverser la place Vendôme où l'on avait abattu déjà la statue équestre de Louis XIV. Je voulais jeter un dernier regard sur cette auguste famille avant son emprisonnement et je me plaçai dans la foule au moment où elle descendit. Parmi les gens qui entouraient la voiture je remarquai une horrible figure d'homme ; la moitié de son visage était couverte par une barbe longue et épaisse ; il était vêtu d'une espèce de souquenille qui devint peu après l'uniforme de la canaille jacobine ; quoique son regard fût hagard et farouche, il paraissait embarrassé de la curiosité

(1) Jourdan, né à Saint-Just, près le Puy, en 1749, fut successivement boucher, maréchal-ferrant, contrebandier, soldat au régiment d'Auvergne, garçon d'écurie, marchand de vin. La férocité qu'il déploya dans les massacres d'Avignon lui fit donner ce sinistre surnom de Jourdan-Coupe-Têtes, sous lequel il est connu dans l'histoire.

inquiète de ceux qui l'entouraient. Je demandai quel était cet homme ; on me répondit : C'est Jourdan d'Avignon, Jourdan Coupe-Têtes (1). Je ne sais si l'on m'a dit la vérité, mais ce ne pouvait être un capucin défroqué ; il fallait donc que ce fût ce Jourdan, trop

Signature de Jourdan Coupe-Têtes.

fameux par les massacres de la Glacière d'Avignon (2), ou du moins quelque misérable qu'une ingénieuse barbarie avait fait placer là pour ajouter à l'effroi de la famille royale (3).

(1) A la vente de la collection de feu M. Paul Dablin, figuraient des étiquettes imprimées portant ces mots : *Brave brigand de l'armée du département de Vaucluse*, que les complices de Jourdan mettaient à leurs chapeaux.

(2) Il fut guillotiné le 8 prairial an II (27 mai 1794) et alla à l'échafaud une branche de lilas entre les dents.

(3) *Mémoires et souvenirs du comte Lavalette*, ancien aide de camp de Napoléon, directeur des Postes sous le Premier Empire et pendant les Cent-Jours.

UNE SÉANCE DE MAGNÉTISME

Un médecin allemand était venu parmi nous, possesseur d'un secret merveilleux qui frappait d'étonnement tous les curieux ; c'était Mesmer, inventeur du magnétisme animal, homme divin aux yeux des uns, fripon fieffé aux yeux des autres, qui, au moyen de son baquet magique, faisait marcher les impotents, rendait l'ouïe aux sourds, la vue aux aveu-

Signature de Mesmer le magnétiseur.

gles. L'état factice dans lequel il jetait ses malades opérant en eux une rénovation complète, mettait à jour le principe du mal, le détruisait et ne les quittait que radicalement guéris. Voilà ce que la renommée publiait dans toute la France sur les cures de Mesmer.

Sans ajouter foi entière à toutes ces merveilles, je (1) ne pouvais me défendre d'un certain entraînement

(1) Je désigne ici Robespierre qui fut le héros de cette aventure s'il en faut croire Charles Reybaud, qui, en 1830, publia à Bruxelles les *Mémoires authentiques de Maximilien de Robespierre*. Mémoires apocryphes certainement, ce qui ne veut pas dire inexacts. Le livre de Charles Reybaud, à côté de déclamations vides, contient des détails curieux, qu'on lira souvent avec plaisir.

que le temps et l'expérience n'ont pas détruit. Je comprenais aussi tout l'intérêt que devait avoir la Faculté à frapper de réprobation un système qui détruisait de fond en comble tout l'échafaudage de la science médicale. Ainsi, mes sympathies et mes préventions me portaient à l'accueillir favorablement.

Il n'était nullement nécessaire d'être médecin pour s'occuper de la grande découverte du jour, tout le monde s'en mêlait, et notre petite société, en y consacrant quelques veilles, ne faisait que suivre la mode. Notre ami, l'avocat B..., nouvellement arrivé de Paris où il avait vu opérer Mesmer, nous initia dans le mystère de ses passes. Carnot, Ruzé, Fosseux, et tous les membres de la société, firent des tentatives qui demeurèrent sans résultat. Je voulus essayer à mon tour ; mais désirant d'abord juger par moi seul de mon épreuve, je ne pris aucun témoin. Je voyais assez fréquemment alors une jeune fille, nommée Suzanne F... (1) ; c'était entre nous une amitié du jeune âge, du moins je le croyais ainsi, et pour ce qui me regarde je ne me trompais pas. L'innocente familiarité qui s'était établie entre nous, et que sa mère ne cherchait nullement à troubler, me permettait de rester quelquefois seule avec elle ; elle était vive et spirituelle. Nous avions souvent causé du magnétisme ; cette idée d'un moyen curatif qui serait devenu une panacée universelle, souriait à son imagination jeune et hardie. Je profitai de son enthousiasme

(1) Suzanne Forber, dont une légende stupide fait une des maîtresses de Maximilien de Robespierre, à Arras.

pour lui proposer une expérience sur elle ; ma demande parut l'étonner ; elle me regarda fixement, rougit, puis regarda autour d'elle, et me fit un signe pour me témoigner son adhésion. Je me mis tout de suite à l'œuvre, je pris l'air d'un docteur, je promenai mes mains devant ses bras et sa figure sans y toucher ; je fixai mes yeux sur ses beaux yeux bleus ; alors je la vis peu à peu se troubler, jeter les bras comme quelqu'un que le sommeil va dompter, puis laisser aller sa tête et s'assoupir. J'eus alors avec elle une étonnante scène. Jamais mes amis n'en ont connu un mot... Non, je ne la conterai point, c'est le secret de Robespierre, et il doit mourir avec lui. Tout ce que je puis dire, c'est que quelqu'un ayant ouvert la porte, elle poussa un cri, se réveilla, s'évanouit dans des convulsions violentes. Je l'interrogeai quand elle fut mieux ; elle ne se rappelait pas un mot de ce qu'elle avait dit pendant son sommeil. Toute l'impression qui lui était restée, c'était celle du malaise indéfinissable qu'elle avait éprouvé en reprenant ses sens. Le reste était pour elle plus fugitif qu'un rêve, elle n'en avait pas conservé la moindre trace. Pendant plusieurs jours, le souvenir de cette soirée ne me laissa pas de repos. J'allai chez Suzanne, et je n'avais dans la bouche que cette question : *Comment, vous ne vous*



souvenez pas ? Non, c'était toute sa réponse, puis elle rougissait encore et me regardait. J'avais désiré renouveler mon expérience, elle s'y refusa obstinément. Je compris que sa pudeur avait pris l'éveil, et qu'elle craignait de prendre pour son magnétiseur un sentiment trop tendre. Je m'abstins de toute sollicitation nouvelle, je ne cherchai pas d'autre occasion d'exercer mon art, et je renfermai en moi toutes les paroles de Suzanne. Si j'avais pu les dédaigner d'abord, ma vie entière m'aurait appris à y ajouter foi (1).

(1) *Mémoires authentiques de Maximilien de Robespierre*, Bruxelles, chez H. Tarlier, libraire-éditeur, rue de la Montagne, 1830 ; tome I, p. 193 et suivantes.

TABLE DES MATIÈRES

I. — Le dernier charnier de la Terreur	9
II. — Le remords de Mme Tallien	24
III. — Cadavres royaux	44
IV. — Le roman amoureux d'un Capucin	54
V. — Une vraie sans-culotte	65
VI. — La dernière nuit de Fouquier-Tinville	73
VII. — La légende du verre de sang	88
VIII. — Un régicide en exil	99
IX. — Quelques notes sur la vie privée du citoyen Rouget (de Lisle).	112
X. — Figures oubliées :	
I. L'homme qui guillotine les statues	119
II. Le travail de Curtius	123
III. Le ménage de M.-J. Chénier.	127
XI. — Un avocat de province : M. de Robes- pierre	133
XII. — Un singulier condamné à mort	149
XIII. — Le vrai marchand de fourneaux	154
XIV. — Où fut enterrée la tête de la princesse de Lamballe ?	165

XV. — Anecdotes d'après les Mémoires du temps :

1. Origine du mot « Sans-culotte » . . . 173
 2. Madame Rolland en prison . . . 175
 3. Extraordinaire histoire d'infanticide 178
 4. Les cadavres de la Madeleine . . 180
 5. Jourdan Coupe-Têtes 183
 6. Une séance de magnétisme . . . 185
-

Vient de paraître :

EN VENTE PARTOUT

Hector FLEISCHMANN

**LA
GUILLOTINE
EN 1793**

**L'Aurore du Couteau - L'Instrument
au Travail - Les Régicides
L'Épopée de la Fille à
Guillotín**

*Nombreuses illustrations, photographies
et fac-similés de documents de l'époque*

Histoire anecdotique de la Terreur, émouvante comme un roman, où défilent toutes les figures connues ou obscures de la Terreur. Ce magnifique volume, illustré de 150 gravures, d'après les documents de l'époque, est en vente partout, au prix de **3 fr. 50** (Edition des *Publications Modernes*, 62, rue de Provence, Paris).

Imp. Art. L.-Marcel Fortin et Cie, 6, Chaussée d'Antin, Paris.



